



SOCIÉTÉ DES EAUX
DE L'ESSONNE

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)

2013

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

SIARCE





SOMMAIRE

SYNTHESE DE L'ANNEE	5
L'essentiel de l'année.....	7
Les chiffres clés	11
Les indicateurs de performance.....	13
Indicateurs du décret du 2 mai 2007	14
Indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL.....	15
Indicateurs complémentaires proposés par la FP2E.....	15
Les évolutions réglementaires	17
LA QUALITE DU SERVICE	19
Le contrat	21
Votre délégataire	23
Le bilan hydraulique	33
Le système de collecte.....	33
Le système de traitement.....	37
Le bilan d'exploitation	39
LE RESEAU DE TRANSPORT	39
Exploitation des réseaux de collecte	40
Le bilan des travaux	42
Exploitation des postes de relèvement	44
Exploitation des ouvrages de traitement	46
La consommation électrique	46
Les autres interventions sur les installations.....	48
Les interventions en astreinte	51
BILANS et PERSPECTIVES	52
La qualité du traitement des eaux usées.....	61
La conformité du système de collecte	61
La conformité des rejets du système de traitement	65
La conformité des boues et sous-produits.....	68
Le bilan clientèle	69
Les statistiques clients	69
Les volumes assujettis à l'assainissement	70
La typologie des contacts clients	71
Les principaux motifs de contacts clients.....	71
La relation clients.....	72
L'encaissement et le recouvrement.....	72
Le fonds de solidarité.....	72
La mesure de la satisfaction client.....	73
LES SITES INTERNET LYONNAISE DES EAUX	76
Le prix du service de l'assainissement.....	77

LES COMPTES DE LA DELEGATION ET LE PATRIMOINE.....	81
L'inventaire du patrimoine.....	83
LA STATION D'EPURATION EXONA.....	83
La situation des biens et des immobilisations	95
Situation sur les installations	95
GLOSSAIRE	99
PRINCIPALES DÉFINITIONS.....	101
LES INDICATEURS DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT.....	108
ANNEXES	113
Annexe 1 : Synthèse réglementaire	115
Annexe 2 : La facture d'eau.....	121
Annexe 3 : Bilan d'activité reseaux.....	129
Annexe 4 : Bilan du système de traitement.....	147



SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

1. UNE QUALITE A VOTRE SERVICE

En 2013, la Société des Eaux de l'Essonne a su apporter de nouvelles solutions et continuer à se développer pour répondre au mieux aux attentes de ses clients collectivités et consommateurs.



**ISO 14001,
chaque goutte compte**

DES SAVOIR-FAIRE RECONNUS
Toutes les certifications ISO ont été renouvelées (14001 et 50001)

La certification ISO 14001 reconnaît notre engagement environnemental. Maîtriser nos rejets et réduire nos impacts environnementaux nous permet de préserver la nature, la ressource en eau et votre cadre de vie.

UNE NOUVELLE ORGANISATION

Une optimisation des moyens et une réorganisation territoriale ont été déployées, pour mieux quadriller le territoire et être plus réactif.



2. RENFORCEMENT DES OUTILS CLIENTELE

Le client, collectivité ou consommateur, est au cœur des préoccupations de tous les collaborateurs de l'entreprise. Continuer de développer la relation clientèle, être capable de répondre à toutes leurs questions, à n'importe quel moment pour renforcer la relation de proximité déjà établie est l'un des enjeux prioritaire. En 2013, pour répondre à ces attentes, de nouveaux outils clientèle ont été développés.



LA SOCIÉTÉ DES EAUX DE L'ESSONNE PRÉPARE SON ODYSSEE...

Un an pour préparer l'arrivée du petit dernier « Odyssee ». Ce nouveau logiciel de gestion clientèle sera mis en place courant 2014 mais nécessitait un travail en amont notamment pour harmoniser toutes les procédures clients.

UN NOUVEAU SITE POUR TOUT SAVOIR SUR MON EAU

- ✓ Des conseils pour vos démarches
- ✓ Des informations sur votre eau
- ✓ Et des services au quotidien



« TOUT SUR MON EAU » ENTRE EN SCÈNE

Un nouveau site internet pour que chaque consommateur puisse accéder rapidement aux informations concernant sa les éco-gestes à adopter...

3. LA SENSIBILISATION DES PUBLICS BAT SON PLEIN !

La Société des Eaux de l'Essonne participe au développement durable des collectivités et à la sensibilisation des citoyens en mettant en place des actions de communication de proximité.



DANS LES COULISSES DE LA SOCIÉTÉ DES EAUX DE L'ESSONNE

De nombreuses visites de sites ont été réalisées pour découvrir les savoir-faire et les compétences de votre délégataire, grandeur nature !



LES ENFANTS ONT SOIF D'APPRENDRE. . .

8 visites de la station d'épuration ont été effectuées cette année pour sensibiliser les élèves au petit cycle de l'assainissement.

Pour aller plus loin, des visites de quartiers et des animations sur les éco-gestes ont également été organisées pour le plus grand bonheur des enfants !

... LES ADULTES AUSSI !

Comme chaque année, la Société des Eaux de l'Essonne a accompagné le SIARCE dans la sensibilisation du grand public. En 2013, une journée ludique et festive a été organisée sur la station d'épuration...



LE SIARCE EN QUELQUES MOTS

Le SIARCE, Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau, regroupe 33 collectivités réparties sur trois départements.

Il a pour principales compétences :

- > L'aménagement et la gestion de l'Essonne et de la Seine, des berges et des ouvrages.
- > La collecte et le traitement des eaux usées à l'usine de dépollution.
- > La collecte et le traitement des eaux pluviales.
- > La gestion du service de l'assainissement non collectif.
- > La gestion de l'eau potable.



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

SIARCE
37, quai de l'Appont Paris
91813 Corbeil-Essonnes Cedex
Tél : 01 69 89 82 20

SEE

Centre de relation clientèle de la SEE
Du lundi au vendredi de 9h à 19h
Le samedi de 9h à 13h

N°Cristal 0977 409 430

Une urgence ?

N°Cristal 0977 429 430



Xavier DUGOIN
Président du SIARCE

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

FAITES-VOUS LA DIFFÉRENCE ENTRE CES DEUX OBJETS ?



ADOPTONS LES BONS GESTES !

EDITO

Le SIARCE, Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau, responsable du service de l'assainissement de votre commune, mène depuis quelques années une véritable politique de développement durable pour vous accompagner vers un mode de consommation responsable.

Aujourd'hui, pour faire face à certains enjeux et risques qui pèsent sur notre environnement

Une plaquette sur les rejets domestiques à bannir des réseaux d'assainissement a été distribuée.

avec la Société des Eaux de l'Essonne, entreprise locale et partenaire d'expérience, à qui nous avons renouvelé notre confiance en lui déléguant la gestion du service public de l'assainissement collectif dans le cadre d'un nouveau contrat, qui a pris effet au 1er janvier 2012 pour 10 ans. Un choix de gestion adapté, conforme à la vision du SIARCE et aux objectifs ambitieux qui lui s'est fixés.

LES CHIFFRES CLÉS

12 223 clients du service de collecte.

21 470 clients du service de transport-traitement.

2 942 143 m³ assujettis à la collecte en 2013.

3 864 051 m³ assujettis au transport-traitement en 2013.

166 338 ml de réseau de collecte d'eaux usées gérés dans le cadre du contrat de délégation de service public.

171 967 ml de réseau de collecte d'eaux pluviales gérés dans le cadre du contrat de délégation de service public.

44 % : Taux de conformité de la STEP à l'auto-surveillance usines.



LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
 - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie « La qualité du service \ Le contrat »
 - L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (1), le nombre d'abonnements, l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif sont présentés dans la partie « La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients »
 - Les linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire (1) et séparatif (1) sont détaillés dans la partie « Les comptes de la délégation et le patrimoine \ L'inventaire du patrimoine \ Les réseaux »
 - Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) est répertorié dans la partie « La qualité du service \ La qualité du traitement des eaux usées \ La conformité du système de collecte »
 - La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est présentée dans la partie « La qualité du service \ Le bilan d'exploitation \ Exploitation des ouvrages de traitement »
- La tarification du service de l'assainissement et les recettes du service :
 - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m³ sont répertoriés dans la partie « La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Le prix du service de l'assainissement »
 - Les recettes du service sont présentées dans la partie « Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE »
- Les indicateurs de performance :
 - Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1) figure dans la partie « La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients »
 - Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers, le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage et l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) sont présentés dans la partie « La qualité du service \ La qualité du traitement des eaux usées \ La conformité du système de collecte »
 - Le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures

d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie « La qualité du service \ Le bilan clientèle »

- L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif et le taux de conformité des dispositifs associés sont répertoriés dans la partie « La qualité du service \ La qualité du traitement des eaux usées \ L'assainissement non collectif »
- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie « « La qualité du service \ Le bilan clientèle »

Pour chaque donnée et indicateur nous avons indiqué le degré de fiabilité (A pour « très fiable », B pour « fiable » et C pour « peu fiable ») calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire>

INDICATEURS DU DECRET DU 2 MAI 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007				
Thème	Indicateur	2013	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	95 759	Nombre	A
Caractéristique technique	Nombre d'abonnements	21 470	Nombre	A
Caractéristique technique	D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1)	171	Nombre	A
Caractéristique technique	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire (1)	0	km	A
Caractéristique technique	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	206,33	km	A
Caractéristique technique	D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	709,62	TMS	A
Indicateur de performance	P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (2)	95	%	A
Tarification	D204.0 - Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	-	€ TTC/m3	A
Indicateur de performance	P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1)	97	%	A
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	60	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (2)	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	%	A
Actions de solidarité et de coopération	P207.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	3 143	€	A
Actions de solidarité et de coopération	P207.0 - Nombre d'abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité	59	Nombre	A

INDICATEURS COMPLEMENTAIRES POUR LES RAPPORTS SOUMIS A CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à examen de la CCSPL				
Thème	Indicateur	2013	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	Nombre / 1000 habitants desservis	A
Indicateur de performance	P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	6,3	Nombre / 100 km	A
Indicateur de performance	P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (1)	-	%	A
Indicateur de performance	P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	44	%	A
Indicateur de performance	P155.1 et P205.3 - Taux de réclamations	20,59	Nombre / 1000 habitants desservis	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,82	%	A

INDICATEURS COMPLEMENTAIRES PROPOSES PAR LA FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs de la FP2E				
Thème	Indicateur	2013	Unité	Degré de fiabilité
Dépollution	Indice de conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Non	Oui / Non	A
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A

Indicateurs de la FP2E				
Thème	Indicateur	2013	Unité	Degré de fiabilité
Certification	Obtention de la certification ISO 9001 version 2008	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 14001 version 2004	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

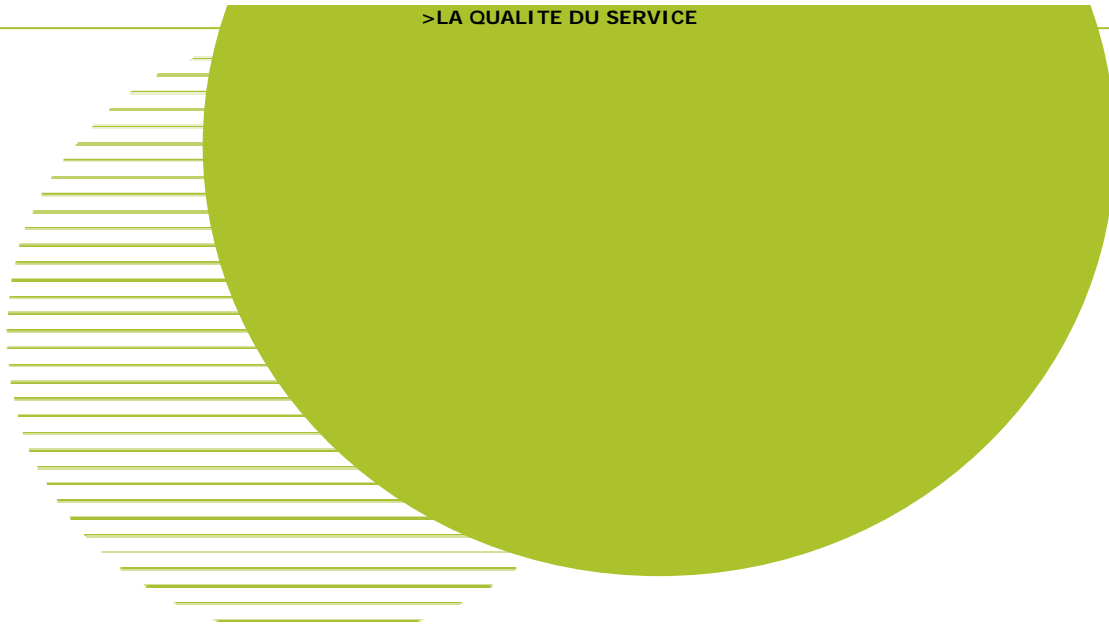


LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

ACTUALITÉ MARQUANTE

- Expérimentation d'une tarification sociale de l'eau et encadrement des coupures d'eau : la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes (loi « Brottes »).
- Droit d'alerte des salariés et du CHSCT en matière d'environnement et de santé publique : Loi n°2013-316 du 16 avril 2013 relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte.
- Intérêts moratoires au taux BCE+8 (8,25% au 1^{er} janvier 2014) et une nouvelle indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement dans les contrats publics : Loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière («Loi Dadue») et décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.
- Modification des modalités d'assujettissement des redevances d'affermage à la TVA et des conditions du transfert du droit à déduction : BOI-TVA-DED-40-30, 1^{er} août 2013
- Nouveaux seuils pour les marchés publics : les seuils de procédure formalisée sont relevés à compter du 1^{er} janvier 2014
- Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement : le mode de calcul de l'indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux a été modifié (cf glossaire).

La liste détaillée des principaux textes réglementaires parus dans l'année et classés par thématique (services publics, marchés publics, eau potable, ...) est jointe en annexe.



LA QUALITE DU SERVICE





LE CONTRAT

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

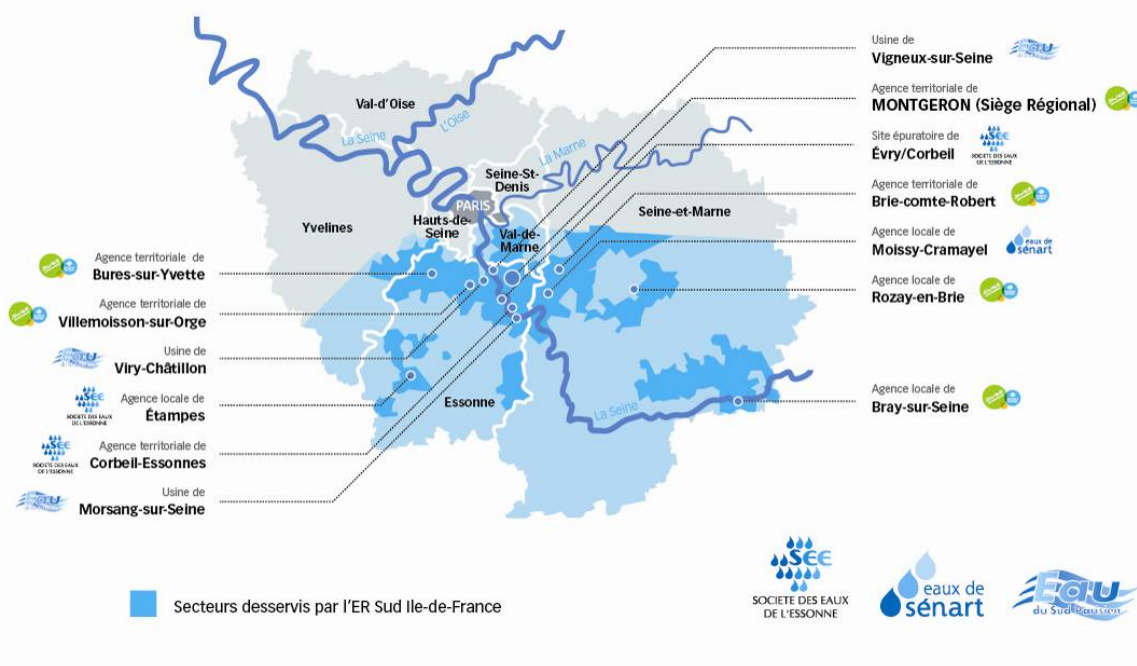
Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/01/2012	31/12/2021	Affermage
Avenant n° 01	01/08/2013	31/12/2021	Délégation de service public par affermage portant sur le service public de l'assainissement collectif du SIARCE

VOTRE DELEGATAIRE

1. PARTENAIRE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES

Lyonnaise des Eaux et la Société des Eaux de l'Essonne gèrent au quotidien le service de l'eau et de l'assainissement pour plus de 300 collectivités locales et accompagnent les industriels en apportant des solutions durables pour l'avenir de l'eau dans le Sud Ile-de-France.

A > Un maillage territorial qui facilite l'exécution et la continuité du service



CHIFFRES CLÉS

- > 80 millions de m³ d'eau distribués par an à plus de 2 millions de personnes
- > 75 sites de production d'eau potable dont 5 usines de surface
- > 150 000 interventions réseaux par an
- > 12 000 km de réseaux d'eau et d'assainissement
- > 450 véhicules d'intervention
- > 8 magasins
- > 70 stations d'épuration exploitées

B > Une organisation proche de nos clients

Nous avons défini une organisation spécifique afin d'optimiser le déploiement des moyens nécessaires à l'exploitation du service au quotidien, mais également pour gérer tout type de crise, maintenir la continuité du service et préserver les biens et les personnes.

Notre organisation s'appuie sur :

> **Des agences territoriales** de proximité responsables de la mise en œuvre des contrats qui lui sont confiés et qui apportent aux clients, 365 jours par an et 24 heures sur 24, un service réactif et de qualité.

> **Des agences métiers** qui rassemblent l'ensemble des savoir-faire spécifiques (production d'eau potable, distribution, collecte des eaux usées, épuration, milieu naturel) et qui interviennent en soutien des agences territoriales en tant qu'experts locaux pour garantir la bonne exécution de toutes nos interventions techniques.

> **Des agences clientèles** qui gèrent les demandes émanant des usagers et leur apportent tous les informations et explications nécessaires à l'amélioration de la compréhension du service rendu.

> **Des agences supports** qui œuvrent au quotidien pour fournir aux agences territoriales et métiers les moyens nécessaires pour la réalisation de leurs missions (magasin et logistique, ordonnancement, télé-contrôle, communication, ressources humaines).

LE SAVIEZ-VOUS ?

> Près de **700 agents mobilisables** pour un service continu 24h/24, 7j/7, 365j/an

> En cas de crise majeure Lyonnaise des Eaux peut s'appuyer sur les moyens et les compétences d'autres structures d'Ile de France et mobiliser, en plus des moyens techniques, près de **1200 autres professionnels** des services de l'eau et de l'assainissement.



C > Des compétences spécifiques et différenciantes au service des collectivités

Lyonnaise des Eaux et la Société des Eaux de l'Essonne ont également développé une expertise reconnue dans certains domaines pour améliorer leur qualité service et répondre au mieux aux enjeux territoriaux et de développement durable des collectivités.

> **Une agence de communication** pour accompagner les collectivités dans leurs efforts de sensibilisation à la préservation de l'environnement et pour rendre le service de l'eau et de l'assainissement compréhensible par tous.

> **Une agence travaux neufs**, dotée de moyens spécialisés pour le développement et le renforcement du patrimoine des collectivités.

> **Un Centre Technique Environnement et biodiversité** en charge de projets sur l'amélioration de la qualité de la ressource en eau et la gestion du milieu naturel (bilan carbone, développement de la biodiversité...)

> **Une cellule d'animation spécifique pour son Observatoire du Goût de l'Eau** qui permet en s'appuyant sur les retours réguliers d'environ 500 consommateurs bénévoles, de détecter les variations de goût sur le réseau de distribution et ainsi d'améliorer la qualité gustative de l'eau, la production d'eau, sa distribution et le service rendu.

D > Un rôle social important dans le Sud Ile-de-France

Lyonnaise des Eaux et la Société des Eaux de l'Essonne sont de par l'éventail de métiers qu'ils proposent un acteur social important du Sud Ile-de-France.

LA DIVERSITÉ AU CŒUR DE NOTRE ATTENTION

> Accord avec des structures locales (ESAT...) pour favoriser l'insertion et la diversité.

> Accord national signé en 2006 et renouvelé en 2012 en faveur de personnes en situation de handicap.

> Notre taux d'emploi de personnes handicapées a doublé en 6 ans.

> L'Entreprise est signataire de la charte anti-discrimination de Suez Environnement

CHIFFRES CLES

- > 700 employés dont 640 CDI, 66 CDD et contrats d'apprentissage
- > 12 ans d'ancienneté en moyenne dans l'entreprise
- > 146 embauches en 2013 du CAP au Bac+5

REACTIVITE DE NOS EQUIPES

- > 14 sites d'embauches
- > 85% des employés habitent le périmètre et au cœur du territoire desservi par l'Entreprise Régionale.

LA FORMATION, UN CAP POUR L'AVENIR

> 4,2% de la masse salariale dédiée à la formation soit 3 fois plus que l'obligation légale

> 2 collaborateurs sur 3 formés en 2013

> Dispositif d'accélérateur de carrière mis à disposition des salariés de l'entreprise pour mieux former vos interlocuteurs de demain.



2. UNE EQUIPE LOCALE A VOTRE SERVICE

A > Votre agence territoriale, votre interlocuteur privilégié

Pour satisfaire au mieux vos demandes d'intervention ou de suivi de l'exécution de votre contrat, Lyonnaise des Eaux et la Société des Eaux de l'Essonne ont mis à votre disposition un guichet unique : votre agence territoriale. Cette équipe locale est composée du chef d'agence, votre interlocuteur privilégié, et de référents techniques responsables d'exploitation.



CAMILLE BONIN
DIRECTEUR
01 60 88 88 15
06 88 31 08 75
camille.bonin
@lyonnaise-des-eaux.fr



FRANCOISE HARDY
ASSISTANTE
01 60 88 88 28
FAX : 01 64 96 65 94
francoise.hardy
@lyonnaise-des-eaux.fr



GUILLAUME DUBOUST
RESPONSABLE EXPLOITATION
ET TRAVAUX ASSAINISSEMENT
01 60 88 88 36
06 89 80 07 07
guillaume.duboust
@lyonnaise-des-eaux.fr



JÉRÔME DUBUS
EXPLOITATION RÉSEAUX
ASSAINISSEMENT
01 60 88 88 31
06 81 92 48 63
jerome.dubus
@lyonnaise-des-eaux.fr



JOËL ZANCANARO
EXPLOITATION
STATION D'ÉPURATION
01 64 96 11 81
06 45 50 50 26
joel.zancanaro
@lyonnaise-des-eaux.fr



DIDIER GARCIA
EXPLOITATION RÉSEAUX
EAU POTABLE
01 60 88 88 02
06 73 87 47 12
didier.garcia
@lyonnaise-des-eaux.fr



PHILIPPE PRIEUX
TRAVAUX EAU POTABLE
RÉSEAUX NEUFS ET INCENDIE
01 60 88 88 05
06 07 29 53 60
philippe.prieux
@lyonnaise-des-eaux.fr



PHILIPPE PATRICE
TRAVAUX ASSAINISSEMENT
01 60 88 87 43
06 71 43 49 01
philippe.patrice
@lyonnaise-des-eaux.fr



CHRISTOPHE MARCELLIN
EXPLOITATION POSTE
DE RELÈVEMENT
01 64 96 11 45
06 71 81 14 32
christophe.marcellin
@lyonnaise-des-eaux.fr



FRÉDÉRIC SOULIER
EXPLOITATION PRODUCTION
EAU POTABLE
01 69 22 88 40
06 74 26 49 91
frederic.soulier
@lyonnaise-des-eaux.fr



ROMAIN ROUSSEL
TRAVAUX EAU POTABLE
01 60 88 88 20
06 30 51 36 59
romain.rousseau
@lyonnaise-des-eaux.fr

B > Pour nous joindre

> **Vous souhaitez nous joindre, faire une demande d'intervention ?** Lyonnaise des Eaux met à disposition des collectivités un numéro unique pour simplifier vos appels pendant et en dehors des heures ouvrées (disponible sur le document « Pour nous joindre » diffuser par votre agence territoriale).

> **Vous souhaitez faire une demande par mail ?** Pour une demande d'intervention assainissement : sif-ordo-asst@lyonnaise-des-eaux.fr / Pour une demande d'intervention eau : sif-ordo-eau@lyonnaise-des-eaux.fr.

> **Vous souhaitez vous renseigner sur les travaux en cours dans votre commune ou prendre rendez-vous pour suivre l'exécution de votre contrat ?** N'hésitez pas à contacter à tout moment votre chef d'agence territoriale ou son responsable réseaux.

C > Des numéros spécifiques pour toutes questions de vos habitants

> Pour une demande d'information : 0977 409 430 (du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h)

> En cas d'urgence : 0977 429 430 (24h/24 et 7j/7)



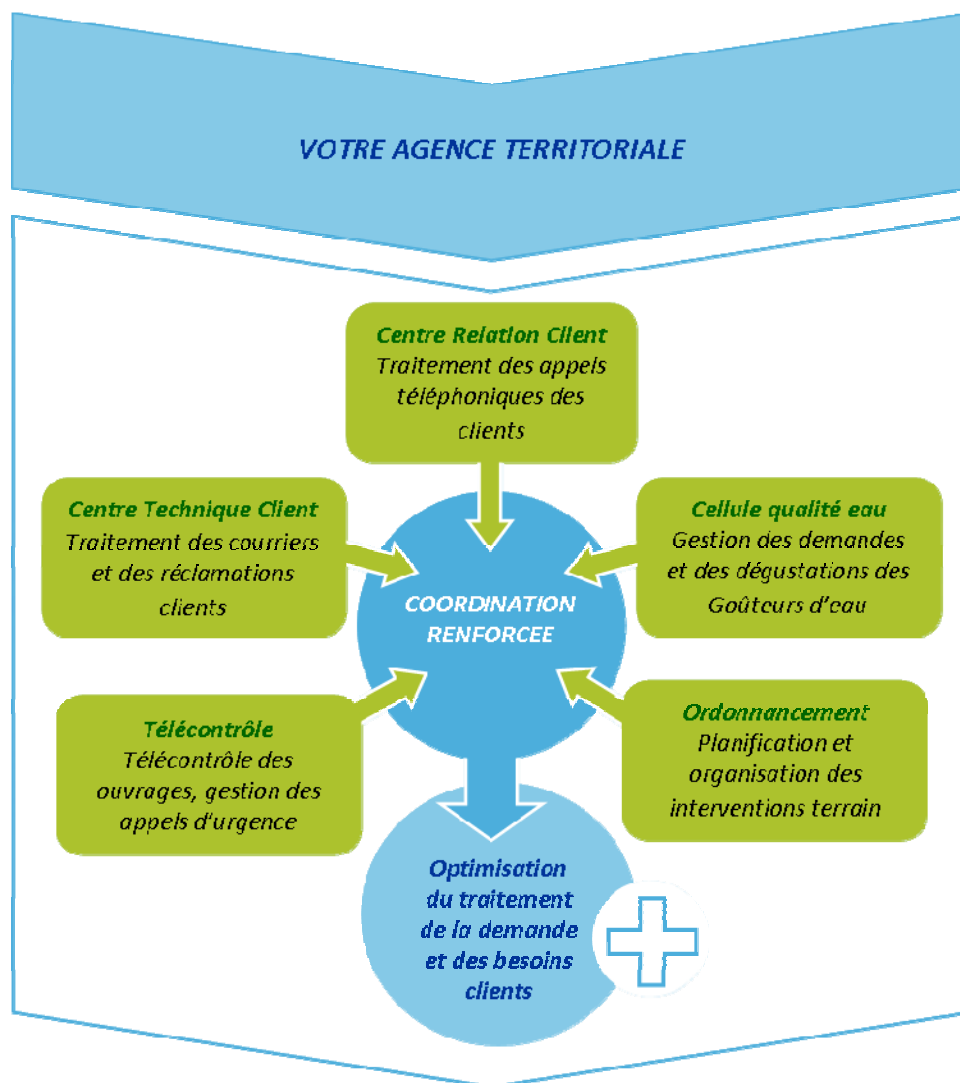
CENTRE DE RELATION CLIENTELE DE MONTGERON

3. DANS LES COULISSES DE LA PLANIFICATION DES INTERVENTIONS

A > Une coordination des services innovante pour parfaire la satisfaction de nos clients

Afin d'optimiser ses délais d'interventions et le traitement des demandes des clients, Lyonnaise des Eaux et la Société des Eaux de l'Essonne ont mis en place une organisation spécifique permettant de coordonner l'activité des différents services et agences qui reçoivent les demandes des collectivités et des usagers du service.

5 AGENCES COORDONNEES POUR UN SERVICE INTELLIGENT & REACTIF



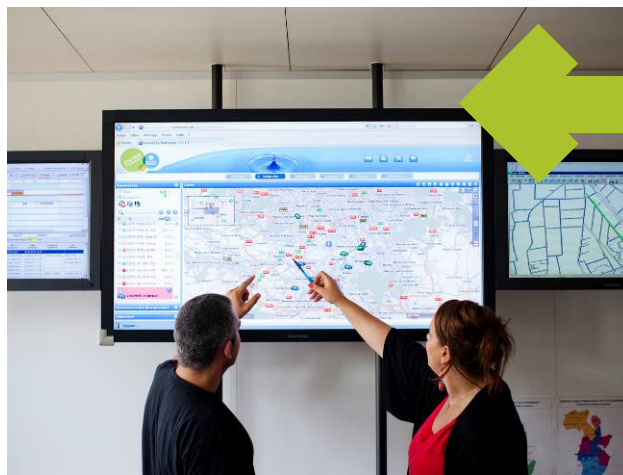
AVANTAGES DU DISPOSITIF

- > Une **fluidité** dans la transmission de l'information entre les différents services et plateformes en charge de la gestion des demandes et des appels client
- > Une forte **réactivité** et une **traçabilité renforcée** des demandes.
- > Des **réponses personnalisées** grâce à un suivi client régulier et adapté.
- > Une capacité d'**analyse rapide** et **efficace** des demandes.
- > Un service « non-stop » **24h/24 et 7j/7** pour faire face à toutes les situations.

- > Un suivi qualitatif régulier de nos activités pour une **amélioration continue** de nos performances.
- > Une **formation adaptée** du personnel pour garantir un service clientèle optimal.

DES OUTILS A LA POINTE DU PROGRES

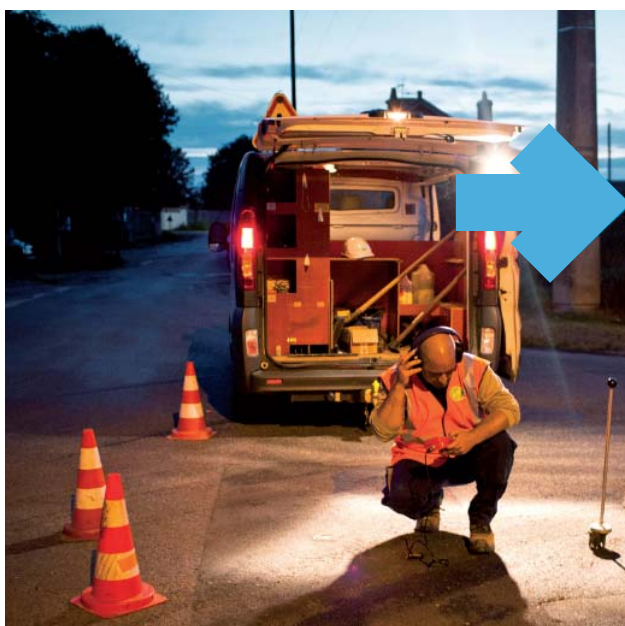
En marge de cette organisation, **des outils informatiques de pointe** ont été déployés pour accompagner nos agents :



ORDONNANCEMENT DES INTERVENTIONS

- > Logiciel de gestion optimisée de l'historique client pour un traçage précis des demandes.
- > Système permettant d'envoyer massivement des SMS, e-mails ou messages vocaux pour confirmer des rendez-vous ou aider à gérer une crise.
- > Outil portatif adapté pour nos agents terrain où les ordres d'intervention sont suivis électroniquement et directement sur le terrain.
- > Utilisation de tablette avec plans des réseaux.

B > La continuité du service et les astreintes au cœur du dispositif



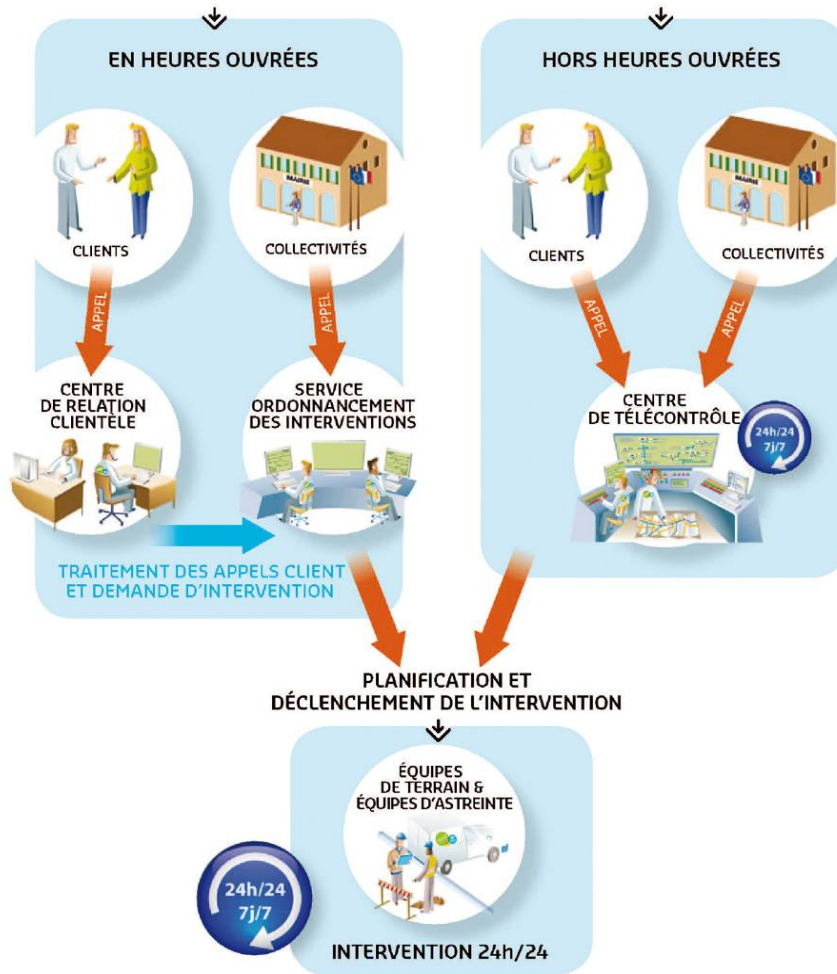
LE SAVIEZ-VOUS ?

- > Chaque semaine, plus de **50 agents sont mobilisables** dans le Sud Ile-de-France, toutes compétences confondues pour les astreintes.
- > **Une astreinte communication** est également mobilisable 24h/24 pour informer les usagers du service en cas de pollution du milieu naturel ou d'interruption du service de l'eau.

Fidèles à leur mission de service public, Lyonnaise des Eaux et la Société des Eaux de l'Essonne assurent en permanence **une astreinte pour l'ensemble de leurs domaines d'activités**, grâce à :

- > **un centre de télécontrôle, véritable tour de contrôle** qui, au-delà du pilotage en temps réel des usines et des réseaux, se tient à disposition des clients en cas d'urgence (casse, pollution...) par le biais d'un numéro de téléphone unique.
- > **des équipes d'astreinte mobilisables jour et nuit**, regroupant des agents réseaux, usines et travaux, pour intervenir en cas de nécessité. Les équipes locales peuvent également mobiliser des moyens complémentaires provenant d'autres entités régionales d'Ile-de-France et dépêcher des spécialistes des Centres Techniques nationaux de Lyonnaise des Eaux.

TRAITEMENT DES APPELS TÉLÉPHONIQUES ET DES DEMANDES D'INTERVENTION PENDANT ET EN DEHORS DES HEURES OUVRÉES



CENTRE DE TÉLÉCONTRÔLE DE MONTGERON

4. ACTEUR DE LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU AVANT TOUT

A > Le Contrat pour la Santé de l'Eau

Cette démarche, pensée et élaborée par Lyonnaise des Eaux, permet de porter un regard innovant sur la gestion de la ressource en eau et de faciliter, in fine, la mise en place d'un nouveau modèle pour l'eau en France favorisant sa protection tant quantitativement que qualitativement.

Ce contrat s'appuie sur trois visions et piliers majeurs du service de l'eau de demain :

- > Mieux gouverner l'eau pour bien la protéger.
- > Innover pour la santé de l'eau, et en mesurer l'efficacité.
- > Promouvoir une économie vertueuse et concertée de l'eau.



B > La preuve par l'exemple

GOUVERNANCE, TRANSPARENCE ET CONCERTATION, LES OUTILS EXISTENT DÉJÀ !

Lyonnaise des Eaux s'engage et développe des outils sur-mesure pour les besoins des collectivités :

> SEVE



Suivre Ensemble Votre Exploitation (SEVE) est un logiciel conçu par Lyonnaise des Eaux qui permet à la collectivité d'avoir accès en temps réel à un grand nombre d'informations sur la gestion de son contrat et le suivi de l'exploitation en temps réel : cartographie en ligne, localisation des interventions en cours...

> PROX'CITE

Prox'Cit  est un outil de tra abilit  de vos demandes permettant   l'ensemble des  quipes de l'agence territoriale de suivre vos demandes, d'y r pondre et d'archiver toutes les correspondances pour mieux vous servir dans la dur e.

Pour les collectivit s qui le souhaitent, Prox'Cit  peut  galement leur assurer le suivi en temps r el leurs demandes d'intervention et leurs bons d roulements.



LE BILAN HYDRAULIQUE

Cette partie présente de façon détaillée le bilan hydraulique explicitant les différents volumes collectés et épurés au regard de la pluviométrie.

LE SYSTEME DE COLLECTE

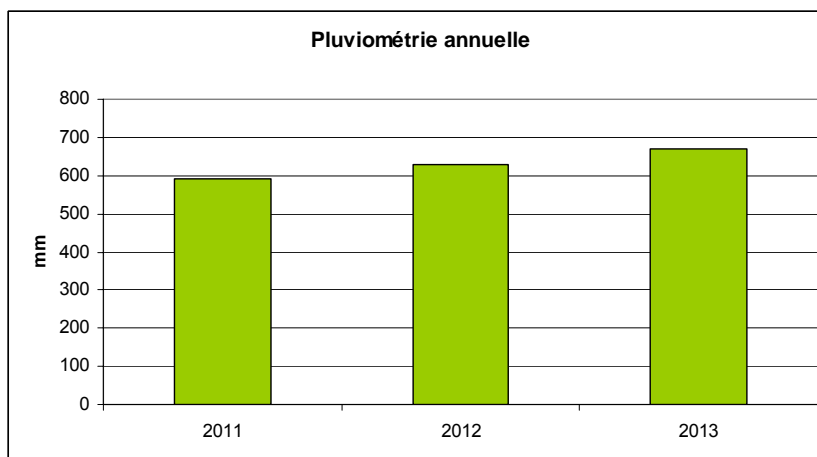
LA PLUVIOMETRIE

Les tableaux suivants détaillent l'évolution de la pluviométrie observée en précipitations annuelles et mensuelles. La pluviométrie a un impact important sur les volumes collectés et épurés et peut expliquer certains faits d'exploitation tels que les déversements.

PLUVIOMETRIE ANNUELLE

Pluviométrie annuelle			
	2011	2012	2013
Pluviométrie (mm)	590,3	627,6	668,4

Source Météo France : Pluviomètre d'Orly



PLUVIOMETRIE MENSUELLE

Pluviométrie mensuelle													
	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
2011 (mm)	50,8	29,4	14,4	5,4	4,4	112,2	73,1	105,1	35	27,6	29,9	103	590,3
2012 (mm)	31,1	5,8	16	66	103,5	75,2	77,9	6	36,7	92	38	79,4	627,6
2013 (mm)	45,2	46,1	45,1	27,6	77,9	98	37,3	29,8	70,6	51,4	85,2	54,2	668,4
<i>Moyenne 1996 - 2010</i>	<i>48,1</i>	<i>45,2</i>	<i>44,7</i>	<i>48,0</i>	<i>57,6</i>	<i>45,5</i>	<i>60,9</i>	<i>62,8</i>	<i>43,4</i>	<i>53,8</i>	<i>52,0</i>	<i>54,4</i>	616,4

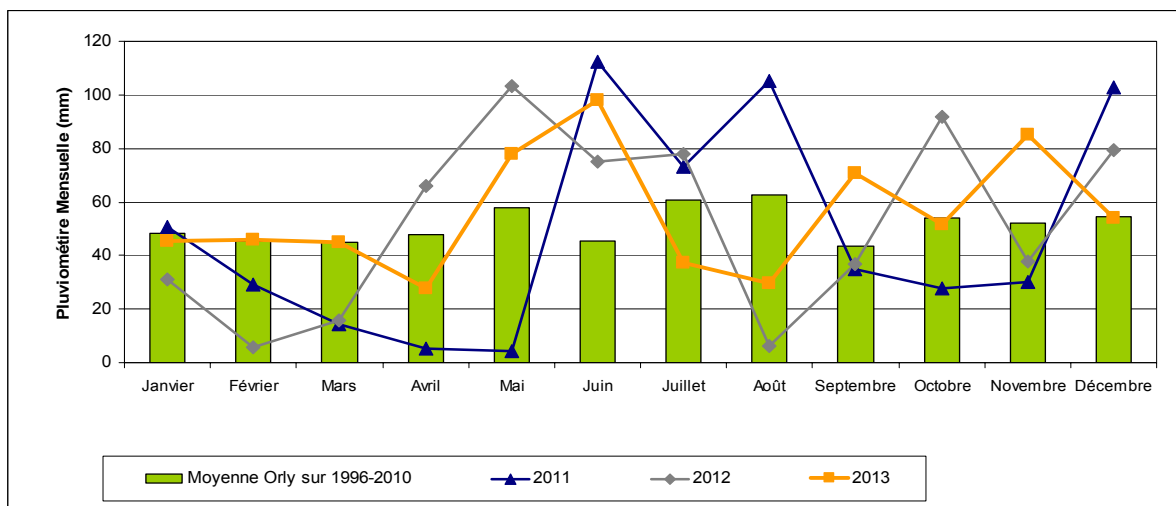
Source Météo France : Pluviomètre d'Orly

La pluviométrie totale de l'année 2013 (668 mm) est plus importante que celle de 2012 (+7%) mais également que celle observée en moyenne sur la région, de +8% (616 mm pour la moyenne de référence 1996 – 2010).

Néanmoins, la pluviométrie n'est pas homogène au cours de l'année. Alors que les 3 premiers mois de l'année sont parfaitement conformes à la moyenne des 15 années précédentes, le printemps a été très pluvieux. Entre avril et juin, 203 mm de pluie ont été enregistrés, soit + 35% par rapport à la moyenne des 15 dernières années.

Et le mois de juin très pluvieux (98 mm, soit + 115% par rapport à la moyenne 15 ans) a en outre été marqué par 2 orages :

- Les 8 au 9 juin, une pluie forte et qui a duré longtemps a été observée (cumul de 39 mm en 13h, avec intensité maximale de 20,5 mm sur 1h). Ce cumul de pluie correspond à un événement de période de retour 5 ans.
- Le 19 juin un orage très bref a été enregistré (cumul : 17,7 mm en 30 minutes seulement). Sur ce cumul et cette intensité à Orly, nous estimons que cet événement a une période de retour entre 2 et 5 ans. A noter que sur le pluviomètre de Brétigny sur Orge, l'observation le classe comme un événement de période de retour supérieure à 20 ans. Cet orage a pu fortement perturber le fonctionnement du système d'assainissement.



LES DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL DEPUIS LES POSTES DE RELEVEMENT

Les débordements au milieu naturel depuis les postes de relèvement

Fonctionnement des postes de relèvement		
Libellé du poste	m3 pompés	m3 by-passés
Bassin d'orage Ballancourt écretage	3 072	0
PREP Accacias Anti-Crue	58 680	0
PREP Apport Paris Anti-Crue	18 900	0
PREP Chantier DARBLAY	0	0
PREP Moulin Gallant Anti-Crue	0	0
PREP RD153	28 079	0
PREP Robinson Anti-Crue	3 882	0
PREP ZAC du Rousset	17 183	0
PREU Abreuvoir	18	0
PREU Anquetil	2 991	0
PREU Aristide Briand	5 362 063	0
PREU Ballancourt 1	881 526	468
PREU Ballancourt 2	49 908	0
PREU Balzac	64 422	0
PREU Bas Vignons	38 417	0
PREU Beurois	25 465	0
PREU Camping	18 396	0

Fonctionnement des postes de relèvement		
Libellé du poste	m3 pompés	m3 by-passés
PREU Cassin	31 083	0
PREU Clos des Anglais	4 767	0
PREU Clos Renault	1 925	0
PREU Corbeil Lafayette	12 994	0
PREU Corbeil Zola	403 213	0
PREU Decauville	26 383	0
PREU Echarcon	52 441	0
PREU Fort l'Oiseau	2 782	0
PREU Galignani	19 307	0
PREU Gutenberg	16 363	0
PREU IBM	73 206	0
PREU Jean Moulin	417 902	0
PREU Jussy	44 510	0
PREU Lavoisier	285 864	0
PREU Les Trois Carreaux	0	0
PREU Manufacture DIP	62	0
PREU Manufacture	84	0
PREU Maurice Riquiez	468 773	0
PREU Mennecey	1 394 651	865
PREU Mennecey 2 Jean Jaurés	2 573	0
PREU Moulin Galant	119 042	21
PREU Ormoy 1	54 290	95
PREU Papeterie	45 463	0
PREU Quai Bourgoin	0	0
PREU Restaurant	612	0
PREU Robinson 1	3 131 729	7 669
PREU Robinson 2	20 011	0
PREU Rue de la Salle	2 999	0
PREU Rue de l'Essonne	59 640	0
PREU Saint - Léonard	261 610	0
PREU Stade Mercier	0	0
PREU Tabarly	106 307	0

Fonctionnement des postes de relèvement		
Libellé du poste	m3 pompés	m3 by-passés
PREU Villoison	97 356	430
PREU ZAC du Rousset	82 567	0
Total	13 813 511	9 080

LE SYSTEME DE TRAITEMENT

L'intégralité des informations concernant le fonctionnement de la station d'épuration figure dans le bilan d'auto-surveillance présent en annexe.

LES VOLUMES REÇUS EN ENTREE DU SYSTEME DE TRAITEMENT

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes collectés en entrée du système de traitement.

Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m3)				
Commune	Site	2012	2013	N/N-1 (%)
EVRY	STEP Siarce	5 223 353	5 888 149	12,7%

Le volume collecté à la station en 2013 a été de 5 888 149 m³, soit une moyenne de 16 131 m³/j.

Le volume moyen journalier calculé sur l'année dépasse le seuil nominal de l'usine.

Le détail des volumes mensuels entrants est fourni en annexe. Il relève **184 jours** de fonctionnement au cours desquels le volume entrant a dépassé le volume nominal de 15 620 m³/j.

LES VOLUMES DEVERSES EN TETE DE STATION

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes déversés en tête de station.

Volumes déversés en tête de station (en m3)				
Commune	Site	2012	2013	N/N-1 (%)
EVRY	STEP Siarce	21 091	2 329 429	10 944,7%

L'augmentation du volume déversé s'explique par le sinistre survenu le 25 janvier 2013 suite à la rupture en partie supérieure d'une partie de la grille située au centre du bassin d'Anoxie.

Cependant, une grande partie des volumes ont été traitées sur la station d'épuration de la CA d'Evry.

Ce volume est de 1 566 312 m3.

LES VOLUMES TRAITES

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes traités et rejetés au milieu naturel.

Volumes traités (en m3)				
Commune	Site	2012	2013	N/N-1 (%)
EVRY	STEP Siarce	4 962 773	3 541 663	- 28,6%

La diminution du volume traitée sur l'usine est liée au sinistre survenu le 25 janvier 2013 et au transfert des effluents sur la station d'épuration de la Communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne.

LE BILAN D'EXPLOITATION

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions sur le réseau de collecte et les ouvrages de traitement, les charges et concentrations entrantes au niveau des stations de traitement, les apports extérieurs, les consommations de réactifs et d'énergie, ...

LE RESEAU DE TRANSPORT

CURAGE

Le tableau suivant détaille les opérations de curage préventif réalisées sur les canalisations et certains ouvrages réseau (avaloirs, dessableurs).

Curage préventif (transport)	
	2013
Linéaire réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	1695
Taux de curage préventif (%)	4,24%

DESOBSTRUCTIONS

Le tableau suivant détaille les opérations de curage curatif (débouchages) réalisées sur les canalisations.

Désobstructions (transport)	
	2013
Nombre de désobstructions réseau	2

INSPECTIONS DU RESEAU

La visite annuelle 2013 a été réalisée selon le planning suivant :

Visite annuelle du réseau de transport		
	Date de début	Date de fin
Réseau intercommunal	05/03/2013	15/04/2013

Le tableau suivant détaille les autres interventions d'inspection du réseau.

Inspections Réseau (transport)	
	2013
Linéaire de réseau Eaux Usées inspecté par ITV (ml)	2451

EXPLOITATION DES RESEAUX DE COLLECTE

CURAGE

Le tableau suivant détaille les opérations de curage préventif réalisées sur les canalisations et certains ouvrages réseau (avaloirs, dessableurs).

Curage préventif (Réseaux hors préparatoire ITV)			
	2012	2013	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	24 778	8 320	- 66,4%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	6 698	1 249	- 81,4%
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)		0	0,0%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	31 476	9 569	- 69,6%
Taux de curage préventif (%)	10,8%	2,6%	- 75,4%

Curage préventif (Ouvrages)			
	2012	2013	N/N-1 (%)
Nombre d'avaloirs curés	3 466	4 714	36,0%
Nombre de dessableurs et séparateurs curés	6	14	233,0%

DESOBSTRUCTIONS

Le tableau suivant détaille les opérations de curage curatif (débouchages) réalisées sur les canalisations, branchements et certains ouvrages.

Désobstructions			
	2012	2013	N/N-1 (%)
Nombre de désobstructions réseau	131	59	- 53,4%
Nombre de désobstructions branchements	79	63	- 20,3%

AUTRES INTERVENTIONS

Le tableau suivant détaille les autres interventions réalisées dans le cadre de l'exploitation des réseaux de collecte (visites de réseau, ITV et enquêtes de conformité).

Inspections Réseau			
	2012	2013	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées inspecté (ml)	11 735	7 122	- 39,3%
dont ITV (ml)	11 735	7 122	- 39,3%
dont pédestre (ml)	0	0	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales inspecté (ml)	3 281	8 297	152,9%
dont ITV (ml)	3 281	8 297	152,9%
dont pédestre (ml)	0	0	0,0%
Linéaire de réseau Unitaire inspecté (ml)	0	0	0,0%
dont ITV (ml)	0	0	0,0%
dont pédestre (ml)		0	0,0%
Linéaire total inspecté (ml)	15 016	15 419	2,7%
dont ITV (ml)	15 016	15 419	2,7%
dont pédestre (ml)	0	0	0,0%

CONTROLE DES BRANCHEMENTS DOMESTIQUES

Le tableau suivant détaille les enquêtes de conformité réalisées dans le cadre de l'exploitation des réseaux de collecte :

Enquêtes de conformité domestiques		
	2012	2013
Nombre d'enquêtes de conformité	59	75
Taux de branchements contrôlés (%)	0,5%	0,4%
Taux de conformité constaté dans l'année (%)	84,7%	75 %
Nombre d'enquêtes non conformes	9	18
Nombre de remises en conformité suite à enquête non conforme	4	1

Le détail des enquêtes de conformité par commune est présenté ci-dessous :

Enquêtes de conformité domestiques				
Commune	Nombre d'enquêtes de conformité	Nombre de non conformités	Taux de non-conformité	Nombre de remises en conformité en 2013
Corbeil-Essonnes	2	0	100 %	0
Menecy	1	0	100 %	0
Echarcon	72	19	26 %	1

LE BILAN DES TRAVAUX

TRAVAUX DE REPARATION ET D'ENTRETIEN

Des opérations de réparation ont été réalisées :

Travaux de réparation		
	2012	2013
Réparations de canalisations	8	1
Réparations de branchements	19	6
Opérations d'entretien sur regards / grilles / avaloirs ...	170	81

Le détail par commune est présenté ci-dessous :

Travaux de réparation			
Commune	Canalisations	Branchements	Ouvrages
Corbeil-Essonnes	1	4	41

Travaux de réparation			
Commune	Canalisations	Branchements	Ouvrages
Mennecy	0	2	38
Fontenay-le-Vicomte	0	0	0
Saint-Pierre-du-Perray	0	0	0
Echarcon	0	0	2
Vert le Petit	0	0	0

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT

Des opérations de renouvellement ont été réalisées :

Renouvellement d'ouvrages réseau	2012	2013
Nombre d'ouvrages assainissement renouvelés	31	33

Le détail par commune est présenté ci-dessous :

Renouvellement d'ouvrages réseau	Nombre d'ouvrages
Corbeil-Essonnes	25
Mennecy	4
Fontenay-le-Vicomte	1
Saint-Pierre-du-Perray	0
Echarcon	2
Vert le Petit	1

EXPLOITATION DES POSTES DE RELEVEMENT

FONCTIONNEMENT DES POSTES DE RELEVEMENT

Le tableau suivant détaille les caractéristiques de fonctionnement de chaque poste de relèvement (m³ pompés, temps de fonctionnement, ...).

Fonctionnement des postes de relèvement		
Libellé du poste	m3 pompés	Heures de fonctionnement
Bassin d'orage Ballancourt écretage	3 072	66
PREP Accacias Anti-Crue	58 680	326
PREP Apport Paris Anti-Crue	18 900	27
PREP Chantier DARBLAY	0	0
PREP Moulin Gallant Anti-Crue	0	0
PREP RD153	28 079	780
PREP Robinson Anti-Crue	3 882	24
PREP ZAC du Rousset	17 183	780
PREU Abreuvoir	18	1
PREU Anquetil	2 991	99
PREU Aristide Briand	5 362 063	10 117
PREU Ballancourt 1	881 526	4 396
PREU Ballancourt 2	49 908	314
PREU Balzac	64 422	2 369
PREU Bas Vignons	38 417	566
PREU Beurois	25 465	226
PREU Camping	18 396	659
PREU Cassin	31 083	1 934
PREU Clos des Anglais	4 767	245
PREU Clos Renault	1 925	55
PREU Corbeil Lafayette	12 994	265
PREU Corbeil Zola	403 213	2 322
PREU Decauville	26 383	592
PREU Echarcon	52 441	3 413
PREU Fort l'Oiseau	2 782	253

Fonctionnement des postes de relèvement		
Libellé du poste	m3 pompés	Heures de fonctionnement
PREU Galignani	19 307	772
PREU Gutenberg	16 363	338
PREU IBM	73 206	1 205
PREU Jean Moulin	417 902	1 874
PREU Jussy	44 510	644
PREU Lavoisier	285 864	1 644
PREU Les Trois Carreaux	m3 non mesurés	519
PREU Manufacture DIP	62	2
PREU Manufacture	84	3
PREU Maurice Riquiez	468 773	3 664
PREU Mennecey	1 394 651	3 954
PREU Mennecey 2 Jean Jaurés	2 573	129
PREU Moulin Galant	119 042	4 748
PREU Ormoy 1	54 290	1 199
PREU Papeterie	45 463	850
PREU Quai Bourgoin	0	0
PREU Restaurant	612	36
PREU Robinson 1	3 131 729	10 153
PREU Robinson 2	20 011	273
PREU Rue de la Salle	2 999	200
PREU Rue de l'Essonne	59 640	1 420
PREU Saint - Léonard	261 610	2 036
PREU Stade Mercier	0	0
PREU Tabarly	106 307	3 544
PREU Villoison	97 356	4 839
PREU ZAC du Rousset	82 567	3 303
STEP Siarce	0	0
Total	1 381 3511	77 178

EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT

L'intégralité des informations concernant le fonctionnement de la station d'épuration figure dans le bilan d'auto-surveillance présent en annexe.

La diminution de production de boues et de déchets est liée au sinistre survenu l'usine.

PRODUCTION DE BOUES

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des boues produites en station d'épuration.

Production des boues					
Site	Données	2012	2013	N/N-1 (%)	
STEP Siarce	MS boues (T)	1 101	758,4	- 31,1%	
STEP Siarce	Production (m3/an)	33 436,5	15 321	- 54,2%	

SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des sous-produits évacués.

Bilan sous produits évacués					
Site	Nature	Paramètres	2012	2013	N/N-1 (%)
STEP Siarce	S10 - Sable produit	Poids (kg)	119 620	64 269	- 46,3%
STEP Siarce	S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	108 950	96 320	- 11,6%

LA CONSOMMATION ELECTRIQUE

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation d'énergie électrique (kWh)			
Site	2012	2013	N/N-1 (%)
Bassin d'orage Ballancourt écretage	749	2 959	295,06%
Bassin d'orage Tournenfiles	3 182	404	-112,69%
Poste Chasse Decauville	374	550	47,06%

La consommation d'énergie électrique (kWh)			
Site	2012	2013	N/N-1 (%)
PREP Accacias Anti-Crue	2 647	1 632	-38,35%
PREP Apport Paris Anti-Crue	4 612	1 757	-61,90%
PREP Chantier DARBLAY		0	0,00%
PREP Moulin Gallant Anti-Crue	473	0	-100,00%
PREP RD153		1 014	0,00%
PREP Robinson Anti-Crue	445	154	-65,39%
PREP ZAC du Rousset		1 560	0,00%
PREU Abreuvoir		2	0,00%
PREU Anquetil	395	1 042	163,80%
PREU Aristide Briand	427 828	354 807	-17,07%
PREU Ballancourt 1	113 660	126 459	11,26%
PREU Ballancourt 2	5 131	4 541	-11,50%
PREU Balzac	14 386	5 449	-62,12%
PREU Bas Vignons	1 628	2 778	70,64%
PREU Beurois	889	1 217	36,90%
PREU Camping		1 818	0,00%
PREU Cassin	3 310	4 140	25,08%
PREU Clos des Anglais	1 146	490	-57,24%
PREU Clos Renault	483	121	-74,95%
PREU Corbeil Lafayette	1 204	1 537	27,66%
PREU Corbeil Zola	38 143	43 429	13,86%
PREU Decauville		4 141	0,00%
PREU Echarcon	18 515	14 063	-24,05%
PREU Fort l'Oiseau	845	329	-61,07%
PREU Galignani	7 038	1 699	-75,86%
PREU Gutenberg	1 710	1 604	-6,20%
PREU IBM	5 561	5 668	1,92%
PREU Jean Moulin		40 306	0,00%
PREU Jussy	2 233	2 917	30,63%
PREU Lavoisier		21 112	0,00%
PREU Les Trois Carreaux		346	0,00%
PREU Manufacture DIP		767	0,00%

La consommation d'énergie électrique (kWh)			
Site	2012	2013	N/N-1 (%)
PREU Manufacture		8	0,00%
PREU Maurice Riquiez	27 194	48 369	77,87%
PREU Mennecey	89 737	86 672	-3,42%
PREU Mennecey 2 Jean Jaurés	687	399	-41,92%
PREU Moulin Galant	23 921	23 198	-3,02%
PREU Ormoy 1	4 501	3 142	-30,19%
PREU Papeterie	2 652	1 997	-24,70%
PREU Quai Bourgoin		0	0,00%
PREU Restaurant		109	0,00%
PREU Robinson 1	127 430	177 683	39,44%
PREU Robinson 2	1 233	1 094	-11,27%
PREU Rue de la Salle	1 599	800	-49,97%
PREU Rue de l'Essonne		9 250	0,00%
PREU Saint - Léonard	22 208	31 008	39,63%
PREU Stade Mercier		0	0,00%
PREU Tabarly	855	10 631	1143,39%
PREU Villoison	12 852	15 002	16,73%
PREU ZAC du Rousset	2 235	3 963	77,32%
STEP Siarce	8 275 304	5 531 920	- 33,2%
Vanne de Villeroy	500	646	29,20%
Total	9 249 495	6 594 251	- 28,7%

LES AUTRES INTERVENTIONS SUR LES INSTALLATIONS

Afin de faciliter la planification et l'enregistrement des nombreuses tâches d'exploitation ou de maintenance effectuées sur les sites ou installations, un outil de mobilité **Portable Opérationnel de Terrain et d'Exploitation** dénommé « POTE » est déployé sur le périmètre des usines d'eau et d'assainissement et interfacé avec notre logiciel de Maintenance Assistée par Ordinateur.

Les équipes de terrain dotées de ce nouvel outil connaissent en temps réel l'ensemble des opérations à réaliser y compris les urgences à prendre en compte. Les interventions préventives et curatives ainsi que les relèves de compteurs spécifiques sont renseignées au fur et à mesure de leur réalisation et rapatriées automatiquement dans le logiciel de maintenance.

Cet équipement moderne et performant permet d'améliorer notre professionnalisme en augmentant la réactivité des agents de terrain, ainsi que la traçabilité des opérations de maintenance réalisées sur site :

Les autres interventions sur les installations				
Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
Bassin d'orage Ballancourt écretage	0	14	18	32
Bassin d'orage Tournenfiles	72	7		79
Poste Chasse Decauville	56	5	2	63
PREP Accacias Anti-Crue	0	14	0	14
PREP Apport Paris Anti-Crue	0	14	2	16
PREP Chantier DARBLAY	0	0	5	5
PREP Moulin Gallant Anti-Crue	0	14	0	14
PREP RD153	0	14	1	15
PREP Robinson Anti-Crue	0	15	1	16
PREP ZAC du Rousset	0	14	1	15
PREU Abreuvoir	0	0	0	0
PREU Anquetil	0	18	1	19
PREU Aristide Briand	0	76	79	155
PREU Ballancourt 1	0	26	33	59
PREU Ballancourt 2	0	19	3	22
PREU Balzac	0	16	2	18
PREU Bas Vignons	0	19	1	20
PREU Beurois	0	17	0	17
PREU Camping	0	11	0	11
PREU Cassin	0	17	0	17
PREU Clos des Anglais	0	17	1	18
PREU Clos Renault	0	17	0	17
PREU Corbeil Lafayette	0	17	7	24
PREU Corbeil Zola	0	19	5	24
PREU Decauville	0	17	2	19
PREU Echarcon	0	18	16	34
PREU Fort l'Oiseau	0	17	0	17
PREU Galignani	0	20	4	24
PREU Gutenberg	0	19	2	21

Les autres interventions sur les installations				
Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
PREU IBM	0	18	0	18
PREU Jean Moulin	0	22	49	71
PREU Jussy	0	17	2	19
PREU Lavoisier	0	18	9	27
PREU Les Trois Carreaux	0	7	3	10
PREU Manufacture DIP	0	0	0	0
PREU Manufacture	0	0	0	0
PREU Maurice Riquiez	0	22	16	38
PREU Mennecey	0	68	26	94
PREU Mennecey 2 Jean Jaurés	0	17	2	19
PREU Moulin Galant	0	22	10	32
PREU Ormoy 1	0	19	4	23
PREU Papeterie	0	19	0	19
PREU Quai Bourgoin	0	1	1	2
PREU Restaurant	0	9	0	9
PREU Robinson 1	0	68	45	113
PREU Robinson 2	0	43	3	46
PREU Rue de la Salle	0	14	0	14
PREU Rue de l'Essonne	0	11	1	12
PREU Saint - Léonard	0	20	5	25
PREU Stade Mercier	0	2	1	3
PREU Tabarly	0	18	7	25
PREU Villoison	0	22	18	40
PREU ZAC du Rousset	0	19	3	22
STEP Siarce	0	1 086	323	1 409
Vanne de Villeroy	84	6	8	98

LES INTERVENTIONS EN ASTREINTE

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2012	2013	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	108	90	-16,7%

Les interventions en astreinte sur les usines			
Désignation	2012	2013	N/N-1 (%)
Astreinte	360	192	- 46,7%

BILANS ET PERSPECTIVES

RESEAUX

Inspection télévisée du réseau intercommunal rue Fernand Laguide à Corbeil-Essonnes

Début décembre 2013, 1500 ml de réseau d'intercommunication ont été inspectés entre l'avenue de la Gare à Villabé et la rue Fernand Laguide à Corbeil-Essonnes.

De part l'importance du débit d'eaux usées transité, ces travaux ont nécessité la mise en place des moyens de dévoiement conséquents.

Ainsi, ce sont 2 motopompes de 750 m³/h chacune ainsi qu'environ 1 000 ml de réseau de refoulement installés sur l'accotement du Boulevard Lecouillard qui ont été nécessaires pour dévier et mettre à sec le réseau de la Rue Fernand Laguide pendant toute la durée des travaux.

A l'issue de cette inspection, un rapport a été remis au SIARCE qui a prévu de réaliser des travaux de réhabilitation du collecteur au 1^{er} semestre 2014.



DES MOYENS DE POMPAGE CONSÉQUENTS

2 pompes de 750 m³/h ont été installées.

UN RÉSEAU DE PRÈS D'1 KM

Un réseau de refoulement d'environ 1 000 ml a été installé le long de la voie SNCF.



Inspection pédestre – du collecteur d'Eaux Pluviales T180 sous la Gare de Corbeil-Essonnes

Les techniques traditionnelles d'inspections télévisées n'étant pas adaptées à la configuration du collecteur d'eaux pluviales T180 situé sous la voie de chemin de fer de la Gare de Corbeil-Essonnes, une inspection pédestre a été réalisée par une équipe de 2 agents spécialisés dans les interventions en espace confinés.

A l'issue de cette visite, un rapport photographique, des 170 ml de collecteurs inspectés, a été remis au SIARCE.



UN CHEMINEMENT DIFFICILE

La progression des agents dans le collecteur a été compliquée de par la présence de nombreuses canalisations en voute et au radier du T180

POSTES DE RELEVEMENT

Parmi les opérations de renouvellement d'équipements réalisées en 2013 sur les postes de relèvement, le remplacement de la vanne d'entrée du PR Robinson 1 a nécessité des moyens importants de pompage pour réaliser l'intervention.



L'ANCIENNE VANNE



LA NOUVELLE VANNE INSTALLÉE

Une nouvelle vanne en INOX a été installée en lieu et place de l'ancienne



DES MOYENS DE POMPAGE IMPORTANTS

Le chantier a nécessité la mise en place d'une motopompe pour le dévoiement des eaux usées en entrée du poste

SIARCE – PR INTERCOMMUNAUX

Points d'attention particulière concernant le fonctionnement des postes de relèvement

Libellé du poste		Contraintes particulières d'exploitation accès/sécurité	Apport perturbant fonctionnement (sables, graisses, lingettes ...)	Présence d'H2S Dégradation / Odeurs
MENNECY	PR Mennecy		La pose d'un broyeur à déchets en aval du dégrilleur permettrait de supprimer le stockage en benne et l'émission d'odeurs. L'atmosphère à l'intérieur du local est particulièrement humide.	
CORBEIL ESSONNES	PR Robinson anti crue	Ce poste n'a pas vocation à être un poste anti-crue, il permet seulement le by-pass vers le milieu naturel du PR Robinson		
CORBEIL ESSONNES	PR Galignani	L'accessibilité au poste est rendu difficile à cause de la présence régulière de véhicules sur les trappes.	L'encrassement du poste est rapide (présence importante de lingettes et de graisses).	
CORBEIL ESSONNES	PR Saint Léonard	Le curage du poste est rendu très difficile par l'absence de vanne d'obturation de l'arrivée des eaux usées. Des travaux de mise en place d'une vanne d'isolement seraient à prévoir.		
CORBEIL ESSONNES	PR Maurice Riquiez			Les équipements du poste sont soumis à une atmosphère humide et chargée en H2S qui entraînent une dégradation prématurée notamment de la vanne électrique.
CORBEIL ESSONNES	PR Zola	Ce poste connaît des retours d'eaux pluviales dans le poste d'eau usée. Il conviendrait d'ajouter un clapet anti-retour ou de supprimer ce by-pass. Une gestion coordonnée avec le PR A. Briand et la station permettrait d'améliorer le fonctionnement hydraulique de l'usine. Par ailleurs il a été mis en évidence une anomalie de conception du trop plein du poste Zola à Corbeil ; en effet l'altimétrie des installations fait que le réseau déborde avant l'atteinte du niveau du trop plein.		
CORBEIL ESSONNES	PR A. Briand	L'installation de variateurs de fréquence permettrait d'améliorer le fonctionnement du poste (régulation, consommation d'énergie, longévité du matériel) en substitution des vannes de régulation.		Les équipements du poste ont été soumis à une atmosphère humide et chargée en H2S et ont subi d'importantes dégradations au cours des années précédentes. Le palan servant à sortir les 4 pompes est fortement corrodé. La présence d'H2S dans ce poste perturbe également les interventions des agents dans ce poste (sécurité des

Points d'attention particulière concernant le fonctionnement des postes de relèvement

Libellé du poste		Contraintes particulières d'exploitation accès/sécurité	Apport perturbant fonctionnement (sables, graisses, lingettes ...)	Présence d'H2S Dégradation / Odeurs
				intervenants)
BALLANCOURT	PR Ballancourt 1	L'accessibilité au poste est dangereuse du fait de son positionnement en milieu de carrefour de route départementale, Une modification de câblage électrique permettrait d'améliorer la marche secours du poste sur poire de NTH.		Les équipements vieillissent prématurément à cause de l'atmosphère humide et confiné notamment la vanne électrique.

SIARCE – PR COMMUNAUX

Points d'attention particulière concernant le fonctionnement des postes de relèvement

Libellé du poste		Contraintes d'accès particulières sécurité des agents d'exploitation	Apport perturbant fonctionnement (sables, graisses, lingettes ...)	Présence d'H2S Dégradation / Odeurs
CORBEIL ESSONNES	PR Papeterie		L'encrassement du poste est rapide (présence importante de lingettes et de graisses).	
CORBEIL ESSONNES	PR Stade Mercier	Poste arrêté depuis la mise en service du PR Jean Moulin	Poste arrêté depuis la mise en service du PR Jean Moulin	Poste arrêté depuis la mise en service du PR Jean Moulin
CORBEIL ESSONNES	PR IBM		L'encrassement du poste est rapide (présence importante de lingettes et de graisses).	
CORBEIL ESSONNES	PR Gutenberg		L'encrassement du poste est rapide (présence importante de lingettes et de graisses).	
CORBEIL ESSONNES	PR Moulin Galant		L'encrassement du poste est rapide (présence importante de lingettes et de graisses).	
MENNECY	PR Villoison		L'encrassement du poste est rapide (présence importante de lingettes et de graisses).	
MENNECY	PR ZAC du Rousset EU		L'encrassement du poste est rapide (présence importante de lingettes et de graisses).	

STATION D'EPURATION

Points sensibles

- La capacité annoncée de l'unité de compostage (9 000 T/an) est surévaluée au vu de l'activité actuelle de préparation des mélanges.
- Dégradation structurelle du béton qui encadre la porte coté zone sale du tunnel de fermentation de la compostière.
- La dégradation prématurée du génie civil du canal de comptage amont constatée en 2011 s'est amplifiée. Une réfection devrait être engagée en 2014 par le constructeur.
- Dégradation très importante du génie-civil des prétraitements, en particulier sortie dessableur-déshuilleur. Une réfection devrait être engagée en 2014 par le constructeur. Une insuffisance de ventilation sur une partie de l'ouvrage peut expliquer cette dégradation locale.
- La gestion de l'hydraulique syncopée liée aux refoulements des postes Aristide Briand et Emile Zola entraîne des déversements dus aux caractéristiques de fonctionnement des dégrilleurs fins. La gestion coordonnée des postes en amont du PR Aristide Briand est en cours d'optimisation.
- De par leurs conceptions, le seuil de coupure des dégrilleurs fins n'est pas homogène et entraîne un passage de déchets préjudiciables aux installations situées en aval (biomédias, grilles...). Le constructeur a proposé une solution alternative par la mise en place de tamiseurs en lieu et place des dégrilleurs actuels.
- La dégradation prématurée du pont reconditionné en passerelle à l'intérieur du bassin d'anoxie s'est accentuée.
- La station n'est pas en mesure aujourd'hui de traiter de façon optimale un débit supérieur à 1200m³/h, du fait du dimensionnement de la station d'épuration. Elle peut accepter une charge hydraulique comprise entre 1600 et 1700 m³/h. Au-delà, la step by-passe par déversement au dessus de la vanne d'écrêtage.
- Présence d'une quantité importante de biomédias de type K1 incrustés dans la grille de retenue du bassin d'anoxie y compris après son remplacement et la diminution de taille des fentes. Ce constat met en avant la problématique de compatibilité entre la grille et les biomédias de type K1 ainsi que de pérennité de fonctionnement de l'ouvrage.

Sinistre de la grille du bassin d'anoxie

Affaissement de la grille circulaire du bassin d'anoxie ayant entraîné la perte des bio-médias (type K1) vers l'ouvrage de traitement du carbone le 25/01/13 et un arrêt durable de l'usine.

La remise en état de l'usine a nécessité un criblage de la totalité des biomédias du bassin carbone (séparation des biomédias mélangés), un remplacement de la grille du bassin d'anoxie intégrant un renforcement structurel et une diminution de la taille des fentes, un remplacement des biomédias du bassin post-dénitrification et divers travaux et divers travaux de pompage et de nettoyage sur l'usine.

Cette situation a conduit au déclenchement d'une procédure judiciaire.

Sans préjuger des conclusions de la procédure en cours, il a été constaté une fragilité structurelle de la grille du bassin d'anoxie (conception, réalisation, mise en œuvre), une présence importante de déchets, de filasses ainsi que de biomédias de type K1 incrustés dans les fentes de la grille.

En termes de fonctionnement, les phases de traitement ont été les suivantes :

- prétraitement des effluents pendant les 3 premiers mois crise. L'installation d'un système de pompage provisoire a été nécessaire et mis en œuvre par l'exploitant afin d'éviter tout rejet direct non prétraité au milieu naturel.
- traitement du carbone et nitrification à partir de début mai après une modification de configuration de l'usine (phase 2 des travaux).
- remise en service de la totalité de l'usine le 20/08/13 et retour à la normale début octobre 2013.

Durant cette période, près des $\frac{3}{4}$ des effluents by-passés ont été traités sur la station d'épuration d'Evry afin de limiter les impacts sur le milieu naturel.

Programme d'amélioration.

- Surveillance accrue de la structure physique de la grille circulaire du bassin d'anoxie et des mesures de niveau amont et aval de l'ouvrage depuis octobre 2013.
- Contrôle de l'injection de méthanol en entrée de post-dénitrification en 2014.
- L'audit de l'Agence de l'Eau Seine Normandie de novembre 2010 sur le contrôle de l'autosurveillance n'avait pas validé la mesure de débit de by-pass au niveau de la bache d'extension. Une étude réalisée par le SIARCE en 2013 proposera la mise en place de mesure de débit de by-pass total normalisée.
- Etude de mise en place de 2 skids de charbon actif en amont du moteur de cogénération en 2014 pour un nouveau traitement du biogaz.
- Sécurisation de l'alimentation électrique Haute Tension et Basse tension de l'usine à étudier en 2014.

PERSPECTIVES

La survenance de l'incendie en avril 2014 au niveau du poste de livraison et du Tableau Général Basse Tension de l'usine doit être l'occasion de reconfigurer l'installation de manière à fiabiliser et à sécuriser l'alimentation et la distribution d'énergie électrique sur l'usine (Haute et Basse Tensions).

En complément, la mise en place de dispositifs de détection d'incendie, et de coffret de raccordement de groupe électrogène sur l'ensemble des locaux électriques permettrait d'améliorer le niveau de sûreté de l'installation.

Des travaux complémentaires devraient également être conduits aux niveaux de la chaufferie et du local compresseur gaz notamment le doublement des détecteurs d'explosivité et la mise en place de pressostats de sécurité.

L'efficacité du dégrillage fin fonctionnant par colmatage doit être améliorée de manière à protéger les ouvrages et process situés en aval.

La problématique de colmatage des grilles de retenue en particulier du bassin d'anoxie doit être impérativement solutionnée afin d'éviter la survenance d'un nouveau sinistre ou d'un arrêt prolongé du dispositif.

Une procédure ou mode opératoire détaillé d'intervention et d'entretien des grilles de retenue des biomédias dans les différents ouvrages devra être fournie par le Groupement constructeur. Il serait souhaitable que ce document soit engageant vis-à-vis du concepteur-réalisateur de l'installation.

La présence d'une quantité importante de biomédias de type K1 incrustés dans la grille de retenue du bassin d'anoxie y compris après son remplacement et la diminution de taille des fentes devrait conduire au remplacement intégral des biomédias.

LA QUALITE DU TRAITEMENT DES EAUX USEES

Cette partie décrit les principes du contrôle de la qualité du traitement des eaux usées ainsi que les résultats obtenus sur l'ensemble du processus de collecte et de traitement des effluents.

LA CONFORMITE DU SYSTEME DE COLLECTE

LE SUIVI DES REJETS INDUSTRIELS

I - Rejets non domestiques

I – 1 Mise sous contrôle de nouvelles entreprises

La mise sous contrôle des rejets non domestiques consiste à réaliser des visites techniques des sites couplées à un contrôle de la conformité du raccordement, puis à rédiger les documents réglementaires (arrêtés d'autorisation et éventuellement convention spéciale de déversement).

Lors d'une première phase de régularisation, des visites techniques avaient été faites pour la commune de Corbeil-Essonnes. Les audits techniques et les enquêtes de conformité ont tous été réalisés. Les projets d'autorisation des rejets des entreprises ont été établis et sont en cours de validation par le SIARCE. Cela concerne les entreprises suivantes :

Autorisations de rejet, historique des années précédentes			
Entreprise	Adresse		Date de signature
ESSONNE POIDS LOURDS	Avenue du 8 Mai 1945	CORBEIL-ESSONNES	En cours de validation
CENTRE HOSPITALIER DE CORBEIL	Bd Henri Dunant	CORBEIL-ESSONNES	En cours de validation
MOULINS SOUFFLET	Place Galignani	CORBEIL-ESSONNES	En cours de validation
AGRO INGREDIENTS TECHNOLOGY AIT	Quai de l'apport Paris	CORBEIL-ESSONNES	En cours de validation
LAITERIE DES BAS VIGNONS	Quai Jacques Bourgoin	CORBEIL-ESSONNES	En cours de validation
TOUPRET INDUSTRIE	Rue de la Poterie	CORBEIL-ESSONNES	En cours de validation
TOUPRET INDUSTRIE	Route de Lisses	CORBEIL-ESSONNES	En cours de validation
DECAUVILLE SA	Rue Decauville	CORBEIL-ESSONNES	En cours de validation
ETABLISSEMENT GIRON	Rue Decauville	CORBEIL-ESSONNES	En cours de validation
LIFTING CARS	Rue Decauville	CORBEIL-ESSONNES	En cours de validation
ONYX	Rue Emile Zola	CORBEIL-ESSONNES	En cours de validation
FUTUREX	Rue Emile Zola	CORBEIL-ESSONNES	En cours de validation

Autorisations de rejet, historique des années précédentes			
Entreprise	Adresse		Date de signature
LES COMPAGNONS METALLIERS BREUZARD	Rue Emile Zola	CORBEIL-ESSONNES	En cours de validation
NORBERT DENTRESSANGLE LOGISTICS	Rue Emile Zola	CORBEIL-ESSONNES	En cours de validation
CORBEIL PREDAL	Rue Emile Zola	CORBEIL-ESSONNES	En cours de validation
LAFORET LOGISTIQUE	Rue Emile Zola	CORBEIL-ESSONNES	En cours de validation
GRUAU PARIS SA	Rue Fernand Raynaud	CORBEIL-ESSONNES	En cours de validation
CISABAC	Rue Gustave Eiffel	CORBEIL-ESSONNES	En cours de validation
HEURTEL	Rue Jacques Anquetil	CORBEIL-ESSONNES	En cours de validation

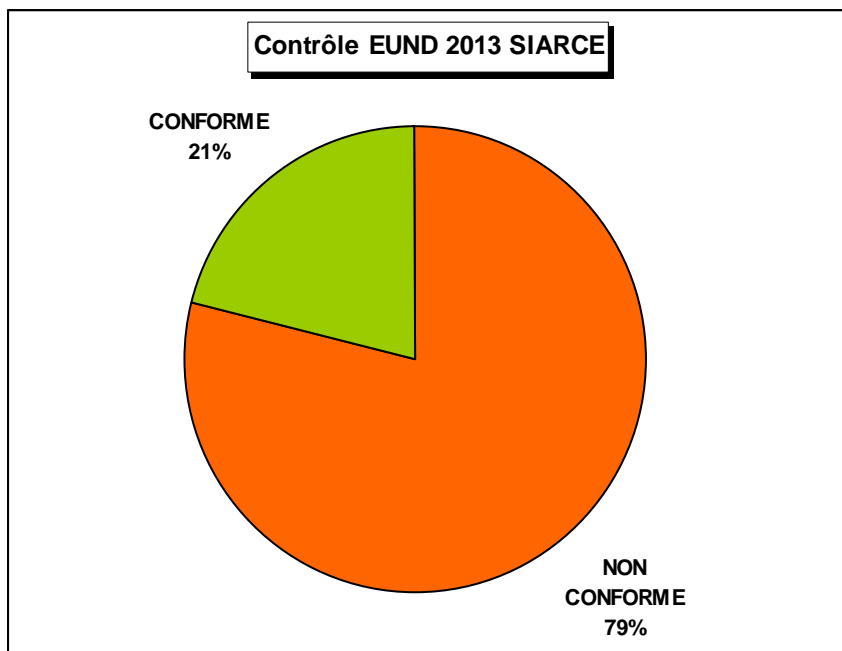
Durant l'année 2013, 152 nouveaux diagnostics (visites techniques et conformités) ont été réalisés.

Les rapports de diagnostics ont été transmis au SIARCE durant l'année 2013 pour la rédaction des arrêtés ou contrats d'abonnement relatifs à ces diagnostics. La liste est présentée dans le tableau ci-après.

La conformité des contrôles est établie suivant 2 critères :

- la conformité du raccordement : vérification de la séparativité des eaux usées et des eaux pluviales, et du bon raccordement au réseau public,
- la conformité des rejets à travers l'étude de l'activité de l'entreprise : usages de l'eau et qualité des rejets, gestion des risques de pollution lors de dépotage ou du stockage de produits liquides ou de déchets, présence et entretien des ouvrages de prétraitement...

Sur les contrôles établis en 2013, le taux de conformité global tenant compte de ces 2 critères est de 21%.



La liste des entreprises contrôlées est présentée en annexe.

I – 2 Suivi des entreprises faisant l’objet d’une autorisation - convention

Il y a 8 entreprises qui font l’objet d’une convention spéciale de déversement. Pour rappel, il y a également 14 établissements ayant un arrêté de rejet (essentiellement des dentistes), mais ceux-ci ne font pas l’objet d’un contrôle systématique.

Durant l’année 2013, le suivi précis des industriels sous convention a été conduit pour les établissements suivants :

Suivi des entreprises sous convention		
Sociétés	Date de suivi	Commentaires sur l’autosurveillance
ALISER	2013	Le bilan d’autosurveillance de 2013 a correctement été transmis. Une nouvelle convention a été signée en Décembre 2012. Elle a été réactualisée par rapport à l’activité réelle de la société ALISER, elle définit entre autre les flux et concentrations autorisés dans le système d’assainissement de la commune et du syndicat et l’installation d’une nouvelle unité de traitement du pH des effluents industriels et de nouveaux paramètres comme les sulfates qui interviennent dans la formation de l’H2S. De léger dépassement ponctuel en concentration et en flux ont été constatés au cours de l’année.
SCI DU PLATEAU D’ORMOY	2013	Aucun bilan d’autosurveillance n’est demandé dans la convention. Le volume d’eau consommé est de 500 m ³ en 2013 (contre 2446m ³ en 2012)
SMF	2013	Le bilan d’autosurveillance de 2013 a correctement été transmis. De léger dépassement en concentration et en flux ont été constatés au cours de l’année. Le volume d’eaux usées non domestiques rejetées est de 12591m ³ en 2013 (contre 21580m ³ pour l’exercice 2012) La société SMF prévoit un test d’un nouveau coagulant pour réduire la concentration en chlorure.
HELIO	2013	Le bilan d’autosurveillance du mois de Septembre n’a pas été transmis par Helio. De léger dépassement en concentration et en flux pour les « nitrites » et le « cuivre » ont été constatés semaine 32. Les analyses des « MES » ont été transmises qu’une fois pour l’année de 2013, semaine 32. Les analyses de « fer » n’ont pas été réalisées sur les deux premiers trimestres. Une remise à niveau de la convention de déversement intégrant les modalités techniques, financières, administratives et juridiques, notamment les rejets totaux de l’établissement, devait être réalisée en 2013 et n’a pas été faite. Le volume d’eaux usées non domestiques rejetées est de 2016m ³ en 2013.
ALTIS	2013	Le bilan d’autosurveillance de 2013 a correctement été transmis pour le premier trimestre 2013. Depuis le 22 Avril 2013, les EUIC ne sont plus rejetés dans le réseau du SIARCE mais en Seine. Aucun dépassement n’a été constaté.
USINE Philippe DE LA CLERGERIE	2013	Le bilan d’autosurveillance de 2013 a correctement été transmis. Des dépassements en concentration ont été constatés pour les « MES » et « DCO », dus à l’ajout de charbon actif pour respecter la qualité de l’eau potable du fait de la qualité dégradée de l’eau de Seine. Ainsi que des dépassements en « Sulfite » et « Sulfure ». Le volume d’eaux usées non domestiques rejetées est de 15455m ³ en 2013.
HOPITAL DU SUD FRANCIEN	2013	Le bilan d’autosurveillance de 2013 a correctement été transmis. Des dépassements ont été constatés en concentration et en flux. Le volume d’eaux rejetées est de 34503m ³ en 2013.
SNCF	2013	Il n’y a aucun rejet. L’activité n’a pas repris. Aucune autosurveillance n’est fournie par l’entreprise, et les volumes facturés sont estimés. Le volume d’eaux usées est de 62m ³ en 2013.

Les tableaux de suivi de la facturation des conditions financières spéciales pour chaque entreprise sont joints en annexe.

Durant l’année 2013, dans le cadre du suivi des industriels sous convention, les établissements suivants ont fait l’objet de contrôles inopinés afin de vérifier, en complément des bilans d’autosurveillance, le respect des exigences du SIARCE :

Contrôles inopinés		
Nom de l'Entreprise	Date du contrôle	Commentaires
ALISER	04/06/2013	Les analyses démontrent des concentrations supérieures aux valeurs limites fixées dans la convention de déversement en « détergent cationique », en « huile et graisse » et une « température élevées ».
	03/10/2013	Les analyses démontrent des concentrations supérieures aux valeurs limites fixées dans la convention de déversement en « débit journalier », en « sulfite » et en « sulfure », ainsi qu'en flux pour les « MES ».
SMF	14/02/2013	Les analyses démontrent des concentrations supérieures aux valeurs limites fixées dans la convention de déversement en « chlorure » et en flux pour ce même paramètre.
	29/10/2013	Les analyses démontrent des concentrations supérieures aux valeurs limites fixées dans la convention de déversement en « redox », en « DCO », en « DBO5 » et en « chlorure » ainsi qu'en flux pour les métaux totaux.
ALTIS	16/05/2013	Les résultats d'analyses sont conformes par rapport aux valeurs limites fixées dans la convention de déversement
	/	L'établissement ne rejete plus d'EUND dans le réseau du SIARCE depuis le 22 Avril 2013.
USINE Philippe DE LA CLERGERIE	14/05/2013	Les résultats d'analyses démontrent des concentrations supérieures aux valeurs limites fixées dans la convention de déversement.
	22/10/2013	Les résultats d'analyses démontrent des concentrations supérieures aux valeurs limites fixées dans la convention de déversement.
HELIO	05/06/2013	Les résultats d'analyses démontrent des concentrations supérieures aux valeurs limites fixées dans la convention de déversement.
	30/11/2013	Les résultats d'analyses démontrent des concentrations supérieures aux valeurs limites fixées dans la convention de déversement. Le rejet dans le réseau public se fait par bâchée, et l'effluent peut avoir stagné plusieurs jours avant ce rejet
HOPITAL DU SUD FRANCILIEN	03/05/2013	Les résultats d'analyses démontrent des concentrations légèrement supérieures aux valeurs limites fixées dans la convention de déversement.
	22/10/2013	Les résultats d'analyses démontrent des concentrations supérieures aux valeurs limites fixées dans la convention de déversement.
DELIFRUIT	28/06/2013	Les résultats d'analyses démontrent des concentrations supérieures aux valeurs limites fixées dans la convention de déversement.
	31/10/2013	Les résultats d'analyses démontrent des concentrations supérieures aux valeurs limites fixées dans la convention de déversement.
SNCF	/	Il n'y a aucun rejet. L'activité n'a pas repris. Aucun contrôle inopiné ne peut être réalisé.

LA PERFORMANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

Les indicateurs suivants reflètent la performance du système d'assainissement collectif. Ils ont été fixés par le décret du 2 mai 2007.

Performance réseaux				
Indicateur	Unité	2012	2013	N/N-1 (%)
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Valeur de 0 à 120	60	60	0,0%
P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre / 1000 habitants desservis	0	0	0,0%
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Nombre / 100 km	11	6,3	0,0%

LA CONFORMITE DES REJETS DU SYSTEME DE TRAITEMENT

L'ARRETE PREFECTORAL

Les principaux documents réglementaires régissant l'autosurveillance sont le décret du 3 juin 1994 sur le calendrier de mise en conformité de la collecte et du traitement ainsi que l'arrêté assainissement du 22 juin 2007 qui remplace les arrêtés du 22 décembre 1994 concernant les installations de plus de 2 000 EH et du 21 juin 1996 pour les installations de moins de 2 000 EH.

Il est à noter que la recommandation du 12 mai 1995 et la circulaire de 6 novembre 2000 concernant les installations de plus de 2 000 EH ainsi que la circulaire du 17 février 1997 pour les installations de moins de 2 000 EH ne sont pas abrogées contrairement aux arrêtés ci-dessus car juridiquement une circulaire n'a aucune valeur.

Par contre, une nouvelle circulaire du 15 février 2008 qui rappelle aux préfets les avancées de l'arrêté du 22 juin 2007, précise en outre qu'un guide des définitions relatives à l'application de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines en version 1.3 datant de février 2008 ainsi qu'un commentaire technique (dont seule la première partie est actuellement disponible) sont parus. Ce commentaire technique a vocation à remplacer l'ensemble des circulaires et autres documents existants et permettre de mieux expliciter le contenu de l'arrêté du 22 juin 2007. Ce commentaire technique dont la rédaction est pilotée par le Ministère se veut un document évolutif dans le temps de façon à coller au plus près aux exigences et à leur mise en pratique.

Le tableau suivant fait office de synthèse des exigences en matière de qualité de rejets des systèmes de traitement du présent contrat.

EXONA doit respecter les niveaux de rejet imposés par l'arrêté préfectoral n° 2007-PREF-DCI3/BE0128 du 13 juillet 2007.

Sur des échantillons moyens journaliers (24 heures consécutives) prélevés proportionnellement au débit, les valeurs limites en rendement ou en concentration suivantes doivent être respectées sur 95% des échantillons (en condition normale d'exploitation) sans toutefois ne jamais dépasser les valeurs rédhibitoires :

Paramètre	Concentration maximale	Rendement minimum	Valeurs rédhibitoires en concentration
MES	20 mg/L	95 %	50 mg/L
DBO ₅	25 mg/L	93 %	50 mg/L
DCO	90 mg/L	89 %	180 mg/L
NTK(*)	7 N mg/L	90%	14 N mg/L
NGL (*)	18 N mg/L	75%	20 N mg/L
P _{TOTAL}	1 P mg/L	90%	2 P mg/L

Dans les mêmes conditions de prélèvement et d'analyse, les valeurs limites en concentration ou en rendement moyens annuels sont fixées comme suit :

Paramètre	Concentration maximale	Rendement minimum
NTK(*)	5 N mg/L	90%
NGL (*)	15 N mg/L	80%
P _{TOTAL}	0,9 P mg/L	90%

CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

Conformité annuelle globale			
Commune	Site	2012	2013
EVRY	STEP Siarce	Non	Non

CONFORMITE PAR PARAMETRE

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

Conformité par paramètre										
Site	Autorisations de rejets	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
STEP Siarce	2007.PREF.DC I3/BE0128_p4	DBO5	3989,2	13,05	171,72	95,34	1	10	4	Non
STEP Siarce	2007.PREF.DC I3/BE0128_p4	DCO	9663,93	42,04	546,76	93,83	1	12	4	Non
STEP Siarce	2007.PREF.DC I3/BE0128_p4	MeS	4667,49	14,2	184,72	95,54	23	12	1	Non
STEP Siarce	2007.PREF.DC I3/BE0128_p4	NG	1053,49	26,14	346,57	63,48	5	10	46	Non
STEP Siarce	2007.PREF.DC I3/BE0128_p4	NTK	1051,99	8,4	109,82	88,53	15	10	26	Non
STEP Siarce	2007.PREF.DC I3/BE0128_p4	Pt	117,76	1,02	13,57	87,14	41	11	5	Non

Le bilan de fonctionnement au format réglementaire demandé par la Police de l'eau est présenté en annexe.

La qualité de l'eau traitée n'est pas conforme en 2013 aux prescriptions de l'arrêté préfectoral d'exploitation. Les rejets ont été impactés par le sinistre survenu le 25 janvier et ces conséquences durables sur l'usine.

Un mode dégradé de traitement a été mis en place par l'exploitant afin de limiter les rejets directs au milieu naturel (process permettant principalement un traitement de la pollution carbonée et la nitrification de l'azote) pendant la période de criblage du bassin carbone et de remplacement de la grille du bassin d'anoxie.

CONFORMITE DES FREQUENCES D'ANALYSE

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

Conformité du planning d'analyses					
Site	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
STEP Siarce	DBO5	52	126	125	240,4%
STEP Siarce	DCO	104	149	149	143,3%
STEP Siarce	MeS	104	149	146	140,4%
STEP Siarce	NG	52	133	114	219,2%
STEP Siarce	NTK	52	132	121	232,7%
STEP Siarce	Pt	52	133	128	246,2%

Un renforcement du suivi analytique des effluents a été réalisé à la demande des services de l'état (DRIEE) pendant la période de sinistre et de remise en service de l'installation.

LA CONFORMITE DES BOUES ET SOUS-PRODUITS

Le tableau suivant présente les destinations des boues produites et des sous-produits ainsi que la conformité des filières utilisées.

Conformité filières boues et sous produits évacués		
Site	Points prélèvement	Destination
STEP Siarce	S10 - Sable produit	Total
STEP Siarce	S10 - Sable produit	Valorisation industrielle
STEP Siarce	S11 - Refus de dégrillage produit	ISDND
STEP Siarce	S11 - Refus de dégrillage produit	Total
STEP Siarce	S6 - Boues évacuées après traitement	Compostage produit

LE BILAN CLIENTELE

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

LES STATISTIQUES CLIENTS

Le tableau suivant présente les principales statistiques liées à la facturation clients (nombre d'abonnements au service de l'assainissement collectif, taux de desserte, ...).

Statistiques clients	
Type	2013
Nombre d'abonnés collecte	12 223
Nombre d'abonnés transport-traitement	21 470

Le nombre d'abonnements assainissement décomposé par commune est le suivant :

Nombre d'abonnés assainissement		
Commune	Collecte	Transport-traitement
Corbeil-Essonnes	8 048	8 048
Menecy	4 175	4 175
Ballancourt		2 290
Echarcon		282
Fontenay le vicomte		411
Lisses		31
Ormoy		692
Saint germain les Corbeils		572
Saint pierre du perray		605
Saintry sur seine		1 831
Vert le petit		879
Villabé		1 654
Total	12 223	21 470

LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

Volumes assujettis à l'assainissement	
Type	2013
Volumes assujettis collecte (m3)	2 942 143
Volumes assujettis transport-traitement (m3)	3 864 051

La décomposition des volumes assujettis par commune est la suivante :

Volumes assujettis à l'assainissement par commune		
Commune	Collecte	Transport-traitement
Corbei-Essonnes	2 265 019	2 265 019
Menecy	677 124	677 124
Ballancourt		280 180
Echarcon		29 187
Fontenay le vicomte		45 066
Lisses		0
Ormoy		100 833
Saint germain les Corbeils		79 352
Saint pierre du perray		65 334
Saintry sur seine		216 726
Vert le petit		101 458
Villabé		3 772
Total	2 942 143	3 864 051

LA TYPOLOGIE DES CONTACTS CLIENTS

La décomposition des modes de contacts avec les clients consommateurs s'établit de la façon suivante :

Typologie des contacts		
Désignation	Nombre de contacts	dont réclamations
Téléphone	14 894	2 123
Courrier	2 972	399
Internet	245	41
Fax	21	2
Visite en agence	5 298	288
Total	23 430	2 853

LES PRINCIPAUX MOTIFS DE CONTACTS CLIENTS

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de contact		
Désignation	Nombre de contacts	dont réclamations
Arrivée client	905	0
Départ client	1114	9
Mise à jour des données clients	1143	0
Mensualisation et prélèvements	1818	0
Règlement	3230	104
Facturation	1634	798
Dégrèvements	523	0
Demande d'information	8781	0
Technique eau	1436	1238
Technique assainissement	483	483
Travaux demandes de prestations	1013	0
Services	79	2
Autres motifs	1271	219
Total	23 430	2 853

LA RELATION CLIENTS

Relation client			
Désignation	2012	2013	N/N-1 (%)
Taux de réclamations (Nombre / 1000 abonnés)	14,97	20,59	37,5%
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	
Taux de prise au Centre de Relation Clientèle (%)	85	90,5	6,5%

L'ENCAISSEMENT ET LE RECOUVREMENT

L'encaissement et le recouvrement			
Désignation	2012	2013	N/N-1 (%)
Délai Paiement client (j)	6,94	8,26	19,0%
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	0,32	0,82	156,3%

LE FONDS DE SOLIDARITE

Le fonds de solidarité			
Désignation	2012	2013	N/N-1 (%)
Montant du versement au fonds de solidarité	1 611,21	3 143	95,1 %
Nombres de demandes d'abandons de créances reçues	37	59	59,5 %
Montant des abandons de créances ou versements au fonds de solidarité (€ H.T./m3 facturé)	0,0004	0,0008	0,995

LES DEGREVEMENTS

Lorsqu'une fuite a fait l'objet d'une réparation, le client peut bénéficier d'un dégrèvement pour fuite sauf en cas de négligence. Le tableau ci-dessous présente les pertes volumétriques de l'année.

Les dégrèvements pour fuite			
Désignation	2012	2013	Variation N/N-1 (%)
Nombres de demandes de dégrèvement acceptées	74	77	4 %
Volumes dégrévés (m3)	35 767	26296	-27 %

LA MESURE DE LA SATISFACTION CLIENT

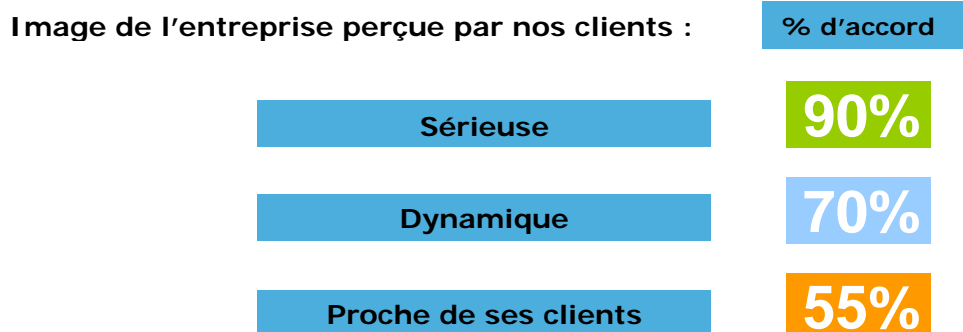
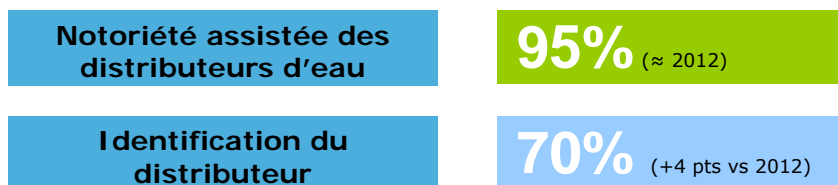
Depuis 2011, Lyonnaise des Eaux s’est dotée d’un nouvel observatoire de la satisfaction client.

Ce nouvel observatoire est un outil opérationnel afin de conduire une vraie démarche de progrès de la satisfaction client.

En 2013, l’enquête a donc été renouvelée selon les mêmes principes que l’an dernier sur la base d’un échantillon national de 3218 usagers dont 200 sur le périmètre de l’entreprise régionale Sud Ile-de-France.

NOTRE IMAGE PERCUE PAR NOS CLIENTS

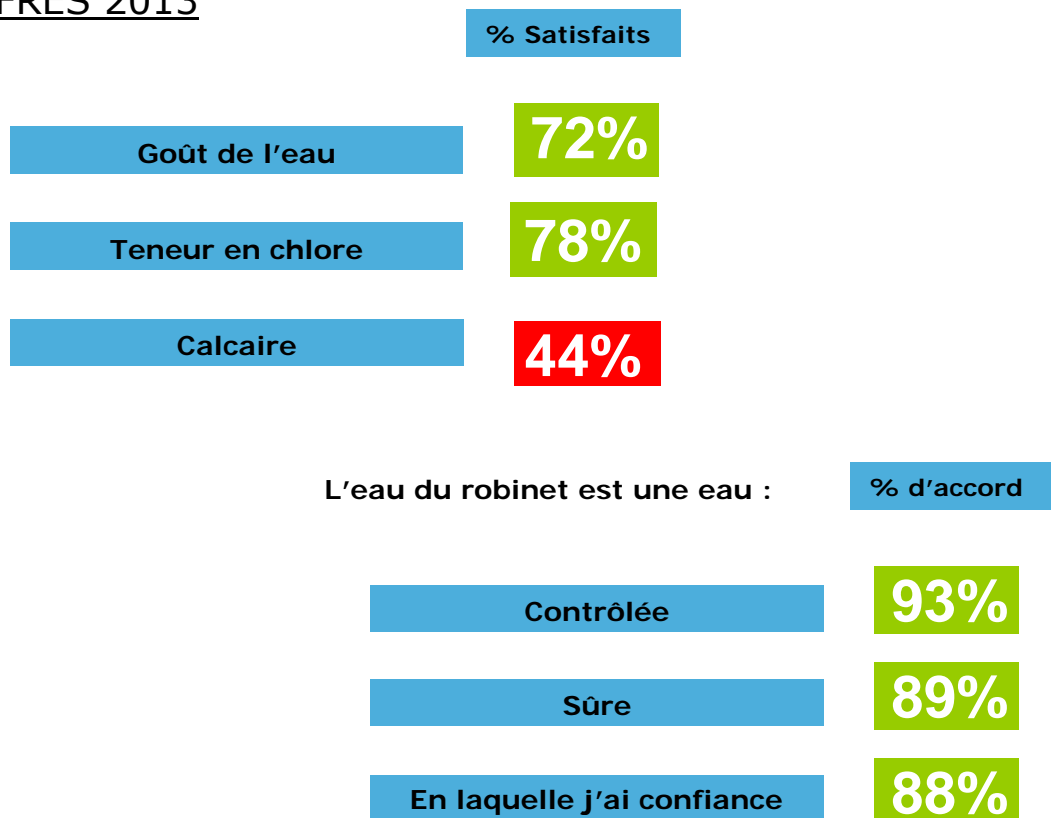
SOFRES 2013



On note une amélioration de l'identification du distributeur liée aux efforts de communication menés tout au long de l'année pour marquer notre présence sur le territoire Sud Ile de France. Néanmoins le besoin de proximité doit faire l'objet d'une démarche d'amélioration.

L'OPINION SUR LA QUALITE DE L'EAU RESTE ELEVEE :

SOFRES 2013



- La qualité de l'eau et la sécurité sanitaire sont des facteurs de satisfaction sur le périmètre.
- La principale source d'insatisfaction reste la teneur en calcaire avec 56% d'insatisfaits.

FOCUS SUR LA RELATION CLIENTELE TELEPHONIQUE :

La relation téléphonique

La qualité de l'accueil reste un point fort, l'écoute du client aussi.

Le taux de service, c'est-à-dire le nombre d'appels traités sur le nombre d'appels reçus s'établit à **90%** en 2013, soit une nette amélioration par rapport aux années précédentes.

La résolution de la demande, le traitement de bout en bout et la personnalisation de la relation avec nos consommateurs sont nos objectifs de 2014 pour améliorer le service et la satisfaction des usagers.

LES AXES DE PROGRES ATTENDUS PAR NOS USAGERS AU GLOBAL :

L'enquête a mis en évidence des axes majeurs d'amélioration de la satisfaction client :

- L'annonce relève et le compte rendu de relève par SMS ou email.

Un pilote réalisé sur une commune permet de conclure :

- Informer pro activement lors de moments clés du parcours client, tels que la relève, génère un gain de satisfaction de 15 points.
- Pour 83% des clients il est important de recevoir un compte rendu de relève et 42% considèrent que c'est très important.

- Le traitement de la demande en une seule fois.

Les efforts d'amélioration doivent se concentrer en 2014 sur la capacité du télé-conseiller à fournir une réponse satisfaisante dès le 1^{er} contact client.

- Communiquer toujours plus vers le consommateur.

Malgré les efforts de développement de la communication mis en œuvre en 2013, cet item reste considéré comme un axe d'amélioration de la satisfaction.

LES SITES INTERNET LYONNAISE DES EAUX

Lyonnaise des Eaux est présente sur internet au travers de 3 sites, chacun d'entre eux offrant un contenu spécifique :

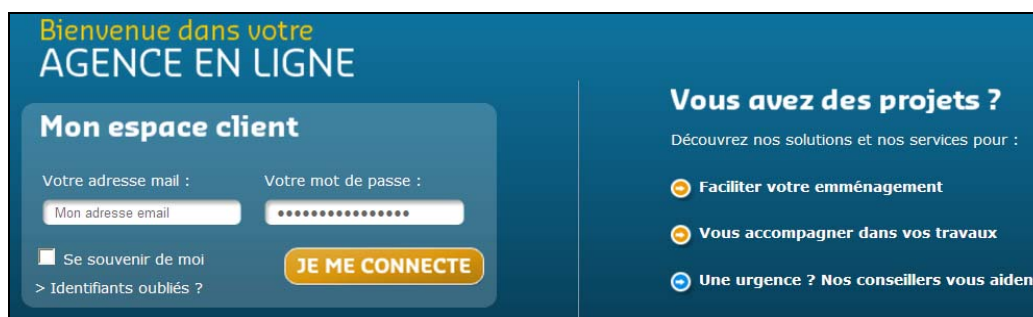
Le site institutionnel de Lyonnaise des Eaux (<http://www.lyonnaise-des-eaux.com/>), où vous trouverez toutes les informations relatives à l'entreprise et son actualité. Il vous permet d'en apprendre davantage sur nos métiers.



Tout sur mon eau (<https://www.lyonnaise-des-eaux.fr/>), notre nouveau site internet, vous permet d'accéder aux informations sur la qualité de l'eau dans votre commune, vous offre des conseils pour mieux comprendre et gérer votre facture et vous accompagne dans vos démarches au quotidien.



L'Agence en Ligne (<https://www.eau-en-ligne.com/>) vous donne accès à votre Espace Client afin de consulter ou régler vos factures et permet également de suivre vos consommations.



Au cours du second semestre 2013, soit la période de lancement du site, « Tout sur mon eau » a été consulté par près de 100 000 visiteurs uniques chaque mois. L'Agence en Ligne connaît par ailleurs une fréquentation similaire sur la même période.

Parmi les motifs de visite de « Tout sur mon eau », on retrouve principalement la volonté de consulter ses factures ainsi que le suivi de consommation.

Les visiteurs du site institutionnel de Lyonnaise des Eaux sont intéressés par les métiers et carrières proposées au sein de l'entreprise ainsi que la présentation de notre organisation.

LE PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le consommateur français paie dans sa facture d'eau un ensemble de services liés à la disponibilité permanente d'eau potable pour tous et à la protection de l'environnement. La facture est émise par la Société des Eaux de l'Essonne à qui la collectivité locale (commune ou regroupement de communes) a délégué le service.

Le prix du service de l'eau, correspond au prix payé par un usager domestique pour la distribution de l'eau ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées sur la base d'une consommation de référence de 120 m³ par an. Il inclut également des taxes et redevances.

L'ACTIVITE « DISTRIBUTION DE L'EAU »

Cette activité correspond au captage de l'eau dans le milieu naturel, aux traitements nécessaires pour la rendre potable et à son transport jusqu'au robinet du consommateur à travers un réseau de canalisations. Elle se décompose de la façon suivante :

- Une part **Collectivités locales**, perçue pour le compte des Communes, regroupements de Communes, syndicats... intervenant dans ce domaine. Les sommes perçues sont intégralement reversées aux Collectivités concernées.

Elles correspondent généralement au paiement d'annuités d'emprunts ayant permis de financer des équipements communaux de distribution d'eau (réservoirs, canalisations, ...). Le prix est fixé par délibération de la Collectivité Locale concernée et est revu chaque année, en fonction des recettes nécessaires à l'équilibre du budget Eau.

- Une part **Agence de l'Eau** (Agence Seine-Normandie en Ile-de-France). Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui aident les Collectivités Locales à s'équiper pour préserver leurs ressources en eau potable. Elles sont financées par une redevance perçue sur les prélèvements d'eau effectués dans le milieu naturel (forages, eaux de surface, rivières, ...).

Compte tenu des volumes prévisionnels d'eau qui seront prélevés et vendus dans une année donnée, la Société des Eaux de l'Essonne calcule, en début d'année, la redevance qui sera perçue durant l'année par l'Agence de l'Eau et la répercute aux clients en Euros par m³ vendu.

- La part **Société des Eaux de l'Essonne** dont le prix est déterminé sous la responsabilité et le contrôle de la Collectivité locale. Ce prix évolue en fonction d'une formule de révision des prix, définie dans le contrat. Il peut être révisé, si le service rendu par la Société des Eaux de l'Essonne change. Cela passe par une renégociation du contrat signé avec la Collectivité Locale.

La rubrique « **Abonnement** » correspond aux frais indépendants de la consommation (entretien des branchements, location et entretien des compteurs, etc.).

La rubrique « **Consommation** » couvre quant à elle les frais de gestion du service et du traitement de l'eau ainsi que l'entretien et le renouvellement du réseau d'eau potable. Elle est calculée par multiplication de la consommation réelle par le prix unitaire du m³.

L'ACTIVITE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES »

Le service de l'assainissement correspond à la collecte des eaux usées, à leur transport vers une station d'épuration et à leur traitement avant rejet dans le milieu naturel. Cette activité se répartit ainsi :

- Une part **Collectivités locales**, perçue pour le compte des différentes Collectivités qui interviennent dans ce domaine. Les sommes perçues sont reversées intégralement aux Collectivités concernées.

Le prix est fixé par délibération de la Collectivité Locale concernée et est revu chaque année par la Collectivité, en fonction des recettes nécessaires à l'équilibre de son budget Assainissement.

- Une part **Société des Eaux de l'Essonne**, dont le prix des différentes prestations est déterminé sous la responsabilité et le contrôle de la Collectivité Locale. Ce prix évolue en fonction de formules de révision des prix, définies dans le contrat. Il peut être modifié, par renégociation du contrat avec la Collectivité, si le service rendu par la société change.

La rubrique « **Abonnement** » couvre une partie des frais indépendants du volume d'effluents rejeté (entretien du branchement, coûts de facturation...)

La rubrique « **Collecte et traitement** » correspond aux sommes perçues par l'Entreprise pour couvrir les frais d'exploitation des réseaux d'assainissement (collecte ou transport) lorsque les Collectivités Locales lui en ont délégué ce service. Elle est calculée sous la forme d'un prix au m³ multiplié par la consommation d'eau potable facturée.

LA PART « ORGANISMES PUBLICS »

La part « organismes publics » correspond aux taxes et redevances destinées à la préservation de la ressource en eau et/ou du financement d'équipements d'alimentation en eau potable ou de protection du milieu naturel. Elle comprend :

- Une part **Agence de l'Eau**. Les Agences de l'Eau aident également les Collectivités Locales à s'équiper pour améliorer la qualité des rejets dans le milieu naturel (participation aux travaux d'amélioration des stations d'épuration, création ou renforcement des réseaux d'assainissement...).

La loi « sur l'eau et les mœurs aquatiques » (LEMA), votée le 30/12/2006, partage la précédente redevance pollution en deux termes :

- une redevance « **pollution domestique** » payée par tous les abonnés à l'eau potable, y compris ceux des petites communes dites agglomérées, de moins de 400 habitants, dont les abonnés étaient jusque là exonérés ;
- une redevance pour « **modernisation des réseaux de collecte** » que seuls acquittent les abonnés raccordés à un réseau public d'assainissement.

L'Agence de L'Eau fixe une fois par an les taux (prix au m³) de ces redevances. Le taux de la redevance pollution est variable selon les zones (3 zones ont été déterminées dans l'agence Seine Normandie). La redevance de modernisation des réseaux de collecte est uniforme sur l'ensemble du bassin.

- Une taxe « *Voies Navigables* », instituée par la loi de finances 1991 au profit de l'établissement public "Voies Navigables de France" qui a pour mission d'entretenir et de moderniser les voies navigables du pays.

Le montant de cette taxe est fixé annuellement par l'établissement public "Voies Navigables de France" et s'applique au prélèvement maximum qui peut être effectué par les usines de la Société des Eaux de l'Essonne dans les rivières navigables. Après accord de la Collectivité Locale, la Société des Eaux de l'Essonne répercute cette taxe sur la facture d'eau.

LA FACTURE TYPE 120 M3

La facture type 120 m³ de votre contrat est fournie en annexe de ce rapport.



**LES COMPTES DE LA DELEGATION
ET LE PATRIMOINE**

L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE

DESCRIPTION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Le système d'assainissement du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau est composé d'un réseau d'assainissement intercommunal, de postes de relèvement et d'une station d'épuration.

Le réseau intercommunal est constitué de deux collecteurs : le collecteur général de la vallée de l'Essonne (CGVE) et le collecteur « Decauville ». Il reprend les effluents des collectivités suivantes :

- les communes de Vert le Petit, Ballancourt-sur-Essonne, Fontenay-le-Vicomte, Mennecey, Villabé, Echarcon et Ormoy, ainsi qu'une petite partie de la commune de Lisses, qui sont raccordées au Collecteur Général de la Vallée de l'Essonne.
- une partie des communes de Saintry-sur-Seine, Saint-Pierre-du-Perray et Saint-Germain-lès-Corbeil qui sont reliées au collecteur Decauville.
- la commune de Corbeil-Essonnes raccordée aux deux collecteurs.

Les deux collecteurs convergent vers la station d'épuration intercommunale du SIARCE, située sur la Commune d'Évry en rive gauche de la Seine. Cette station d'épuration, EXONA, a désormais une capacité nominale de 96 000 Equivalents habitants (EH).

LA STATION D'EPURATION EXONA



La station d'épuration est située en rive gauche de la Seine. Elle a une capacité de 96 000 Equivalents habitant (EH).

L'épuration des effluents s'effectue par voie biologique.

Les boues résiduelles issues de la dépollution font l'objet d'un compostage avant d'être valorisées en agriculture.

FILIERE EAU :

Le schéma 1 ci-dessous décrit le fonctionnement final de la file eau d'EXONA, à l'issue des travaux.

Les eaux prétraitées sont ensuite acheminées vers des bassins de traitements biologiques où les pollutions carbonées et azotées sont dégradées par différentes populations bactériennes fixées sur des supports. Les bactéries en excès sont extraites régulièrement du système et traitées sur la filière boues avant d'être valorisées en agriculture.

Les différentes étapes du traitement biologique sont les suivantes :

- Bassin d'anoxie : traitement des nitrates par des bactéries fixées sur des bio-médias (de type K1) en suspension dans l'eau.
- Bassin carbone : traitement des matières carbonées par des bactéries fixées sur des bio-médias (de type Chip). Les Chips sont maintenues en suspension dans l'eau par un système d'insufflation d'air et retenus et séparés de l'eau traitée par des grilles.
- Flottateurs : séparation des boues et de l'eau
- Biofor : traitement de l'ammoniaque par des bactéries fixées sur de la biolite dans des filtres.
- Post nitrification : traitement de l'ammoniaque par des bactéries fixées sur des bio-médias en suspension dans l'eau (Chip).
- Post dénitrification : traitement des nitrates par des bactéries fixées sur des bio-médias (K1) en suspension dans l'eau. Ce traitement se fait par ajout de méthanol.

Les eaux traitées subissent ensuite un traitement tertiaire composé d'une filtration sur tamis pour séparer les boues de l'eau traitée, puis une désinfection aux UV avant rejet en Seine.

FILIERE BOUE :

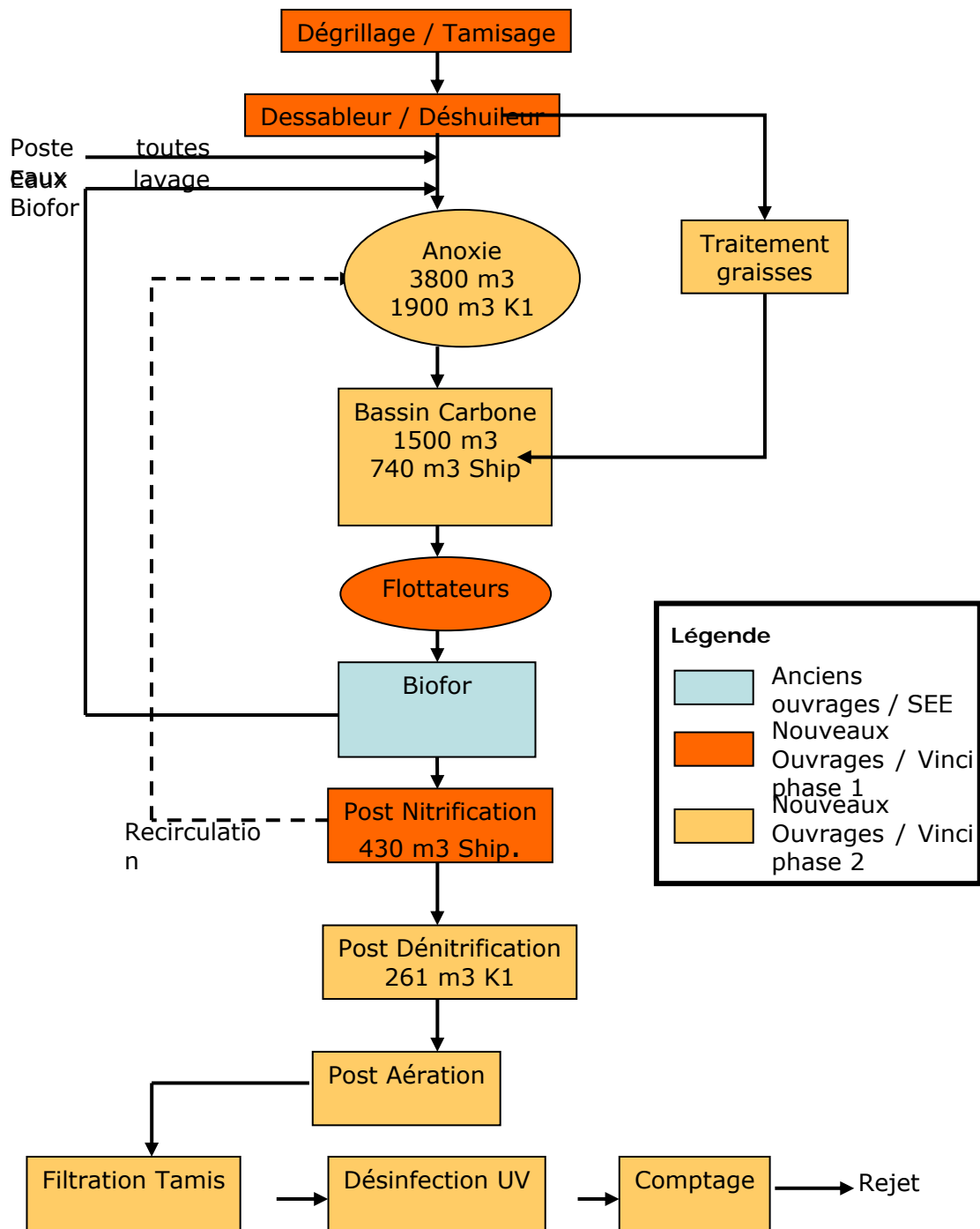
Les boues biologiques et physico-chimiques extraites de l'étape de flottation sont épaissies sur un tambour d'égouttage et digérées dans un digesteur anaérobie.

Le méthane produit par la phase de digestion est utilisé pour brasser et chauffer le digesteur et le surplus est envoyé vers une cogénération pour produire de l'électricité réutilisée sur le site.

Après digestion, la STEP du SIARCE est dotée de deux filières de traitement des boues.

La filière principale est une installation de compostage en casiers fermés après déshydratation par centrifugation. Le compost produit est normalisé et valorisé majoritairement en agriculture. La filière alternative, utilisée durant la période d'été en fonctionnement de routine, est constituée d'une déshydratation par filtre presse après conditionnement avec du chlorure ferrique et de la chaux éteinte. Les boues stabilisées et hygiénisées sont ensuite stockées sur une plate-forme aménagée, avec récupération des lixiviats, avant épandage agricole durant la période autorisée.

Schéma de fonctionnement final de la file eau de la station d'épuration du SIARCE



LES POSTES DE RELEVEMENT

Les postes de relèvement disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de relevage intercommunales							
Commune	Nom d'usage du site	Capacité	Unité	Type	Régulation	Télésurveillance	Trop plein O/N
MENNECY	PR Mennecey	1x452 1x394	m3/h	EU	Sonde ultrasons	Oui	Oui
	Mennecey Ecrêtage	1x75 1x75	m3/h	EU	Sonde ultrasons	Oui	
MENNECY	Vanne de Villeroy	-	m3/h	EU	Sonde piézométrique	Oui	Non
MENNECY	PR Villoison	1x45 1x49	m ³ /h	EU	sonde piézométrique	Oui	Oui
CORBEIL ESSONNES	PR Robinson	1x656 1x595	m3/h	EU	Sonde ultrasons	Oui	Oui
	PR Robinson Poste secours	2x450	m3/h	EU	Sonde piézométrique		
CORBEIL ESSONNES	PR Robinson anti crue (by-pass de Robinson)	1x270 1x270	m3/h	EU	Poires de niveau	Oui	-
CORBEIL ESSONNES	PR Galignani	1x20,5 1x21	m3/h	EU	sonde ultrasons	Oui	Non
CORBEIL ESSONNES	PR Saint Léonard	1x94 1x98	m3/h	EU	sonde ultrasons	Oui	Oui
CORBEIL ESSONNES	PR Maurice Riquiez	1x75 1x75 1x75	m3/h	EU	sonde ultrasons	Oui	
	Bassin de régulation (Maurice Riquiez)	Vidange gravitaire	-	EU	sonde ultrasons		
CORBEIL ESSONNES	PR Jean Moulin	2*250	m3/h	EU	sonde ultrasons	Oui	Oui
	Bassin de régulation (Jean Moulin)	Vidange gravitaire	-	EU	sonde ultrasons		
CORBEIL ESSONNES	PR Lafayette	2x68	m3/h	EU	sonde ultrasons	Oui	Oui
CORBEIL ESSONNES	PR Zola	2x300	m3/h	EU	sonde ultrasons	Oui	Non
CORBEIL ESSONNES	PR Decauville	2x70	m3/h	EU	sonde ultrasons	Oui	Non
CORBEIL ESSONNES	Chasse Decauville	SO	SO	EU	SO	Oui	SO
CORBEIL ESSONNES	PR A. Briand	2x (2x400)	m3/h	EU	sonde ultrasons	Oui	Non
ORMOY	PR Ormoy 1	1x44 1x47	m3/h	EU	Sonde ultrasons	Oui	Oui
BALLANCOURT	PR Ballancourt 1	1x170 1x186 1x150	m3/h	EU	Sonde ultrasons	Oui	Oui
	PR Ballancourt 1 poste de secours	1*170	m3/h	EU	Sonde ultrasons		
BALLANCOURT	PR Ballancourt 2	1x115 1x105	m3/h	EU	Sonde ultrasons	Oui	Oui
BALLANCOURT	Ballancourt Ecrêtage	1x75 1x75	m3/h	EU	Sonde ultrasons	Oui	Non

Inventaire des installations de relevage intercommunales							
Commune	Nom d'usage du site	Capacité	Unité	Type	Régulation	Télésurveillance	Trop plein O/N
ECHARCON	PR Echarcon	1x12 1x15 + 1 pompe pour remplir le bassin d'écrêtage	m3/h	EU	Sonde ultrasons	Oui	Non
	Bassin Ecrêtage du PR Echarcon	Vidange gravitaire	-	EU	sonde ultrasons		

Le bassin de régulation de **Mennecy** , d'une capacité de 300 m³, ainsi que la vanne de Villeroy avec une capacité de stockage sur le réseau de 280 m³ située en amont direct de la vanne, ont pour fonction de réguler les volumes transitant à l'aval du poste de Mennecy en faisant alterner les périodes de stockage et déstockage lors de fortes arrivées d'effluents liées entre autres à des épisodes pluvieux

Le bassin de régulation du **PR Maurice Riquiez** a la même fonction de régulation.

LES POSTES DE RELEVEMENT COMMUNAUX

Les postes de relèvement de la commune de Corbeil-Essonnes exploités dans le cadre du présent contrat sont :

Inventaire des installations de relevage communales (Corbeil-Essonnes)							
Commune	Nom d'usage du site	Capacité	Unité	Type	Régulation	TSV	Trop plein O/N
CORBEIL ESSONNES	PR Robinson 2	2x70	m3/h	EU	Poires de niveau	Oui	Oui
CORBEIL ESSONNES	PR Papeterie	2x45	m3/h	EU	Sonde ultrasons	Oui	Non
CORBEIL ESSONNES	PR Balzac	2x58	m3/h	EU	Poires de niveau	Oui	Oui
CORBEIL ESSONNES	PR Jussy	2x58	m3/h	EU	Sonde ultrasons	Oui	Non
CORBEIL ESSONNES	PR Stade Mercier	poste hors service	m3/h	EU	Sonde ultrasons	Oui	Oui
CORBEIL ESSONNES	PR IBM	2x64	m3/h	EU	Poires de niveau	Oui	Non
CORBEIL ESSONNES	PR Cassin	2x40	m3/h	EU	Poires de niveau	Oui	Oui
CORBEIL ESSONNES	PR Gutenberg	2x59	m3/h	EU	Poires de niveau	Oui	?
CORBEIL ESSONNES	PR Moulin Galant	2x125	m3/h	EU	Sonde ultrasons	Oui	Oui
CORBEIL ESSONNES	PR Bas Vignons	2x65	m3/h	EU	Poires de niveau	Oui	Oui
CORBEIL ESSONNES	PR Beurois	2x82	m3/h	EU	Poires de niveau	Oui	Oui
CORBEIL ESSONNES	PR Anquetil	2x32	m3/h	EU	Sonde ultrasons	Oui	Non
CORBEIL ESSONNES	PR Quai Bourgoin	2x15	m3/h	EU	Sonde ultrasons	Oui	Non
CORBEIL ESSONNES	PR Les Trois Carreaux	2X10	m3/h	EU	sonde piézométrique	Oui	Non
CORBEIL ESSONNES	PR Armes de France	non exploité	-	EP	-	-	-
CORBEIL ESSONNES	PR Moulin Galant Anticrue	2x50	m3/h	EP	Sonde ultrasons	Oui	Non
CORBEIL ESSONNES	PR Anticrue Acacias	2x648	m3/h	EP	Sonde ultrasons	Oui	Non
CORBEIL ESSONNES	PR Anticrue Quai de l'Apport Paris	2x648	m3/h	EP	Poires de niveau	Oui	Non

Les postes de relèvement de la commune de Mennechy exploités dans le cadre du présent contrat sont :

Inventaire des installations de relevage communales (Mennechy)							
Commune	Nom d'usage du site	Capacité	Unité	Type	Régulation	TSV	Trop plein O/N
MENNECY	PR Fort l'oiseau	2x32	m ³ /h	EU	Poire de niveau	Oui	Non
MENNECY	PR Mennechy 2 - Jean Jaurès	2x35	m ³ /h	EU	Sonde ultrasons	Oui	Non
MENNECY	PR Tabarly	2x54	m ³ /h	EU	Poire de niveau	Oui	Non
MENNECY	PR Mennechy 4 - Clos Renault	2x28	m ³ /h	EU	Sonde ultrasons	Oui	Non
MENNECY	PR Clos des Anglais	2x32	m ³ /h	EU	Poire de niveau	Oui	Non
MENNECY	PR ZAC du Rousset EU	2x23	m ³ /h	EU	Poire de niveau	Oui	Non
MENNECY	PR Abreuvoir	2X26	m ³ /h	EU	Sonde ultrasons	Oui	Non
MENNECY	PR Manufacture	2X26	m ³ /h	EU	Sonde ultrasons	Oui	Non
MENNECY	PR Manufacture DIP	2X20	m ³ /h	EU	sonde piézométrique	Oui	Non
MENNECY	PR ZAC du Rousset EP	2x50	m ³ /h	EP	Poire de niveau	Oui	Non
MENNECY	RD153	2x36	m ³ /h	EP	sonde piézométrique	Oui	Non

Les postes de relèvement de la commune de Fontenay-le-Vicomte exploités dans le cadre du présent contrat sont :

Inventaire des installations de relevage (Fontenay-le-Vicomte)							
Commune	Nom d'usage du site	Capacité	Unité	Type	Régulation	Télé-surveillance	Trop plein O/N
FONTENAY LE VICOMTE	PR Rue de la Salle	2x25	m ³ /h	EU	Poire de niveau	Non	Non

Les postes de relèvement de la commune de Vert-le-Petit exploités dans le cadre du présent contrat sont :

Inventaire des installations de relevage communales (Vert-le-Petit)							
Commune	Nom d'usage du site	Capacité	Unité	Type	Régulation	TSV	Trop plein O/N
VERT-LE-PETIT	PR Camping	2x30	m ³ /h	EU	Sonde ultrasons	Oui	Non
	PR Camping Poste Ecrêtage	1x30	m ³ /h	EU	Poires de niveau		
VERT-LE-PETIT	PR Restaurant	2x10	m ³ /h	EU	Poires de niveau	Oui	Non
VERT-LE-PETIT	PR Rue de l'Essonne	2X35	m ³ /h	EU	sonde piézométrique	Oui	Non
	PR Rue de l'Essonne Poste Ecrêtage 1	1x30	m ³ /h	EU	Poires de niveau		
	PR Rue de l'Essonne Poste Ecrêtage 2	1x15	m ³ /h	EU	Poires de niveau		
VERT-LE-PETIT	PR Lavoisier	2X100	m ³ /h	EU	Sonde ultrasons	Oui	Non

LE RESEAU DE TRANSPORT

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition de la longueur de réseau par diamètre de canalisation (ml)	
Diamètre	Total
100	908
110	77
120	464
150	29
160	303
180	8
200	1418
250	3699
280	1108
300	6980
350	737
400	10026
500	8110
600	332
700	1988
800	1311
900	226
1000	923
1200	123
1700	247
1800	112
Autre	1417
Total	40545

LE RESEAU DE COLLECTE

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par type (séparatif ou unitaire) exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)			
Désignation	2012	2013	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	151 041	171 967	13,9%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	141 696	190 432	34,4%
Linéaire refoulement (ml)	0	15 906	0,0%
Linéaire total (ml)	292 737	378 305	29,2%

Répartition de la longueur de réseau par diamètre de canalisation (ml)			
CORBEIL-ESSONNES	Séparatif - Eaux pluviales	Autre	
			1 932
		40	16
		80	45
		90	20
		100	76
		110	36
		120	24
		125	21
		140	44
		150	937
		160	43
		180	3
		200	3 781
		250	1 799
		300	23 553
		315	552
		350	967
		380	11
		400	15 452
		500	17 159
		550	39
		600	8 824
		700	3 017
		800	4 142
		900	312
		1000	972
		1100	346
		1150	619
		1200	498
		1300	278
		1400	1 048
		1450	27
		1500	1 988
		1800	585
		2000	119
	Total Séparatif - Eaux pluviales		89 285
	Séparatif - Eaux usées	Autre	60
		75	208
		80	51
		90	162
		100	749
		120	207
		125	79
		150	12 758
		160	567
		200	47 998
		250	9 511
		300	4 136
		350	77
		400	1 514
		500	252

Répartition de la longueur de réseau par diamètre de canalisation (ml)			
		700	66
		800	217
		1000	82
	Total Séparatif - Eaux usées		78 694
Total CORBEIL-ESSONNES			167 979
ECHARCON	Séparatif - Eaux pluviales	Autre	405
		100	18
		150	53
		200	249
		250	188
		300	753
		315	272
		400	791
		500	200
	Total Séparatif - Eaux pluviales		2 928
	Séparatif - Eaux usées	Autre	114
		150	1 009
		200	3 289
		250	16
	Total Séparatif - Eaux usées		4 427
Total ECHARCON			7 355
FONTENAY-LE-VICOMTE	Séparatif - Eaux pluviales	150	30
		200	332
		250	334
		300	2 768
		350	22
		400	1 911
		500	425
		600	56
		1000	45
	Total Séparatif - Eaux pluviales		5 922
	Séparatif - Eaux usées	200	4 519
		400	4
		300	128
	Total Séparatif - Eaux usées		4 652
Total FONTENAY-LE-VICOMTE			10 574
MENNECY	Séparatif - Eaux pluviales	Autre	23 496
		80	6
		100	205
		150	233
		200	1 441
		250	113
		300	10 866
		315	246
		350	12
		400	11 534
		500	6 394
		600	5 384
		700	446
		800	1 195
		1000	993

Répartition de la longueur de réseau par diamètre de canalisation (ml)			
		1200	96
		1300	72
		1800	88
	Total Séparatif - Eaux pluviales		62 821
	Séparatif - Eaux usées	Autre	630
		80	89
		90	171
		110	137
		150	17 150
		180	34
		200	42 551
		250	1 700
	300	2 305	
	Total Séparatif - Eaux usées		64 767
Total MENNECY			127 588
VERT LE PETIT	Séparatif - Eaux pluviales	Autre	2 206
		100	66
		150	17
		160	6
		200	700
		250	5
		300	2 783
		400	2 960
		500	1 510
		600	627
		800	38
		1200	30
		1900	26
	Total Séparatif - Eaux pluviales		10 973
	Séparatif - Eaux usées	Autre	1 864
		75	97
		150	260
		180	498
		200	8 557
	250	1 425	
	300	476	
	Total Séparatif - Eaux usées		13 179
Total VERT LE PETIT			24 152
Total			337 646

LES RESEAUX PAR MATERIAU ET NATURE

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)										
Réseau	Écoulement	Acier	Amiante - Ciment	Béton	Ciment	Fonte - Grès	PVC PE	Autres	Inconnu	Total
Eaux pluviales	Autre			78						78
Eaux pluviales	Gravitaire		4 234	87 699	27 757	790	15 238	15	36 083	171 816
Eaux pluviales	Inconnu			73						73
Eaux pluviales	Refoulement			9						9
Eaux usées	Autre			71			48		55	174
Eaux usées	Gravitaire		21 853	35 508	41 531	7 108	18 358	1 221	64 680	190 258
Eaux usées	Refoulement		517	380		1 571	9 419		4 010	15 897
Total			26 603	123 817	69 288	9 469	43 064	1 236	104 828	378 305

LES ACCESSOIRES DE RESEAU

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune		
Commune	Type d'accessoires	Nombre
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	Regards réseau	54
MENNECY	Avaloirs	1 365
MENNECY	Ouvrages de prétraitement réseau	17
MENNECY	Regards réseau	3 238
MENNECY	Vannes	9
MENNECY	Dessableurs	1
MENNECY	Séparateurs d'hydrocarbures	10
CORBEIL-ESSONNES	Avaloirs	2 209
CORBEIL-ESSONNES	Ouvrages de prétraitement réseau	11
CORBEIL-ESSONNES	Regards réseau	5 517
CORBEIL-ESSONNES	Vannes	31
CORBEIL-ESSONNES	Dessableurs	1
CORBEIL-ESSONNES	Séparateurs d'hydrocarbures	3
ECHARCON	Avaloirs	54

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune		
Commune	Type d'accessoires	Nombre
ECHARCON	Ouvrages de prétraitement réseau	1
ECHARCON	Regards réseau	211
ECHARCON	Vannes	1
EVRY	Regards réseau	15
FONTENAY-LE-VICOMTE	Avaloirs	134
FONTENAY-LE-VICOMTE	Ouvrages de prétraitement réseau	4
FONTENAY-LE-VICOMTE	Regards réseau	390
ORMOY	Regards réseau	3
SAINT-GERMAIN-LÈS-CORBEIL	Avaloirs	1
SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	Regards réseau	33
SAINTRY-SUR-SEINE	Regards réseau	55
VERT-LE-PETIT	Avaloirs	181
VERT-LE-PETIT	Ouvrages de prétraitement réseau	7
VERT-LE-PETIT	Regards réseau	685
VILLABÉ	Regards réseau	136
VILLABÉ	Vannes	1

LA SITUATION DES BIENS ET DES IMMOBILISATIONS

SITUATION SUR LES INSTALLATIONS

LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE

Nous avons réalisé les travaux de renouvellement nécessaires au bon fonctionnement des installations, conformément à nos obligations contractuelles, sur les installations suivantes :

Opérations
BALLANCOURT SUR ESSONNE-PREU Ballancourt 1-RVT-24260878-pompe 1
CORBEIL ESSONNES-PREU Maurice Riquiez-RVT-24275480-pompe 1
CORBEIL ESSONNES-PREU Maurice Riquiez-RVT-24300126-hydraulique (roue+volute) sur P2 et P3
BALLANCOURT SUR ESSONNE-Bassin d'orage Ballancourt écretage-RVT-24867064-servo-moteur vanne moto. réglé réseau
CORBEIL ESSONNES-PREU Aristide Briand-RVT-24322996-sonde amont dégrilleur (SN3)
CORBEIL ESSONNES-PREU Balzac-RVT-24997190-pompe1
BALLANCOURT SUR ESSONNE-PREU Ballancourt 1-RVT-25011526-démarrreur pompe 1
CORBEIL ESSONNES-PREU IBM-RVT-25263176-armoire électrique et télésurveillance
ORMOY-PREU Ormoy 1-RVT-25507233-pompe 1
ECHARCON-PREU Echarcon-RVT-25692990-servomoteur vanne bêche écretage
CORBEIL ESSONNES-PREP Accacias Anti-Crue-RVT-2526336anti-crue vanne entrée poste et vanne Seine
Sans-commune-PREU Lavoisier-RVT-25491762-armoire électrique et télésurveillance
MENNECY-PREU Mennecy-RVT-26225918-vanne aspiration de la pompe 2
CORBEIL ESSONNES-PREU Saint - Léonard-RVT-26225922-vanes et clapets de la P1 et de la P2
MENNECY-PREU ZAC du Rousset-RVT-26225932-pompe 1 & pompe 2
CORBEIL ESSONNES-PREP Robinson Anti-Crue-RVT-26225525-pompe1, pied d'assise et guidage P1
CORBEIL ESSONNES-PREU Bas Vignons-RVT-25263183-armoire électrique et télésurveillance

Opérations
CORBEIL ESSONNES-PREU Robinson 1-RVT-25263192-vanne entrée poste principal
CORBEIL ESSONNES-PREU Aristide Briand-RVT-26364690 - moteur broyeur
MENNECY-PREU ZAC du Rousset-RVT-26498787-transmetteur et sonde de niveau
EVRY-STEP Siarce-RVT-BT 25854624 Agitateur bâche tampon 800AA01
EVRY-STEP Siarce-RVT-BT 25859178 remise en état 3P2 3P1 stock
EVRY-STEP Siarce-RVT-BT 24741601 Pp Polymère Brut Flottation
EVRY-STEP Siarce-RVT-Remise en état compresseur gaz 1C1 BT 24986072
EVRY-STEP Siarce-RVT-BT 25156568 rem en état surpres post nitrif 540C03
EVRY-STEP Siarce-RVT-BT 25468540 Onduleur compostage
EVRY-STEP Siarce-RVT-BT 26032747 pompe injection Kemazur 240-PV-02
EVRY-STEP Siarce-RVT-CULASSES MOTEUR COGENERATION BT 26036884
EVRY-STEP Siarce-RVT-BT 25681899 Pompes de circulation eau chaude
EVRY-STEP Siarce-RVT-BANC UV BT N° 25681491
EVRY-STEP Siarce-RVT-MOTEUR AGITATEUR COAGULATION BT 25731931
EVRY-STEP Siarce-RVT-COMPRESSEUR AIR C4-12 BT N° 25782172
EVRY-STEP Siarce-RVT-BT 26256450 Rem en état surpresseur à graisse
EVRY-STEP Siarce-RVT-BT 26350811 rem en état surpresseur R3F 540CA03
EVRY-STEP Siarce-RVT-BT 25859285 renouvellement surp biofors
EVRY-STEP Siarce-RVT-BT 25883630 renouvellement biofors stock
EVRY-STEP Siarce-RVT-Bt 25986908 Inter Cofely Bruleur
EVRY-STEP Siarce-RVT-TOILES INOX SEGMENTS TAMIS TERTIARES BT 26001489
EVRY-STEP Siarce-RVT-Bt 26396872 surp biofors en stock
EVRY-STEP Siarce-RVT-Rem en Etat RACLEURS 1-3 FLOTTATEURS BT 26407555
EVRY-STEP Siarce-RVT-BT 25668367 Rem en état groupe suppression 540CA01
EVRY-STEP Siarce-RVT-BT 26206405 biofors stock surpresseur
EVRY-STEP Siarce-RVT-Pompe boues recirculées P9.6 digesteur BT 26202285
EVRY-STEP Siarce-RVT-BT 2623892Rem en état Moteur surpr carbone 540CA01
EVRY-STEP Siarce-RVT-VIS COMPACTEUSE DEGRILLEURS FINS BT 24699371
EVRY-STEP Siarce-RVT-BT 24734208 Vanne oxazure Filtre 1/2/4/5/6/7
EVRY-STEP Siarce-RVT-BT 26275575 processeur comp gaz
EVRY-STEP Siarce-RVT-ROTOR STATOR POMPES GAVEUSES CENTRI BT 26275656
EVRY-STEP Siarce-RVT-BT 26366667 pompe a boue 3Px (stock)
EVRY-STEP Siarce-RVT-POMPE LISSAGE 410PC05 BT 26366477

Opérations
EVRY-STEP Siarce-RVT-BT 25535010 Remise en état surpresseur 520CA02
EVRY-STEP Siarce-RVT-DGRILLEURS ET TAMISEURS ENTREE BT 25647865 ET 69
EVRY-STEP Siarce-RVT-23917709 Batterie onduleur Flot / Prétraitement
EVRY-STEP Siarce-RVT-BT 24688480 Pompe Boue recirculée P9.7



GLOSSAIRE

PRINCIPALES DÉFINITIONS

A

❖ **Abandon de créance**

Réduction de sommes dues au fournisseur d'eau dans le cadre d'une mesure de Fond de Solidarité Logement.

❖ **Abonné domestique ou assimilé**

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

❖ **Abonnement**

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la gestion du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné ou l'installation d'assainissement autonome).

❖ **Assainissement non collectif (ANC) ou autonome**

L'assainissement non collectif est parfois appelé autonome ou individuel. Il désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

❖ **Assainissement collectif**

L'assainissement collectif est le mode d'assainissement qui regroupe les infrastructures publiques de collecte (branchements), transport (collecteurs) et traitement centralisé (stations d'épuration et ouvrages de prétraitement physique). Les effluents sont collectés et transportés à l'échelle d'une ou de plusieurs collectivités ou quartiers.

❖ **Autorité organisatrice**

Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

❖ **Avaloir**

Ouverture destinée à recueillir les eaux de ruissellement et à les évacuer à l'égout.

B

❖ **Branchement assainissement**

Canalisation ou raccordement, en général enterré, destiné à véhiculer les eaux usées et/ou les eaux pluviales depuis l'origine (point d'entrée) jusqu'au collecteur (d'après le paragraphe 3.6 de la NF EN 752-1).

C

❖ **Certification ISO 9001**

Certification relative aux systèmes de gestion de la qualité de service et de la satisfaction client. Elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.

❖ **Certification ISO 14001**

Certification prescrivant les exigences relatives à un système de management environnemental (S.M.E.). Elle permet à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.

❖ **Collecteur**

Canalisation ou tout autre ouvrage habituellement enterré, destiné à véhiculer des eaux usées et/ou des eaux pluviales (d'après la NF EN 752-1).

❖ **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

Commission ayant vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Les compétences de ces CCSPL sont l'examen des rapports (RAD, RPQS, ...) et les consultations obligatoires. Les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une CCSPL.

❖ **Commission départementale Solidarité Eau**

Commission qui octroie les aides financières (aides Fonds de Solidarité Logement) aux administrés.

❖ **Curage**

Opération de nettoyage ou de désobstruction d'un collecteur, avec extraction de matières, incluant l'utilisation de la haute pression. Il peut être préventif (avant problème) ou curatif (pour résoudre le problème).

D

❖ DBO5

Demande Biologique/Biochimique en oxygène pour 5 jours. La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20° C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

❖ Désobstruction

Opération de débouchage d'un collecteur, par curage ou par chasse.

E

❖ Eaux pluviales

Eaux provenant des précipitations, qui ne se sont pas infiltrées dans le sol et qui sont recueillies dans le réseau d'assainissement directement depuis le sol ou depuis les surfaces extérieures des bâtiments (d'après la NF EN 752-1).

❖ Eaux résiduaires ou eaux usées

Eaux modifiées par l'usage qui en a été fait et rejetées dans un réseau d'évacuation ou d'assainissement ou vers des ouvrages d'assainissement autonome.

❖ Eaux usées domestiques

Eaux usées provenant des cuisines, buanderies, lavabos, salles de bain, toilettes et installations similaires, en résumé provenant des usages domestiques dans une maison (NF EN 752-1).

❖ Échantillon

Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

❖ Enquête de conformité

Une enquête de conformité, permet d'établir un diagnostic vérifiant que :

- les eaux usées d'une habitation sont directement raccordées au réseau public d'eaux usées (sans fosse, ni rétention).
- les eaux pluviales de l'habitation sont gérées sur la parcelle ou exceptionnellement raccordées au réseau public d'eaux pluviales.

❖ Equivalent-habitant (EqHab)

L'équivalent-habitant est une unité de mesure permettant de quantifier la charge brute de pollution organique, 1 EqHab= 60 g de DBO5.

H

❖ **Habitant**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

❖ **Habitant desservi**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

I

❖ **Inspection télévisée**

L'inspection télévisée (à l'aide de caméra vidéo) des canalisations est utilisée pour la détection de fuites, des obstructions et la vérification enregistrée de l'état du conduit. Le passage de la caméra vidéo dans les canalisations se fait par poussée manuelle, jusqu'à une longueur suffisante pour une inspection totale des canalisations.

L'écran visualise l'état du conduit. La distance parcourue par le câble et le détecteur par signal acoustique localise très précisément l'endroit de l'anomalie. En cas d'intervention nécessaire, les travaux de démolition sont limités à la zone concernée, ce qui amène des économies très substantielles du coût d'intervention.

M

❖ **Montant des impayés au 31 Décembre de l'année N**

Somme due et non recouvrée au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

N

❖ **Nombre d'abonnements**

Nombre d'abonnés desservis en eau c'est à dire les abonnés domestiques et assimilés et les autres abonnés (industriels, ...).

❖ **Nombre d'habitants**

Population INSEE desservie sur la base de la population des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

O

❖ Ouvrage assainissement

Ouvrage connecté au réseau d'assainissement et permettant la captation ou le stockage des eaux usées ou pluviales : avaloirs, grilles, déversoirs d'orage, déshuileurs, dessableurs.

❖ Ouvrages de prétraitement

Le prétraitement a pour objectif d'éliminer les éléments les plus grossiers, susceptibles de gêner les traitements ultérieurs et d'endommager les équipements. Il s'agit des déchets volumineux (dégrillage), des sables et graviers (dessablage), des graisses et huiles (dégraissage et déshuilage).

Au cours du **dégrillage**, les eaux usées passent au travers d'une grille dont les barreaux, plus ou moins espacés, retiennent les matières les plus volumineuses. Ces éléments sont ensuite éliminés avec les ordures ménagères.

Le **dessablage** débarrasse les eaux usées des sables et des graisses par sédimentation. L'écoulement de l'eau à une vitesse réduite dans un bassin appelé "dessableur" entraîne leur dépôt au fond de l'ouvrage. Ces particules sont ensuite aspirées par une pompe. Les sables récupérés sont essorés, puis lavés avant d'être soit envoyés en décharge, soit réutilisés, selon la qualité du lavage.

Le **dégraissage** vise à éliminer la présence de graisses dans les eaux usées, graisses qui peuvent gêner l'efficacité des traitements biologiques intervenant ensuite. Le dégraissage s'effectue par flottation. L'injection d'air au fond de l'ouvrage permet la remontée en surface des corps gras. Les graisses sont raclées à la surface, puis stockées avant d'être éliminées (mise en décharge ou incinération). Elles peuvent aussi faire l'objet d'un traitement biologique spécifique au sein de la station d'épuration.

P

❖ Prélèvement

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons).

❖ Prétraitement

Premiers procédés de traitement de l'eau sur une usine pour éliminer les éléments grossiers les plus faciles à retenir (dégrillage, tamisage, dessablage, ...).

R

❖ Réclamation

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, à laquelle une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue. L'ensemble des réclamations reçues par courrier, par téléphone, par internet, par fax ou lors d'une visite en agence.

❖ **Réseau de collecte des eaux pluviales**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire les eaux de pluie jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué des avaloirs, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

❖ **Réseau de collecte des eaux usées**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

❖ **Réseau séparatif**

Le système séparatif consiste à affecter un réseau à l'évacuation des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères) et avec des réserves, certains effluents industriels. On parle dans ce cas de réseau Eaux Usées (EU). L'évacuation de toutes les eaux de toitures, de chaussées, de ruissellement et de drainage est assurée par un autre réseau que l'on appelle le réseau Eaux Pluviales (EP).

❖ **Réseau unitaire**

Dans ce cas, un seul réseau collecte dans la même canalisation les eaux pluviales EP et les eaux usées EU.

❖ **Réseau de rejet industriel**

Réseau de collecte des émissions de substances d'origine industrielle dans l'eau.

❖ **Réseau de trop-plein**

C'est un réseau de collecte secondaire des eaux pluviales qui est utilisé en cas de forte pluie. Il permet de procéder à un délestage, c'est-à-dire à un déversement du trop plein d'eaux usées dans le milieu naturel.

S

❖ **Service**

Au sens du présent document, on entend par "service" le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. A ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

❖ **Station de traitement des eaux usées (ou station d'épuration ou usine de dépollution)**

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

❖ **Système d'assainissement**

Un système d'assainissement est composé d'un système de collecte et d'un système de traitement. Il comprend donc l'ensemble des ouvrages destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées et les eaux pluviales.

❖ **Système de collecte**

Le système de collecte désigne le réseau de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées et pluviales depuis la partie publique des branchements particuliers, ceux-ci compris, jusqu'aux points de rejets dans le milieu naturel ou dans le système de traitement (stations d'épuration). Il comprend les déversoirs d'orage, les ouvrages de rétention et de traitement des eaux de surverse situés sur ce réseau.

T

❖ **Traitement des boues**

Ensemble des procédés destinés à rendre les boues des stations d'épuration conformes aux normes environnementales, aux réglementations sur l'utilisation des sols ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Ces traitements ne réduisent pas seulement le volume des résidus, mais stabilisent et transforment également ces derniers en composants acceptables sur le plan environnemental et en produits dérivés utiles. Le traitement tertiaire inclut par exemple le conditionnement chimique, la désinfection, la filtration sous pression, la filtration à vide, la centrifugation et l'incinération. Il est possible de classer le traitement des eaux usées et le traitement des boues dans des catégories différentes, à savoir le traitement secondaire pour les eaux usées et le traitement tertiaire pour les boues d'épuration.

❖ **Traitement des eaux usées**

Ensembles des procédés visant à rendre les eaux usées conformes aux normes environnementales en vigueur ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Pour calculer le volume total des eaux usées traitées, il convient de ne tenir compte que du type de traitement le plus poussé auquel ces eaux ont été soumises.

V

❖ **Voirie**

Zone de circulation, chaussée ou trottoir sur laquelle se trouvent des affleurants (bouche à clé, tampon, regard...).

LES INDICATEURS DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

Source : *Observatoire National des services d'eau et d'assainissement*

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 17, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

1. Indicateurs descriptifs

- **Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (code D201.0)**
Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.
- **Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (code D202.0)**
Cet indicateur recense le nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques dans le réseau délivrées par la collectivité qui gère le service d'assainissement.
- **Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (code D203.0)**
Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.
Formule = somme des tonnages total des boues évacuées par ouvrage
- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (code D204.0)**
Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.
Formule = (montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités+montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif)+montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1)/120

2. Indicateurs de performance

- **Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (code D201.1)**
Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.
Formule = nombre d'abonnés/nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectifx100

- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (code P202.2B)**

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, selon la qualité des informations disponibles sur le réseau, avec le barème suivant :

0 point : absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;

10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;

20 points : mise à jour du plan au moins annuelle.

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

+ 10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;

+ 10 : existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;

+ 10 : localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)

+ 10 : dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;

+ 10 : définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;

+ 10 : localisation et identification des interventions (curage, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;

+ 10 : existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;

+ 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.

- **Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code D203.3)**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Formule = moyenne de la conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code D204.3)**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Formule = moyenne de la conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code D205.3)**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Formule = moyenne de la conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (code D206.3)**

Cet indicateur mesure le pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

Formule = quantité des boues admises par une filière conforme/tonnage total des boues évacuées

- **Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code D207.0)**

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Formule = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)/volume facturé

- **Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (code D251.1)**

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

Formule = nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur/nombre d'habitants desservis x 1000

- **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (code D252.2)**

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

Formule = nombre de points noirs/linéaire de réseau hors branchements x 100

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (code D253.2)**

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Formule = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)/linéaire de réseau hors branchements x 20

- **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (code D254.3)**

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Formule = nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes/nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

- **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (code D255.3)**

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution, ...).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

A – Éléments communs à tous les types de réseaux (points accordés si existant)

- **20 points** : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).
- **10 points** : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).
- **20 points** : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.
- **30 points** : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- **10 points** : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- **10 points** : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (points accordés si A = 80)

- **10 points** : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes (points accordés si existant si A=80)

- **10 points** : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.

- **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code D257.0)**

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.



ANNEXES



ANNEXE 1 : SYNTHÈSE RÉGLEMENTAIRE

SOMMAIRE

REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC
MARCHES PUBLICS
DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC
TARIFICATION DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT
ENVIRONNEMENT

REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

INTERETS MORATOIRES AU TAUX BCE+8 (8,25% AU 1^{ER} JANVIER 2014) ET INDEMNITE FORFAITAIRE EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT DANS LES CONTRATS PUBLICS

> Loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière (« Loi Dadue »). Articles 37 à 44

> Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique

Cette loi et son décret d'application transposent en droit français les dispositions de la directive du 16 février 2011. Elle impose un régime unique pour les retards de paiements dans les contrats de la commande publique (marchés publics, délégations de service public, contrats de partenariat, concessions de travaux...). Elle prévoit, en sus des intérêts moratoires au taux BCE+8 (soit 8.25% au 1^{er} janvier 2014) qui sont appliqués de plein droit dès le jour suivant l'expiration du délai de paiement ou à l'échéance prévue au contrat, une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 euros pour frais de recouvrement.

Ce nouveau dispositif s'applique aux contrats publics conclus à compter du 16 mars 2013
Nota : Concernant les marchés privés (de professionnels à professionnels), la directive avait déjà été transposée par la loi Warsmann du 22 mars 2012. Le taux des intérêts moratoires fixé à BCE+12 (soit 12,25% au 1^{er} janvier 2014) et le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement a été fixé à 40 euros par un décret du 2 octobre 2012. Cette indemnité doit être mentionnée au contrat ou dans le règlement de service en application de l'art L441-6 du code de commerce.

Cette indemnité est exigible en cas de retard de paiement de toute créance née à partir du 1er janvier 2013.

MARCHES PUBLICS

NOUVEAUX SEUILS DE PROCEDURE

> Décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique

A compter du 1er janvier 2014, conformément au règlement de la Commission en cours d'adoption, les seuils de procédure formalisée des marchés publics seront relevés à :

- 134 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services de l'État ;
- 207 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales ;
- 414 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices et pour les marchés de fournitures et de services passés dans le domaine de la défense ou de la sécurité ;
- 5 186 000 € HT pour les marchés de travaux.

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

DEFINITION DES BIENS DE RETOUR ET INDEMNISATION EN CAS DE RUPTURE ANTICIPEE DU CONTRAT DE CONCESSION

> Conseil d'Etat, 21 décembre 2012, ERDF, req. n° 342788

A l'occasion d'un litige entre la commune de Douai et ERDF, le Conseil d'Etat a entendu actualiser sa jurisprudence sur le statut des biens de retour dans les concessions ainsi que sur les modalités d'indemnisation des biens en cas de fin anticipée du contrat.

- Le Conseil d'Etat précise que les biens de retour établis sur la propriété d'une personne publique relèvent de la domanialité publique dès l'origine et sont obligatoirement la propriété du concédant dès leur réalisation.
En revanche, si le bien concédé est construit sur un terrain appartenant au concessionnaire, le contrat peut lui en attribuer la propriété pendant la durée du contrat sous réserve d'en garantir le retour à la collectivité en fin de contrat.
- Le Conseil d'Etat indique que l'indemnité au titre de la valeur non amortie d'un bien ne saurait être supérieure à la VNC comptable telle qu'elle figure au bilan de l'entreprise.

RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB A LA CHARGE DU DELEGATAIRE

> **CAA Paris, 18 octobre 2013, Société des Eaux de Melun, req. n° 11PA02965**

En l'absence d'une obligation contractuelle de renouvellement des branchements en plomb, le délégataire n'a pas la charge financière du renouvellement de ces branchements, mais doit procéder aux travaux, compte tenu de l'urgence (fin 2013), et se faire indemniser ensuite par la collectivité.

TRANSFERT DES DROITS A DEDUCTION DE LA TVA : BERCY MODIFIE SA DOCTRINE

> **BOI-TVA-DED-40-30, 1^{er} aout 2013**

Par une instruction en date du 1^{er} aout 2013, l'administration fiscale a modifié sa doctrine en matière d'assujettissement des redevances d'affermage à la TVA et, en conséquence, en matière de transfert du droit à déduction via les attestations de TVA.

A compter du 1^{er} janvier 2014, la procédure de transfert du droit à déduction sera limitée aux hypothèses dans lesquelles le contrat ne prévoit pas le versement par le délégataire d'une surtaxe (= part collectivité du prix du service), ou alors seulement une surtaxe symbolique. Dans les autres cas, cette mise à disposition est considérée par l'administration fiscale comme une activité économique assujettie à la TVA. La collectivité devra donc collecter auprès du délégataire une TVA assise sur la surtaxe, avant de reverser la TVA ainsi collectée au Trésor. En contrepartie, elle exerce elle-même son droit à déduction de TVA ayant grevé les dépenses relatives aux investissements engagés dans le cadre du service public.

TARIFICATION DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU ET COUPURES D'EAU

> **Loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes (loi « Brottes »)**

La loi « Brottes » du 15 avril 2013 comporte deux dispositifs majeurs :

- le premier dispositif permet aux collectivités qui le souhaitent, à titre d'expérimentation d'une durée de 5 ans, de prévoir une facturation progressive de l'eau potable, avec possibilité d'instaurer une première tranche de consommation gratuite pour les abonnés en situation de précarité.
La définition des tarifs peut être modulée en fonction du nombre de personnes ou des revenus du foyer, de l'attribution d'une aide au paiement des factures d'eau ou d'une aide octroyée pour l'accès à l'eau.

- Le deuxième dispositif consiste en une modification de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles. D'après cette modification, les coupures d'eau pourraient être interdites toute l'année pour toutes les résidences principales. Mais, la même loi admet la suspension ou la résiliation des contrats d'abonnement pour impayés. En raison des contradictions du texte, une nouvelle loi est nécessaire. Dans l'attente, le dispositif antérieur, qui interdit les coupures d'eau à l'égard des seuls bénéficiaires du FSL, reste en vigueur.

ENVIRONNEMENT

CREATION D'UN DROIT D'ALERTE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT ET DE SANTE PUBLIQUE

> **Loi du 16 avril 2013 n°2013-316 relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte (JORF n°0090 du 17 avril 2013 page 6465)**

Tout salarié d'une entreprise ou d'une régie, ainsi que le CHSCT peuvent émettre une alerte lorsqu'ils considèrent que les produits ou procédés de fabrication utilisés par l'entreprise font peser un risque grave pour la santé publique ou l'environnement. Une commission de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement est parallèlement créée avec, entre autres missions, celle de la gestion de ces alertes.

Cette commission nationale peut également être saisie, notamment, par les associations de protection de l'environnement agréées en application des dispositions de l'article L.141-1 du code de l'environnement.

En outre, l'employeur doit organiser une information de ses salariés sur les risques que peuvent faire peser sur la santé publique ou l'environnement les produits ou procédés de fabrication utilisés dans l'entreprise et les mesures mises en œuvre pour y remédier (article L.4141-1 du code du travail).

L'employeur doit réunir le CHSCT en cas d'événement grave lié à l'activité de l'établissement ayant porté atteinte ou ayant pu porter atteinte à la santé publique ou à l'environnement (Article L.4614-10 du code du travail)

Enfin, la loi nouvelle sanctionne civilement l'employeur qui ne traite pas les alertes, que celles-ci lui soient soumises directement par un salarié ou par le CHSCT, puisque le défaut de se conformer aux procédures applicables lui fait perdre le bénéfice de la cause d'exonération de responsabilité pour produit défectueux prévue au 4° de l'article 1386-11 du code civil.

TRANSPOSITION DE DIRECTIVES EUROPEENNES DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

> **Loi n° 2013-619 du 16 juillet 2013 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable (JORF n°0164 du 17 juillet 2013 page 11890)**

La loi du 16 juillet 2013 procède à la transposition de six directives (dont les directives « Seveso III » et la directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique), adapte le droit existant aux dispositions de divers règlements, améliore la mise en œuvre des dispositions d'autres directives déjà transposées et procède enfin à la ratification de 12 ordonnances. Il en résulte un texte complexe et technique intéressant notamment les ICPE, les déchets et la performance énergétique.

A compter du 1^{er} juin 2015, plusieurs modifications du code de l'environnement en matière d'ICPE devront s'appliquer :

- La loi ajoute à la liste des constructions et activités devant être éloignées de l'ICPE soumise à autorisation les « *zones fréquentées par le public, zones de loisir, zones présentant un intérêt naturel particulier ou ayant un caractère particulièrement sensible* » (art. L.512-1)
- Le **bénéfice d'antériorité** est étendu au changement de classification de dangerosité d'une substance, d'un mélange ou d'un produit utilisés ou stockés dans l'installation (art. L.513-1). Ce principe permet aux installations de continuer à fonctionner selon les règles de l'ancien régime.
- De nouvelles obligations sont créées à l'égard des ICPE susceptibles de créer des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Les exploitants de ces installations devront procéder au **recensement régulier** des substances, préparations ou mélanges dangereux susceptibles d'être présents, et tenir à jour ce recensement et élaborer un document écrit définissant leur politique de prévention des accidents majeurs (art. L515-32 à L515-42). Ces informations sont accessibles auprès des services préfectoraux.

La loi instaure un **audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises**. Cet audit doit être réalisé par des personnes qualifiées ou agréées avant le 5 décembre 2015 (art. L.233-1 et s. du code de l'énergie). Le décret d'application de ce texte n'ayant pas encore été édicté, cette disposition légale n'est pas encore applicable.

Par ailleurs, la loi habilite les agents de l'Office National des Forêts à rechercher et constater les infractions en matière de déchets (art. L.541-44 à -48 du code de l'environnement).

ANNEXE 2 : LA FACTURE D'EAU

LA FACTURE TYPE 120 M3 DE VOTRE CONTRAT

Volume 120 m3

Type de client: particulier (compteur diam 15)

Mennecy

Type de facturation : trimestrielle

Échéance : Janvier Avril Juillet Octobre

	Quantité en m3	Prix unitaire m3 HT 2013	Montant 120m3 HT	Prix unitaire m3 HT 2014	Montant 120m3 HT	Variation	Délibérations
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement							
Part Société des Eaux de l'Essonne			49,96		51,28	2,64%	
Consommation							
Part Société des Eaux de l'Essonne	120	1,2372	148,46	1,2254	147,05	-0,95%	
Part communale	120	0,0840	10,08	0,1840	22,08	119,05%	13/12/2012
Part Agence de l'eau préservation ressources	120	0,0720	8,64	0,0720	8,64	0,00%	
Sous Total 'distribution eau'		1,3932	217,14	1,4814	229,05	5,48%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Collecte et traitement							
Part Société des Eaux de l'Essonne (Collecte)	120	0,2292	27,50	0,2460	29,52	7,33%	
Part Société des Eaux de l'Essonne (Transport et traitement)	120	0,6678	80,14	0,7061	84,73	5,74%	
Part syndicale collecte SIARCE	120	0,2250	27,00	0,2250	27,00	0,00%	12/12/2013
Part syndicale SIARCE Transport épuration	120	0,9186	110,23	0,9186	110,23	0,00%	12/12/2013
Sous Total 'collecte et traitement'		2,0406	244,87	2,0957	251,48	2,70%	
ORGANISMES PUBLICS							
Lutte contre la pollution	120	0,3700	44,40	0,3800	45,60	2,70%	
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0,00%	
Voies navigables de France eau	120	0,0150	1,80	0,0150	1,80	0,00%	01/01/2010
Voies navigables de France assainissement	120	0,0080	0,96	0,0085	1,02	6,25%	12/12/2013
Sous Total 'organisme public'		0,6930	83,16	0,7035	84,42	1,52%	
		Montant HT	4,1268	4,2806	564,95	3,63%	
		Montant TVA à 5,5 %	0,0978	0,1032	15,20	4,98%	
		Montant TVA à 7 %	0,1644	0,0000	0,00	46,24%	
		Montant TVA à 10 %	0,0000	0,2404	28,85		
		Montant TTC	4,3890	4,6242	609,01	5,11%	
Actualisation							
	2013	2014	Prix m3 TTC		Prix m3 TTC		
Keau	1,00000	1,02639	Eau	4,8282	Eau	5,0751	5,11%
Kasst collecte	1,04802	1,06369	Eau	2,3152	Assainissement	2,4304	4,98%
Kasst transport traitement	1,06247	1,07857	Assainissement	2,5130	Assainissement	2,6446	5,24%
Part Eau							
			part fixe	49,96		51,28	2,64%
			part variable	158,54		169,13	6,68%
			% Part fixe	23,96%		23,27%	-2,90%
Part Assainissement							
			part fixe	0,00		0,00	
			part variable	244,87		251,48	2,70%
			% Part fixe	0,00%		0,00%	

Volume 120 m3

Type de client: particulier (compteur diam 15)

Corbeil-Essonnes

Type de facturation : trimestrielle

Échéance : Mars - Juin - Septembre - Décembre

	Quantité en m3	Prix unitaire m3 HT 2013	Montant 120m3 HT 2013	Prix unitaire m3 HT 2014	Montant 120m3 HT 2014	Variation	Délibérations
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement							
Part Société des Eaux de l'Essonne			50,84		0,00	-100,00%	
Consommation							
Part Société des Eaux de l'Essonne	120	1,5267	183,20	1,6550	198,60	8,40%	
Part communale	120	0,1240	14,88	0,0000	0,00	-100,00%	12/07/2013
Part Agence de l'eau préservation ressources	120	0,0700	8,40	0,0700	8,40	0,00%	
Sous Total 'distribution eau'		1,7207	257,32	1,7250	207,00	-19,56%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Collecte et traitement							
Part Société des Eaux de l'Essonne (collecte)	120	0,2292	27,50	0,2460	29,52	7,33%	
Part Société des Eaux de l'Essonne (Transport et traitement)	120	0,6678	80,14	0,7061	84,73	5,74%	
Part syndicale collecte SIARCE	120	0,2250	27,00	0,2250	27,00	0,00%	12/12/2013
Part syndicale (SIARCE) Transport-épuration	120	0,9186	110,23	0,9186	110,23	0,00%	12/12/2013
Sous Total 'collecte et traitement'		2,0406	244,87	2,0957	251,48	2,70%	
ORGANISMES PUBLICS							
Lutte contre la pollution	120	0,4000	48,00	0,4000	48,00	0,00%	
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0,00%	
Voies navigables de France eau	120	0,0190	2,28	0,0190	2,28	0,00%	01/01/2011
Voies navigables de France assainissement	120	0,0080	0,96	0,0085	1,02	6,25%	12/12/2013
Sous Total 'organisme public'		0,7270	87,24	0,7275	87,30	0,07%	
Montant HT		4,4883	589,44	4,5482	545,78	-7,41%	
Montant TVA à 5,5 %		0,1177	16,92	0,1179	14,15	-16,36%	
Montant TVA à 7 %		0,1644	19,73	0,0000	0,00	46,24%	
Montant TVA à 10 %		0,0000	0,00	0,2404	28,85		
Montant TTC		4,7704	626,08	4,9065	588,78	-5,96%	
Actualisation							
	2013	2014	Prix m3 TTC	Prix m3 TTC			
Keau	1,18230	1,19227	5,2174	4,9065		-5,96%	
Kasst collecte	1,04802	1,06369	2,7044	2,2619	Eau	-16,36%	
Kasst traitement	1,06247	1,07857	2,5130	2,6446	Assainissement	5,24%	
Part Eau							
part fixe			50,84	0,00		-100,00%	
part variable			198,08	198,60		0,26%	
% Part fixe			20,42%	0,00%		-100,00%	
Part Assainissement							
part fixe			0,00	0,00			
part variable			244,87	251,48		2,70%	
% Part fixe			0,00%	0,00%			

Volume 120 m3

Type de client: particulier (compteur diam 15)

Ormoy

Type de facturation : trimestrielle

Échéance : Janvier Avril Juillet Octobre

	Quantité en m3	Prix unitaire m3 HT 2013	Montant 120m3 HT	Prix unitaire m3 HT 2014	Montant 120m3 HT	Variation	Délibérations
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement							
Part Société des Eaux de l'Essonne			47,16		48,22	2.25%	
Consommation							
Part Société des Eaux de l'Essonne	120	1,5346	184,15	1,5691	188,29	2.25%	
Part communale d'Ormoy	120	0,1400	16,80	0,1400	16,80	0.00%	28/04/2011
Part Agence de l'eau préservation ressources	120	0,0720	8,64	0,0720	8,64	0.00%	
Sous Total 'distribution eau'		1,7466	256,75	1,7811	261,95	2.03%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Collecte et traitement							
Part Société des Eaux de l'Essonne - Collecte	120	0,4460	53,52	0,4546	54,55	1.93%	
Part SEE (Transport et Traitement)	120	0,6678	80,14	0,7061	84,73	5.74%	
Part communale d'Ormoy - Collecte	120	0,4400	52,80	0,0000	0,00	-100.00%	01/01/2014
Part syndicale (SIARCE) - Collecte	120	0,0000	0,00	0,2250	27,00		12/12/2013
Part syndicale (SIARCE) - Transport-épuraton	120	0,9186	110,23	0,9186	110,23	0.00%	12/12/2013
Sous Total 'collecte et traitement'		2,4724	296,69	2,3043	276,52	-6.80%	
ORGANISMES PUBLICS							
Lutte contre la pollution	120	0,3700	44,40	0,3800	45,60	2.70%	
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0.00%	
Voies navigables de France eau	120	0,0150	1,80	0,0150	1,80	0.00%	
Voies navigables de France assainissement	120	0,0080	0,96	0,0085	1,02	6.25%	12/12/2013
Sous Total 'organisme public'		0,6930	83,16	0,7035	84,42	1.52%	
Montant HT		4,9120	636,60	4,7889	622,89	-2.15%	
Montant TVA à 5,5 %		0,1172	16,66	0,1197	17,01	2.11%	
Montant TVA à 7 %		0,1946	23,36	0,0000	0,00	34.25%	
Montant TVA à 10 %		0,0000	0,00	0,2613	31,35		
Montant TTC		5,2239	676,62	5,1699	671,26	-0.79%	

Actualisation	2013	2014	Prix m3 TTC		Prix m3 TTC		
Keau	1,68172	1,71956	Eau	5,6385	Eau	5,5938	-0.79%
Kasst collecte	1,27429	1,29877	Assainissement	2,6635	Assainissement	2,7197	2.11%
Kasst traitement	1,06247	1,07857	Ass SIARCE	2,9750	Ass SIARCE	2,8741	-3.39%
			Ass SIARCE	2,0270	Ass SIARCE	2,0512	1.19%
Part Eau							
part fixe			47,16		48,22		2.25%
part variable			200,95		205,09		2.06%
% Part fixe			19,01%		19,04%		0.15%
Part Assainissement							
part fixe			0,00		0,00		
part variable			296,69		249,52		-15.90%
% Part fixe			0,00%		0,00%		

Volume 120 m3

Type de client: particulier (compteur diam 15)
 Type de facturation : trimestrielle
 Échéance : Février - Mai - Août - Novembre

Saintry

	Quantité en m3	Prix unitaire m3 HT 2013	Montant 120m3 HT 2013	Prix unitaire m3 HT 2014	Montant 120m3 HT 2014	Variation	Délibérations
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement							
Part Société des Eaux de l'Essonne			36,35		36,49	0,39%	
Consommation							
Part Société des Eaux de l'Essonne	120	0,6761	81,13	0,6778	81,34	0,25%	
Part SIE Saint Germain les Corbeil et environs	120	0,2200	26,40	0,2200	26,40	0,00%	22/03/2012
Part agence de l'eau préservation ressource	120	0,0750	9,00	0,0750	9,00	0,00%	
Sous Total 'distribution eau'		0,9711	152,88	0,9728	153,23	0,23%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Collecte et traitement							
Part Société des Eaux de l'Essone - Collecte	120	0,2543	30,52	0,2839	34,07	11,64%	
Part Société des Eaux de l'Essone -Transport & Traitement	120	0,6678	80,14	0,7061	84,73	5,74%	
Part San de Sénart en Essonne	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0,00%	04/04/2012
Part syndicale (SIARCE) Transport - épuration	120	0,9186	110,23	0,9186	110,23	0,00%	12/12/2013
Sous Total 'collecte et traitement'		2,2207	266,48	2,2886	274,63	3,06%	
ORGANISMES PUBLICS							
Lutte contre la pollution	120	0,4000	48,00	0,4000	48,00	0,00%	
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0,00%	
Voies Navigables de France assainissement	120	0,0080	0,96	0,0085	1,02	6,25%	12/12/2013
Sous Total 'organisme public'		0,7080	84,96	0,7085	85,02	0,07%	
		Montant HT	3,8998	3,9699	512,88	1,70%	
		Montant TVA à 5,5 %	0,0754	0,0755	11,07	0,17%	
		Montant TVA à 7 %	0,1770	0,0000	0,00	46,72%	
		Montant TVA à 10 %	0,0000	0,2597	31,17		
		Montant TTC	4,1522	4,3051	555,11	3,45%	
Actualisation							
	2013	2014	Prix m3 TTC		Prix m3 TTC		
K eau	1,02575	1,02963	4,4718	4,6259	3,45%		
K SIARCE	1,06247	1,07857	1,7661	1,7691	0,17%		
K San de Sénart en Essonne	1,02060	1,02039	2,7057	2,8568	5,58%		
			2,0270	2,1265	4,91%		
Part Eau							
			36,35	36,49	0,39%		
			107,53	107,74	0,19%		
			25,26%	25,30%	0,15%		
Part Assainissement							
			0,00	0,00			
			266,48	274,63	3,06%		
			0,00%	0,00%			

Volume 120 m3

Type de client: particulier (compteur diam 15)
 Type de facturation : trimestrielle
 Échéance : Février - Mai - Août - Novembre

Saint Pierre du Perray
 Versant SIARCE

	Quantité en m3	Prix unitaire m3 HT 2013	Montant 120m3 HT	Prix unitaire m3 HT 2014	Montant 120m3 HT	Variation	Délibérations
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement							
Part Société des Eaux de l'Essone			36,35		36,49	0,39%	
Consommation							
Part Société des Eaux de l'Essone	120	0,6761	81,13	0,6778	81,34	0,25%	
Part SIE Saint Germain les Corbeil et environs	120	0,2200	26,40	0,2200	26,40	0,00%	22/03/2012
Part agence de l'eau préservation ressource	120	0,0750	9,00	0,0750	9,00	0,00%	
Sous Total 'distribution eau'		0,9711	152,88	0,9728	153,23	0,23%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Collecte et traitement							
Part Société des Eaux de l'Essone - Collecte	120	0,2543	30,52	0,2839	34,07	11,64%	
Part Société des Eaux de l'Essone - Transport & Traitement	120	0,6678	80,14	0,7061	84,73	5,74%	
Part San de Sénart en Essonne	120	0,0900	10,80	0,0900	10,80	0,00%	14/04/2010
Part syndicale (SIARCE) Transport - épuration	120	0,9186	110,23	0,9186	110,23	0,00%	12/12/2013
Sous Total 'collecte et traitement'		1,9307	231,68	1,9986	239,83	3,52%	
ORGANISMES PUBLICS							
Lutte contre la pollution	120	0,4000	48,00	0,4000	48,00	0,00%	
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0,00%	
Voies Navigables de France assainissement	120	0,0080	0,96	0,0085	1,02	6,25%	12/12/2013
Sous Total 'organisme public'		0,7080	84,96	0,7085	85,02	0,07%	
Montant HT		3,6098	469,53	3,6799	478,08	1,82%	
Montant TVA à 5,5 %		0,0754	11,05	0,0755	11,07	0,17%	
Montant TVA à 7 %		0,1567	18,81	0,0000	0,00	47,22%	
Montant TVA à 10 %		0,0000	0,00	0,2307	27,69		
Montant TTC		3,8419	499,38	3,9861	516,83	3,49%	

Actualisation	2013	2014	Prix m3 TTC	Prix m3 TTC		
Keau	1,02575	1,02963	4,1615	4,3069	3,49%	
K SIARCE	1,06247	1,07857	1,7661	1,7691	0,17%	
K San de Sénart en Essonne	1,02060	1,02039	2,3954	2,5378	5,94%	
			2,0270	2,1265	4,91%	
			0,6894	0,7413	7,53%	
Part Eau						
part fixe			36,35	36,49	0,39%	
part variable			107,53	107,74	0,19%	
% Part fixe			25,26%	25,30%	0,15%	
Part Assainissement						
part fixe			0,00	0,00		
part variable			231,68	239,83	3,52%	
% Part fixe			0,00%	0,00%		

Volume 120 m3

Type de client: particulier (compteur diam 15)
 Type de facturation : trimestrielle
 Échéance : Février - Mai - Août - Novembre

Saint Germain les Corbeil
 Versant SIARCE

	Quantité en m3	Prix unitaire m3 HT 2013	Montant 120m3 HT 2013	Prix unitaire m3 HT 2014	Montant 120m3 HT 2014	Variation	Délibérations
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement							
Part Société des Eaux de l'Essone			36,35		36,49	0,39%	
Consommation							
Part Société des Eaux de l'Essone	120	0,6761	81,13	0,6778	81,34	0,25%	
Part SIE Saint Germain les Corbeil et environs	120	0,2200	26,40	0,2200	26,40	0,00%	22/03/2012
Part agence de l'eau préservation ressource	120	0,0750	9,00	0,0750	9,00	0,00%	
Sous Total 'distribution eau'		0,9711	152,88	0,9728	153,23	0,23%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Collecte et traitement							
Part Société des Eaux de l'Essone - Collecte	120	0,2087	25,04	0,2122	25,46	1,68%	
Part Société des Eaux de l'Essone -Transport & Traitement	120	0,6678	80,14	0,7061	84,73	5,74%	
Part communale Collecte	120	0,3049	36,59	0,3049	36,59	0,00%	13/04/2001
Part syndicale (SIARCE) Transport - épuration	120	0,9186	110,23	0,9186	110,23	0,00%	12/12/2013
Sous Total 'collecte et traitement'		2,1000	252,00	2,1418	257,02	1,99%	
ORGANISMES PUBLICS							
Lutte contre la pollution	120	0,4000	48,00	0,4000	48,00	0,00%	
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0,00%	
Voies Navigables de France assainissement	120	0,0080	0,96	0,0085	1,02	6,25%	12/12/2013
Sous Total 'organisme public'		0,7080	84,96	0,7085	85,02	0,07%	
Montant HT		3,7791	489,84	3,8231	495,26	1,11%	
Montant TVA à 5,5 %		0,0754	11,05	0,0755	11,07	0,17%	
Montant TVA à 7 %		0,1686	20,23	0,0000	0,00	45,37%	
Montant TVA à 10 %		0,0000	0,00	0,2450	29,40		
Montant TTC		4,0231	521,12	4,1436	535,73	2,80%	

Actualisation	2013	2014	Prix m3 TTC	Prix m3 TTC		
Keau	1,02575	1,02963	4,3426	4,4644	2,80%	
K SIARCE	1,06247	1,07857	1,7661	1,7691	0,17%	
Kasst	1,01668	1,01656	2,5766	2,6953	4,61%	
			2,0270	2,1265	4,91%	
Part Eau						
part fixe			36,35	36,49	0,39%	
part variable			107,53	107,74	0,19%	
% Part fixe			25,26%	25,30%	0,15%	
Part Assainissement						
part fixe			0,00	0,00		
part variable			252,00	257,02	1,99%	
% Part fixe			0,00%	0,00%		

Volume 120 m3

Fontenay le Vicomte

Type de client: particulier (compteur diam 15)

Type de facturation : semestrielle

Échéance : Janvier - Juillet

	Quantité en m3	Prix unitaire m3 HT 2013	Montant 120m3 HT	Prix unitaire m3 HT 2014	Montant 120m3 HT	Variation	Délibérations
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Collecte et traitement							
Part SEE Collecte (SIARCE)	120	0,2424	29,09	0,2460	29,52	1,49%	
Part SEE Transport Traitement (SIARCE)	120	0,6678	80,14	0,7081	84,73	5,74%	
Redevance SIARCE (réseau)	120	0,2250	27,00	0,2250	27,00	0,00%	12/12/2013
Redevance SIARCE (épuration)	120	0,9186	110,23	0,9186	110,23	0,00%	12/12/2013
Sous Total 'collecte et traitement'		2,0538	246,46	2,0957	251,48	2,04%	
ORGANISMES PUBLICS							
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0,00%	
Voies navigables de France assainissement	120	0,0080	0,96	0,0085	1,02	6,25%	12/12/2013
Sous Total 'organisme public'		0,3080	36,96	0,3085	37,02	0,16%	
Montant HT		2,3618	283,42	2,4042	288,50	1,80%	
Montant TVA à 7 %		0,1653	19,84	0,0000	0,00	45,42%	
Montant TVA à 10 %		0,0000	0,00	0,2404	28,85		
Montant TTC		2,5271	303,26	2,6446	317,35	4,65%	
Actualisation	2013	2014	Prix m3 TTC		Prix m3 TTC		
Kasst collecte	1,64581	1,06369	2,5271		2,6446		4,65%
Kasst traitement	1,06247	1,07857	2,5271		2,6446		4,65%
Part Assainissement							
part fixe			0,00		0,00		
part variable			246,46		251,48		2,04%
% Part fixe			0,00%		0,00%		

Volume 120 m3

Type de client: particulier (compteur diam 15)

Echarcon

Type de facturation : trimestrielle

Échéance : Janvier - Avril - Juillet - Octobre

	Quantité en m3	Prix unitaire m3 HT 2013	Montant 120m3 HT 2013	Prix unitaire m3 HT 2014	Montant 120m3 HT 2014	Variation	Délibérations
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement							
Part Société des Eaux de l'Essonne			49,96		51,28	2,64%	
Consommation							
Part Société des Eaux de l'Essonne	120	1,9346	232,15	1,9584	235,01	1,23%	
Part syndicale SIARCE	120	0,2200	26,40	0,2200	26,40	0,00%	13/12/2012
Part Agence de l'eau préservation ressources	120	0,0800	9,60	0,0800	9,60	0,00%	
Sous Total 'distribution eau'		2,2346	318,11	2,2584	322,29	1,31%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Collecte et traitement							
Part Société des Eaux de l'Essonne (transport et traitement)	120	0,6678	80,14	0,7061	84,73	5,74%	
Part Société des Eaux de l'Essonne (collecte)	120	0,2960	35,52	0,2460	29,52	-16,89%	
Part SIARCE Transport-épuration	120	0,9186	110,23	0,9186	110,23	0,00%	12/12/2013
Part SIARCE collecte	120	0,2250	27,00	0,2250	27,00	0,00%	12/12/2013
Sous Total 'collecte et traitement'		2,1074	252,89	2,0957	251,48	-0,56%	
ORGANISMES PUBLICS							
Lutte contre la pollution	120	0,3700	44,40	0,3800	45,60	2,70%	
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0,00%	
Voies navigables de France assainissement	120	0,0080	0,96	0,0085	1,02	6,25%	12/12/2013
Sous Total 'organisme public'		0,6780	81,36	0,6885	82,62	1,55%	
Montant HT		5,0200	652,36	5,0426	656,39	0,62%	
Montant TVA à 5,5 %		0,1437	19,99	0,1451	20,23	1,22%	
Montant TVA à 7 %		0,1685	20,22	0,0000	0,00	42,68%	
Montant TVA à 10 %		0,0000	0,00	0,2404	28,85		
Montant TTC		5,3322	692,57	5,4281	705,48	1,86%	

Actualisation	2013	2014	Prix m3 TTC	Prix m3 TTC		
Keau	1,00000	1,02633	5,7716	5,8790	1,86%	
Kasst collecte	1,13840	1,06369	3,1955	3,2343	1,22%	
Kasst traitement	1,06247	1,07857	2,5759	2,6446	2,67%	
Part Eau						
part fixe			49,96	51,28	2,64%	
part variable			258,55	261,41	1,10%	
% Part fixe			16,19%	16,40%	1,27%	
Part Assainissement						
part fixe			0,00	0,00		
part variable			252,89	251,48	-0,56%	
% Part fixe			0,00%	0,00%		



ANNEXE 3 : BILAN D'ACTIVITE RESEAUX



Tableau de bord - suivi exploitation réseaux - 2013



ACTIVITE	COMMUNE	2013												Historique 2012				Commentaires				
		JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	Réalisé	Cumul	Objectif (vs reliquat)	Avancement		Patrimoine	Patrimoine	Réalisé	Reliquat
BRANCHEMENT EAUX USEES - EAUX PLUVIALES																						
DESOBSTRUCTION BRCHT EU (NB)	CORBEIL-ESSONNES	4	5	1	5	2	2	2	1	1	0	2	0	25	28	53	53%			35	5 obstructions pour 1000 branchements	
	MENNECY (HORS LEVITT)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1								
	MENNECY (LEVITT)	2	2	0	3	3	3	3	1	4	5	4	0	30								
	ECHARCON				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								
	FONTENAY LE VICOMTE VERT LE PETIT				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								
DESOBSTRUCTION BRCHT EP (NB)	CORBEIL-ESSONNES	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	3	4						Pas d'objectif contractuel	
	MENNECY (HORS LEVITT)	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1								
	MENNECY (LEVITT)	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1								
	ECHARCON				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								
	FONTENAY LE VICOMTE VERT LE PETIT				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								
COLLECTE DES EAUX USEES																						
DESOBSTRUCTION RESEAU EU (NB)	CORBEIL-ESSONNES	1	1	0	1	1	3	3	2	1	8	6	1	28	35	110	32%			85	0,7 obstruction pour 1000 ml de réseau	
	MENNECY (HORS LEVITT)	1	0	2	0	0	0	0	0	1	1	1	7									
	MENNECY (LEVITT)	3	0	4	5	3	0	2	1	0	0	4	0	22								
	ECHARCON				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								
	FONTENAY LE VICOMTE VERT LE PETIT				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								
CURAGE RESEAU EU (ML)	CORBEIL-ESSONNES	1 168	685	337	318	185	301	153	529	335	240	186	31	4 468	8 320	4 823	173%	163 042	138 898	24 778	-10 878	10 % réseau collecte EU
	MENNECY	641	100	379	93	140	611	261	0	0	1 048	0	30	3 303								
	ECHARCON				0	383	0	0	0	0	0	0	0	383								
	FONTENAY LE VICOMTE VERT LE PETIT				0	166	0	0	0	0	0	0	0	166								
					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								
ITV RESEAU EU (ML)	CORBEIL-ESSONNES	0	1 506	827	299	165	0	0	37	0	0	0	349	3 183	7 122	3 060	233%	163 042	138 898	11 735	-4 790	5% du réseau
	MENNECY	351	1 066	1 506	982	0	0	0	34	0	0	0	0	3 939								
	ECHARCON				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								
	FONTENAY LE VICOMTE VERT LE PETIT				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								
					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								
TRANSPORT DES EAUX USEES																						
DESOBSTRUCTION RESEAU EU (NB)	TRANSPORT	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2	2	6	33%			8	0,15 obstruction pour 1000 ml	
CURAGE RESEAU EU (ML)	TRANSPORT	518	0	0	0	217	457	0	0	0	503	0	0	1 695	1 695	6 200	27%	40 000	40 000	1 800	2 200	10% du réseau
ITV RESEAU EU (ML)	TRANSPORT	0	0	0	791	0	0	0	0	0	0	182	1 478	2 451	2 451	3 648	67%	40 000	40 000	352	1 648	5% du réseau
COLLECTE & TRANSPORT DES EAUX PLUVIALES																						
DESOBSTRUCTION RESEAU EP (NB)	CORBEIL-ESSONNES	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	4						Pas d'objectif contractuel	
	MENNECY (HORS LEVITT)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								
	MENNECY (LEVITT)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								
	ECHARCON				0	0	0	1	0	0	0	0	1	2								
	FONTENAY LE VICOMTE VERT LE PETIT				0	0	0	0	0	0	0	0	0	1								
CURAGE RESEAU EP (ML)	CORBEIL-ESSONNES	20	0	0	15	0	141	0	110	0	98	36	0	420	1 249			171 074	144 504	6 698	Pas d'objectif contractuel	
	MENNECY	0	16	0	0	30	0	0	198	0	0	0	0	244								
	ECHARCON				0	123	0	26	0	0	0	0	0	149								
	FONTENAY LE VICOMTE VERT LE PETIT				0	280	0	0	0	0	0	0	0	280								
					0	156	0	0	0	0	0	0	0	156								
ITV RESEAU EP (ML)	CORBEIL-ESSONNES	0	1 488	1 039	986	88	88	30	129	0	0	0	243	4 091	8 297	12 166	68%	171 074	144 504	3 281	3 944	5% du réseau
	MENNECY	0	1 582	207	1 055	340	0	58	127	34	0	0	0	3 403								
	ECHARCON				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								
	FONTENAY LE VICOMTE VERT LE PETIT				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								
					0	155	0	0	0	0	0	0	648	803								

Synthèse		Cumul	Objectif	Avancement
EU	Curage	10 015	11 023	91%
	collecte + interco	9 573	6 708	143%
EP	Curage	1 249		
	ITV	8 297	12 166	68%

Inspections Télévisées						
Date	Rue	Commune	EU	EP	Linéaire (ml)	Diamètre
30/01/2013	Rue C d'Orléans	Mennecy	x		165,3	200
31/01/2013	Rue C d'Orléans	Mennecy	x		185,7	250
05/02/2013	Rue H Cherriere	Corbeil-Essonnes	x		280,8	150
06/02/2013	Avenue du Bel Air	Mennecy	x		640,7	200
07/02/2013	Rue des Marais	Corbeil-Essonnes	x		44,6	200
07/02/2013	Rue des Marais	Corbeil-Essonnes	x		321,1	250
11/02/2013	Rue E Pottier	Corbeil-Essonnes		x	279,3	300
11/02/2013	Rue E Pottier	Corbeil-Essonnes	x		277	150
13/02/2013	Rue Paul Bert	Corbeil-Essonnes	x		316,9	200
14/02/2013	Rue Pasteur	Corbeil-Essonnes	x		266,5	150
15/02/2013	Rue Newton	Mennecy	x		425,3	200
18/02/2013	Rue Gustave Eiffel	Corbeil-Essonnes		x	63,9	300
18/02/2013	Rue Gustave Eiffel	Corbeil-Essonnes		x	74,1	400
18/02/2013	Rue Gustave Eiffel	Corbeil-Essonnes		x	135,6	500
18/02/2013	Rue Gustave Eiffel	Corbeil-Essonnes		x	63,9	600
19/02/2013	Rue Faraday	Mennecy		x	65,6	300
19/02/2013	Rue Faraday	Mennecy		x	42,8	400
19/02/2013	Rue Faraday	Mennecy		x	163,4	500
19/02/2013	Rue Faraday	Mennecy		x	154	600
19/02/2013	Rue Faraday	Mennecy		x	32,5	800
21/02/2013	Rue des Vergers	Corbeil-Essonnes		x	148,6	300
21/02/2013	Rue des Vergers	Corbeil-Essonnes		x	57,1	400
21/02/2013	Rue des Vergers	Corbeil-Essonnes		x	48,5	500
21/02/2013	Rue des Vergers	Corbeil-Essonnes		x	20,1	600
27/02/2013	Rue P Maintenant	Corbeil-Essonnes		x	31,4	300
27/02/2013	Rue P Maintenant	Corbeil-Essonnes		x	96,7	400
27/02/2013	Rue P Maintenant	Corbeil-Essonnes		x	69,2	500
27/02/2013	Rue P Maintenant	Corbeil-Essonnes		x	399,9	600
28/02/2013	Avenue Darblay	Mennecy		x	7,1	200
28/02/2013	Avenue Darblay	Mennecy		x	60,3	300
28/02/2013	Avenue Darblay	Mennecy		x	7,3	370
28/02/2013	Avenue Darblay	Mennecy		x	798	400
28/02/2013	Avenue Darblay	Mennecy		x	1,7	460
28/02/2013	Avenue Darblay	Mennecy		x	11,6	500
28/02/2013	Avenue Darblay	Mennecy		x	238,2	600
01/03/2013	Avenue Darblay	Mennecy	x		173,9	200
01/03/2013	Avenue Darblay	Mennecy	x		34,8	250
01/03/2013	Avenue Darblay	Mennecy	x		791,5	400
05/03/2013	Rue Henri Matisse	Corbeil-Essonnes		x	134,1	400
06/03/2013	Chemin des Ronfleurs	Corbeil-Essonnes		x	272,7	500
07/03/2013	Rue de la Dauphine	Corbeil-Essonnes		x	48,2	500
07/03/2013	Rue de la Dauphine	Corbeil-Essonnes		x	306	600
08/03/2013	Rue Georges Goudin	Corbeil-Essonnes		x	140	400
18/03/2013	Impasse de la place	Corbeil-Essonnes	x		13	150
18/03/2013	Impasse de la place	Corbeil-Essonnes	x		120,4	200
25/03/2013	Rue G Le Du	Corbeil-Essonnes		x	20,3	300
25/03/2013	Rue G Le Du	Corbeil-Essonnes		x	79,3	315
25/03/2013	Rue G Le Du	Corbeil-Essonnes		x	38,8	500
25/03/2013	Rue de Fort l'Oiseau	Mennecy		x	26,5	200

Inspections Télévisées						
Date	Rue	Commune	EU	EP	Linéaire (ml)	Diamètre
25/03/2013	Rue de Fort l'Oiseau	Mennecy		x	180,4	300
26/03/2013	Rue des Bouvreuils	Mennecy	x		52,7	150
26/03/2013	Rue des Bouvreuils	Mennecy	x		453,3	200
27/03/2013	Rue P Maintenant	Corbeil-Essonnes	x		319,5	200
27/03/2013	Rue P Maintenant	Corbeil-Essonnes	x		374,6	300
02/04/2013	Rue Rene Cassin	Corbeil-Essonnes		x	268,7	600
03/04/2013	Avenue Chantemerle	Corbeil-Essonnes		x	365,6	400
05/04/2013	Rue de Canoville	Mennecy		x	2,1	250
05/04/2013	Rue de Canoville	Mennecy		x	206,5	300
05/04/2013	Rue de Canoville	Mennecy		x	558,6	400
05/04/2013	Rue de Canoville	Mennecy		x	82,7	500
08/04/2013	Rue des Essarts	Mennecy		x	28,7	500
08/04/2013	Rue des Essarts	Mennecy		x	50	800
08/04/2013	Rue des Essarts	Mennecy	x		29	200
09/04/2013	Rue des puits	Mennecy		x	126,6	300
10/04/2013	Av de Manasse / Pinsons	Mennecy	x		285,4	150
10/04/2013	Av de Manasse / Pinsons	Mennecy	x		668,14	200
23/04/2013	Rue du 11 Novembre 1918	Corbeil-Essonnes		x	64,5	200
23/04/2013	Rue du 11 Novembre 1918	Corbeil-Essonnes		x	92,7	500
23/04/2013	Rue du 11 Novembre 1918	Corbeil-Essonnes		x	54,2	700
25/04/2013	80 Boulevard H Dunand	Corbeil-Essonnes	x		141,2	200
25/04/2013	80 Boulevard H Dunand	Corbeil-Essonnes		x	77,6	300
25/04/2013	80 Boulevard H Dunand	Corbeil-Essonnes		x	62,6	500
29/04/2013	Boulevard H Dunand	Corbeil-Essonnes	x		68	150
29/04/2013	Boulevard H Dunand	Corbeil-Essonnes	x		90,1	200
02/05/2013	Rue de Milly	Mennecy		x	339,8	400
06/05/2013	Rue de Paris	Corbeil-Essonnes	x		40,1	200
14/05/2013	Avenue du Général de Gaulle	Vert le Petit		x	155,2	350
17/05/2013	Rue Feray	Corbeil-Essonnes	x		38,6	200
28/05/2013	Boulevard H Dunand (sentier de Monconseil)	Corbeil-Essonnes	x		86,9	200
28/05/2013	Boulevard H Dunand (sentier de Monconseil)	Corbeil-Essonnes		x	36,7	400
29/05/2013	Boulevard H Dunand (sentier de Monconseil)	Corbeil-Essonnes		x	51,4	500
05/07/2013	Rue du Champs d'epreuve	Corbeil-Essonnes		x	29,8	500
24/07/2013	Rue de Villeroy	Mennecy		x	57,9	300
09/08/2013	Boulevard J Jaures	Corbeil-Essonnes		x	7,5	150
09/08/2013	Boulevard J Jaures	Corbeil-Essonnes		x	1,3	300
09/08/2013	Boulevard J Jaures	Corbeil-Essonnes		x	119,7	500
09/08/2013	Boulevard J Jaures	Corbeil-Essonnes	x		36,8	200
26/08/2013	Rue de Villeroy	Mennecy		x	126,8	300
26/09/2013	Rue de la glaisière	Mennecy	x		34	200
26/09/2013	Rue de la glaisière	Mennecy		x	34,2	300
26/09/2013	Rue des vignes	Echarcon	x		209,9	200

Inspections Télévisées						
Date	Rue	Commune	EU	EP	Linéaire (ml)	Diamètre
30/09/2013	Rue des vignes	Echarcon		x	215,5	300
11/12/2013	Rue Olympe de Gouges	Vert le Petit		x	207,4	300
11/12/2013	Rue Olympe de Gouges	Vert le Petit		x	80,5	400
11/12/2013	Rue Olympe de Gouges	Vert le Petit		x	49,9	500
26/12/2013	Rue Chevalier	Corbeil-Essonnes	x		348,9	200
27/12/2013	Rue Chevalier	Corbeil-Essonnes		x	25,3	200
27/12/2013	Rue Chevalier	Corbeil-Essonnes		x	2,6	250
27/12/2013	Rue Chevalier	Corbeil-Essonnes		x	66,4	300
27/12/2013	Rue Chevalier	Corbeil-Essonnes		x	8,3	500
02/12/2013	Avenue de le Gare	Villabé	x		545,5	250
02/12/2013	Rue Fernand Laguide	Corbeil-Essonnes	x		882,4	700
02/12/2013	Rue Fernand Laguide	Corbeil-Essonnes	x		49,6	800
03/12/2013	Rue Lucie Aubrac	Vert le Petit		x	235,7	315
03/12/2013	Rue Lucie Aubrac	Vert le Petit		x	74,4	400

Enquêtes de conformité							
Date	N°	Voie	Rue	Commune	Nature de l'enquête	Type enquête	Résultat
3/1/2013	19	PARC	DU BELLAY	ECHARCON	EI	domestique	C
7/1/2013	3	RUE	PHILIPPE PÈRE	ECHARCON	EI	domestique	C
10/1/2013	2 Bis	RUE	PHILIPPE PÈRE	ECHARCON	EI	domestique	C
23/1/2013	14	PARC	DU BELLAY	ECHARCON	EI	domestique	C
23/1/2013	13	RUE	DES SABLONS	ECHARCON	EI	domestique	NC
23/1/2013	11 C	RUE	DES SABLONS	ECHARCON	EI	domestique	NC
23/1/2013	36	RUE	DES SABLONS	ECHARCON	EI	domestique	NC
23/1/2013	16	SENTIER	SAINT ANTOINE	ECHARCON	EI	domestique	C
21/1/2013	7	PARC	DU BELLAY	ECHARCON	EI	domestique	C
21/1/2013	13	PARC	DU BELLAY	ECHARCON	EI	domestique	NC
11/1/2013	4	PARC	DU BELLAY	ECHARCON	EI	domestique	C
14/1/2013	8	CLOS	DU VILLAGE	ECHARCON	EI	domestique	C
14/1/2013	16	PARC	DU BELLAY	ECHARCON	EI	domestique	C
14/1/2013	18	RUE	DES SABLONS	ECHARCON	EI	domestique	NC
9/1/2013	30	RUE	DES SABLONS	ECHARCON	EI	domestique	NC
16/1/2013	1	ROUTE	DE VERT LE GRAND	ECHARCON	EI	domestique	NC
16/1/2013	4	RUE	DE LA MONTAGNE	ECHARCON	EI	domestique	NC
16/1/2013	7	RUE	DES SABLONS	ECHARCON	EI	domestique	C
16/1/2013	22	RUE	DES SABLONS	ECHARCON	EI	domestique	NC
25/1/2013	3	SENTIER	SAINT ANTOINE	ECHARCON	EI	domestique	NC
11/2/2013	9	RUE	PHILIPPE PÈRE	ECHARCON	EI	domestique	C
11/2/2013	14	CLOS	DU VILLAGE	ECHARCON	EI	domestique	NC
7/2/2013	46	RUE	DES SABLONS	ECHARCON	EI	domestique	NC
7/2/2013	6	PARC	DU BELLAY	ECHARCON	EI	domestique	C
7/2/2013	12	CLOS	DU VILLAGE	ECHARCON	EI	domestique	C
6/2/2013	4	CLOS	DU VILLAGE	ECHARCON	EI	domestique	C

Enquêtes de conformité							
Date	N°	Voie	Rue	Commune	Nature de l'enquête	Type enquête	Résultat
30/1/2013	38	RUE	DES SABLONS	ECHARCON	EI	domestique	NC
30/1/2013	9 Bis	RUE	DES SABLONS	ECHARCON	EI	domestique	C
31/1/2013	15	RUE	PAUL VITALIS	ECHARCON	EI	domestique	C
4/2/2013	50	RUE	DES SABLONS	ECHARCON	EI	domestique	C
4/2/2013	50	RUE	DES SABLONS	ECHARCON	EI	domestique	C
14/2/2013	4	RUE	DES SABLONS	ECHARCON	EI	domestique	C
14/2/2013	18	PARC	DU BELLAY	ECHARCON	EI	domestique	NC
14/2/2013	16	RUE	PHILIPPE PÈRE	ECHARCON	EI	domestique	C
20/2/2013	2	RUE	DE LA CROIX CHAMPETRE	MENNECY	EI	domestique	C
21/2/2013	22	RUE	DES VIGNES	ECHARCON	EI	domestique	C
27/2/2013	2	RUE	DE VERT LE GRAND	ECHARCON	EI	domestique	C
27/2/2013	2	RUE	VERT LE GRAND	ECHARCON	EI	domestique	C
7/3/2013	2	RUE	DES SABLONS	ECHARCON	EI	domestique	C
6/3/2013	10	PARC	DU BELLAY	ECHARCON	EI	domestique	C
6/3/2013	8	RUE	DE VERT LE GRAND	ECHARCON	EI	domestique	C
6/3/2013	4	RUE	DE VERT LE GRAND	ECHARCON	EI	domestique	C
6/3/2013	18	RUE	DES VIGNES	ECHARCON	EI	domestique	C
6/3/2013	7	RUE	DES VIGNES	ECHARCON	EI	domestique	C
6/3/2013	3	RUE	DES VIGNES	ECHARCON	EI	domestique	C
6/3/2013	6	RUE	DES VIGNES	ECHARCON	EI	domestique	C
6/3/2013	2	PARC	DU BELLAY	ECHARCON	CE	domestique	C
6/3/2013	1	PARC	DU BELLAY	ECHARCON	EI	domestique	NC
6/3/2013	15	PARC	DU BELLAY	ECHARCON	EI	domestique	C
7/3/2013	10	RUE	DE VERT LE GRAND	ECHARCON	EI	domestique	C
6/3/2013	14	RUE	DE VERT LE GRAND	ECHARCON	EI	domestique	C
7/3/2013	12	RUE	DE VERT LE GRAND	ECHARCON	EI	domestique	C
7/3/2013	29	RUE	DES SABLONS	ECHARCON	EI	domestique	C
7/3/2013	40	RUE	DES SABLONS	ECHARCON	EI	domestique	NC
7/3/2013	22	RUE	DE VERT LE GRAND	ECHARCON	EI	domestique	C
7/3/2013	30	RUE	DE VERT LE GRAND	ECHARCON	EI	domestique	C

Enquêtes de conformité							
Date	N°	Voie	Rue	Commune	Nature de l'enquête	Type enquête	Résultat
7/3/2013	6	CLOS	DU VILLAGE	ECHARCON	EI	domestique	C
8/3/2013	8	RUE	DES SABLONS	ECHARCON	EI	domestique	C
8/3/2013	34 A	RUE	DES SABLONS	ECHARCON	EI	domestique	C
6/3/2013	18	RUE	DE VERT LE GRAND	ECHARCON	EI	domestique	C
18/3/2013	32	RUE	DE VERT LE GRAND	ECHARCON	EI	domestique	C
18/3/2013	26	RUE	DE VERT LE GRAND	ECHARCON	EI	domestique	C
1/3/2013	107	RUE	FERAY	CORBEIL ESSONNES	EI	domestique	C
13/3/2013	17	PARC	DU BELLAY	ECHARCON	EI	domestique	C
20/3/2013	28	RUE	PHILIPPE PÈRE	ECHARCON	EI	domestique	C
20/3/2013	28	RUE	DE VERT LE GRAND	ECHARCON	EI	domestique	C
25/3/2013	34	RUE	DE VERT LE GRAND	ECHARCON	EI	domestique	C
25/3/2013	36	RUE	DE VERT LE GRAND	ECHARCON	EI	domestique	C
27/3/2013	20	SENTIER	DU RU DU VAU	ECHARCON	EI	domestique	C
3/4/2013	15	RUE	DES SABLONS	ECHARCON	EI	domestique	NC
3/4/2013	12	RUE	DES VIGNES	ECHARCON	EI	domestique	C
8/4/2013	19	RUE	DES SABLONS	ECHARCON	EI	domestique	C
18/4/2013	5	RUE	PHILIPPE PÈRE	ECHARCON	EI	domestique	C
24/4/2013	11	RUE	DES SABLONS	ECHARCON	EI	domestique	NC
23/8/2013	38	CHEMIN	DES LONGAINES	CORBEIL ESSONNES	CE	domestique	C

Opérations de désobstruction						
Mois	Date	Commune	N°	Rue	Type obstruction	Type réseau
janvier	02/01/2013	MENNECY	35	RUE DES SAPINS LEVITT	collecteur	Collecteur EU communal
janvier	04/01/2013	MENNECY	27	AVENUE DE NEUFVILLE LEVITT	collecteur	Collecteur EU communal
janvier	06/01/2013	MENNECY	6	RUE DES ANDAINS LEVITT	branchement	Branchement EU communal
janvier	11/01/2013	CORBEIL ESSONNES	5	RUE DU BARILLET	collecteur	Collecteur EU communal
janvier	14/01/2013	CORBEIL ESSONNES	49	ROUTE DE LISSES	branchement	Branchement EU communal
janvier	15/01/2013	MENNECY	*	CCIAL DE LA VERVILLE LEVITT	branchement	Branchement EU communal
janvier	17/01/2013	CORBEIL ESSONNES	49	ROUTE DE LISSES	branchement	Branchement EU communal
janvier	19/01/2013	MENNECY	5	RUE DES COUDRIERS LEVITT	collecteur	Collecteur EU communal
janvier	22/01/2013	CORBEIL ESSONNES	*	AVENUE DE CHANTEMERLE	collecteur	Collecteur EU intercommunal
janvier	24/01/2013	MENNECY	*	RESIDENCE DES ACACIAS	collecteur	Collecteur EU communal
janvier	25/01/2013	CORBEIL ESSONNES	*	RUE DE LA PECHERIE	branchement	Branchement EU communal
janvier	29/01/2013	CORBEIL ESSONNES	23	RUE BESSIN	collecteur	Collecteur EU communal
janvier	31/01/2013	CORBEIL ESSONNES	45	ALLEE ARISTIDE BRIAND	branchement	Branchement EU communal
février	07/02/2013	CORBEIL ESSONNES	5	CHEMIN DES LONGAINES	collecteur	Collecteur EU communal
février	12/02/2013	MENNECY	4	RUE DES CYTISES LEVITT	branchement	Branchement EU communal
février	13/02/2013	MENNECY	20	RUE DES BERGERONNETTES LEVITT	branchement	Branchement EU communal
février	15/02/2013	CORBEIL ESSONNES	16	RUE DU BAS COUDRAY	branchement	Branchement EU communal
février	16/02/2013	MENNECY	22 - 24	RUE DES BOUVREUILS LEVITT	collecteur	Collecteur EU communal
février	18/02/2013	CORBEIL ESSONNES	50	RUE MONTAGNE DES GLAISES	branchement	Branchement EU communal
février	18/02/2013	CORBEIL ESSONNES	21	RUE DU TIR	branchement	Branchement EU communal
février	19/02/2013	CORBEIL ESSONNES	*	QUAI JACQUES BOURGOIN	collecteur	Collecteur EU communal
février	21/02/2013	CORBEIL ESSONNES	9	RUE DE ROBINSON	branchement	Branchement EU communal
février	27/02/2013	CORBEIL ESSONNES	18	CHEMIN SAINT LAZARE	branchement	Branchement EU communal
mars	03/03/2013	MENNECY	7	AVENUE DE MANASSE LEVITT	collecteur	Collecteur EU communal
mars	05/03/2013	MENNECY	9	RUE FRANCOIS MANSART LEVITT	collecteur	Collecteur EU communal

Opérations de désobstruction						
Mois	Date	Commune	N°	Rue	Type obstruction	Type réseau
mars	10/03/2013	MENNECY	2	RUE DES ACACIAS LEVITT	collecteur	Collecteur EU communal
mars	16/03/2013	MENNECY	1	PLACE DES MARGUERITES	collecteur	Collecteur EU communal
mars	26/03/2013	MENNECY	15	PLACE DES ROITELETS LEVITT	collecteur	Collecteur EU communal
mars	27/03/2013	MENNECY	7	RUE DE LA SABLIERE	collecteur	Collecteur EU communal
mars	28/03/2013	CORBEIL ESSONNES	248/252	CHEMIN DES BAS VIGNONS	collecteur	Collecteur EU communal
mars	30/03/2013	CORBEIL ESSONNES	10	RUE VICTOR HUGO	branchement	Branchement EU communal
avril	02/04/2013	CORBEIL ESSONNES	85	RUE DE LA PAPETERIE	branchement	Branchement EU communal
avril	03/04/2013	CORBEIL ESSONNES	12	RUE DE PARIS	branchement	Branchement EU communal
avril	03/04/2013	MENNECY	19	RUE DE LA FENAISSON LEVITT	collecteur	Collecteur EU communal
avril	11/04/2013	MENNECY	*	BOULEVARD DE LA VERVILLE LEVITT	collecteur	Collecteur EU communal
avril	13/04/2013	MENNECY	1	RUE DE LIMOGES LEVITT	branchement	Branchement EU communal
avril	15/04/2013	MENNECY	24	RUE FRANCOIS MANSART LEVITT	branchement	Branchement EU communal
avril	16/04/2013	CORBEIL ESSONNES	19	RUE DE L ARCHE	branchement	Branchement EU communal
avril	16/04/2013	CORBEIL ESSONNES	4	RUE DU GENERAL LECLERC	branchement	Branchement EP communal
avril	16/04/2013	CORBEIL ESSONNES	10	RUE LA MONTAGNE DES GLAISES	collecteur	Collecteur EU communal
avril	19/04/2013	MENNECY	5	RUE DES COUDRIERS LEVITT	collecteur	Collecteur EU communal
avril	22/04/2013	CORBEIL ESSONNES	46	RUE LOUIS ROBERT	branchement	Branchement EU communal
avril	23/04/2013	CORBEIL ESSONNES	31	RUE DE LA PAPETERIE	branchement	Branchement EP communal
avril	23/04/2013	MENNECY	8	PLACE DES EGLANTINES	branchement	Branchement EU communal
avril	24/04/2013	MENNECY	5	RUE DES COUDRIERS LEVITT	collecteur	Collecteur EU communal
avril	25/04/2013	CORBEIL ESSONNES	6	RUE DE LA DAUPHINE	branchement	Branchement EU communal
avril	29/04/2013	MENNECY	14	RUE DE L ORMETEAU	branchement	Branchement EP communal
avril	29/04/2013	MENNECY	13	RUE DES ERABLES LEVITT	collecteur	Collecteur EU communal
avril	29/04/2013	CORBEIL ESSONNES	*	IMPASSE DU CANAL	collecteur	Collecteur EP communal
mai	07/05/2013	MENNECY	1	RUE DES COLS VERTS LEVITT	collecteur	Collecteur EU communal
mai	11/05/2013	MENNECY	68	AVENUE DE LA SEIGNEURIE LEVITT	branchement	Branchement EU communal

Opérations de désobstruction						
Mois	Date	Commune	N°	Rue	Type obstruction	Type réseau
mai	13/05/2013	CORBEIL ESSONNES	130	RUE DE GOURNAY	branchement	Branchement EU communal
mai	13/05/2013	CORBEIL ESSONNES	19	RUE DE L ARCHE	branchement	Branchement EU communal
mai	21/05/2013	CORBEIL ESSONNES	*	RUE DE PARIS	collecteur	Collecteur EU communal
mai	21/05/2013	MENNECY	5	AVENUE DES PORCELAINES LEVITT	branchement	Branchement EU communal
mai	27/05/2013	MENNECY	2	RUE DU MUGUET LEVITT	branchement	Branchement EU communal
mai	27/05/2013	MENNECY	2	RUE DU MUGUET LEVITT	collecteur	Collecteur EU communal
mai	28/05/2013	MENNECY	93 B	RUE CANOVILLE	branchement	Branchement EU communal
mai	31/05/2013	MENNECY	35	RUE DES PATIS LEVITT	collecteur	Collecteur EU communal
juin	02/06/2013	MENNECY	32	RUE DES LYS LEVITT	branchement	Branchement EU communal
juin	05/06/2013	MENNECY	1	RUE DES MURES LEVITT	branchement	Branchement EU communal
juin	05/06/2013	MENNECY	9	RUE FRANCOIS MANSART LEVITT	branchement	Branchement EU communal
juin	07/06/2013	CORBEIL ESSONNES	71	RUE EMILE ZOLA ,2	branchement	Branchement EU communal
juin	10/06/2013	CORBEIL ESSONNES	12	QUAI DE L ESSONNES	branchement	Branchement EU communal
juin	10/06/2013	CORBEIL ESSONNES	10	RUE DES PETITES GRANGES	collecteur	Collecteur EU communal
juin	11/06/2013	CORBEIL ESSONNES	51 B	RUE SAINT LAZARE	collecteur	Collecteur EU communal
juin	21/06/2013	CORBEIL ESSONNES	33	RUE BOTHA	collecteur	Collecteur EU communal
juin	30/06/2013	MENNECY	24	RUE DES EPIS	collecteur	Collecteur EU communal
juillet	02/07/2013	MENNECY	53	RUE DES CHENES	collecteur	Collecteur EU communal
juillet	08/07/2013	VERT LE PETIT	20 BIS - 20 TER	RUE AMAND LOUIS	branchement	Branchement EU communal
juillet	09/07/2013	MENNECY	3	RUE DES COQUELICOTS	branchement	Branchement EU communal
juillet	09/07/2013	CORBEIL ESSONNES	39 B	BOULEVARD JOHN KENNEDY	branchement	Branchement EU communal
juillet	10/07/2013	MENNECY	17	RUE RAYMOND DE MAREUIL	branchement	Branchement EU communal
juillet	10/07/2013	CORBEIL ESSONNES	6	RUE DU GENERAL LECLERC	branchement	Branchement EU communal
juillet	12/07/2013	CORBEIL ESSONNES	15	RUE ROBERT SPINEDI	collecteur	Collecteur EU communal
juillet	21/07/2013	CORBEIL ESSONNES	*	QUAI MAURICE RIQUIEZ	collecteur	Collecteur EU communal

Opérations de désobstruction						
Mois	Date	Commune	N°	Rue	Type obstruction	Type réseau
juillet	24/07/2013	CORBEIL ESSONNES	42	CHEMIN DES LONGAINES	branchement	Branchement EP communal
juillet	26/07/2013	CORBEIL ESSONNES	53	RUE DES CAILLETES	collecteur	Collecteur EU communal
juillet	27/07/2013	MENNECY	2	RUE DE SEVRES LEVITT	branchement	Branchement EU communal
juillet	28/07/2013	MENNECY	86	RUE DES MURES LEVITT	collecteur	Collecteur EU communal
juillet	31/07/2013	ECHARCON	1	RUE JEAN COMTE	collecteur	Collecteur EP communal
août	01/08/2013	CORBEIL ESSONNES	42	CHEMIN DES LONGAINES	branchement	Branchement EU communal
août	19/08/2013	CORBEIL ESSONNES	82	RUE FERAY	collecteur	Collecteur EU communal
août	21/08/2013	MENNECY	11	RUE DES BOULEAUX	branchement	Branchement EU communal
août	27/08/2013	CORBEIL ESSONNES	10	AVENUE DE CHANTEMERLE	collecteur	Collecteur EU communal
août	28/08/2013	MENNECY	16	RUE DES EPIS	collecteur	Collecteur EU communal
Septembre	03/09/2013	CORBEIL ESSONNES	10	RUE DE LA FERTE ALAIS	collecteur	Collecteur EU communal
Septembre	11/09/2013	MENNECY	11	RUE DES BOULEAUX LEVITT	branchement	Branchement EU communal
Septembre	12/09/2013	MENNECY	3	RUE DES COQUELICOTS	branchement	Branchement EU communal
Septembre	12/09/2013	MENNECY	32	RUE DES LYS	branchement	Branchement EU communal
Septembre	15/09/2013	MENNECY	24	RUE DES COQUELICOTS	branchement	Branchement EU communal
Septembre	18/09/2013	MENNECY	14	RUE DES EPIS	collecteur	Collecteur EU communal
Septembre	20/09/2013	CORBEIL ESSONNES	101-105	RUE DE LA PAPETERIE	branchement	Branchement EU communal
Septembre	23/09/2013	CORBEIL ESSONNES	*	RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY	collecteur	Collecteur EU intercommunal
Octobre	02/10/13	MENNECY	1	RUE DES PRUNELLES	branchement	Branchement EU communal
Octobre	04/10/13	CORBEIL ESSONNES	*	RUE DE SEINE	collecteur	Collecteur EU communal
Octobre	05/10/13	MENNECY	6	AVENUE DES PORCELAINES	branchement	Branchement EU communal
Octobre	08/10/13	MENNECY	25	RUE DE SAINT CLOUD	branchement	Branchement EU communal
Octobre	11/10/13	MENNECY	9	RUE DE LA SABLIERE	collecteur	Collecteur EU communal
Octobre	16/10/13	CORBEIL ESSONNES	4	RUELLE DES PRETRES	collecteur	Collecteur EU communal
Octobre	17/10/13	MENNECY	10	RUE DES BOUVREUILS	branchement	Branchement EU communal

Opérations de désobstruction						
Mois	Date	Commune	N°	Rue	Type obstruction	Type réseau
Octobre	24/10/13	CORBEIL ESSONNES	5	BOULEVARD COMBES MARNES	collecteur	Collecteur EU communal
Octobre	24/10/13	CORBEIL ESSONNES	0	BOULEVARD COMBES MARNES	collecteur	Collecteur EU communal
Octobre	24/10/13	CORBEIL ESSONNES	48	CHEMIN DES CAILLETTES	collecteur	Collecteur EU communal
Octobre	24/10/13	CORBEIL ESSONNES	7	QUAI MAUZAISSE	collecteur	Collecteur EU communal
Octobre	25/10/13	CORBEIL ESSONNES	10	RUE LAVOISIER	collecteur	Collecteur EU communal
Octobre	29/10/13	CORBEIL ESSONNES	*	RUE ALSACE LORRAINE	collecteur	Collecteur EU communal
Octobre	30/10/13	MENNECY	29	PLACE DES ROITELETS	branchement	Branchement EU communal
Octobre	31/10/13	MENNECY	1	RUE DES ROSSIGNOLS	branchement	Branchement EP communal
Novembre	01/11/13	MENNECY	40 B	RUE DU CLOS RENAULT	collecteur	Collecteur EU communal
Novembre	02/11/13	CORBEIL ESSONNES	*	BOULEVARD JEAN JAURES	collecteur	Collecteur EU communal
Novembre	03/11/13	MENNECY	14	RUE DES EPIS	collecteur	Collecteur EU communal
Novembre	03/11/13	CORBEIL ESSONNES	*	RUE DE ROBINSON	collecteur	Collecteur EU communal
Novembre	06/11/13	CORBEIL ESSONNES	47	RUE DES PEPINIERES	collecteur	Collecteur EU communal
Novembre	06/11/13	MENNECY	5	RUE DES MYOSOTIS	branchement	Branchement EU communal
Novembre	06/11/13	MENNECY	10	RUE DES ORMES	collecteur	Collecteur EU communal
Novembre	10/11/13	CORBEIL ESSONNES	*	BOULEVARD GEORGES MICHEL	collecteur	Collecteur EU intercommunal
Novembre	12/11/13	CORBEIL ESSONNES	64	RUE FERNAND LAGUIDE	collecteur	Collecteur EU communal
Novembre	14/11/13	CORBEIL ESSONNES	11	BOULEVARD JOHN KENNEDY ,2	branchement	Branchement EU communal
Novembre	18/11/13	MENNECY	2	RUE DE SEVRES	branchement	Branchement EU communal
Novembre	18/11/13	CORBEIL ESSONNES	15	RUE FERNAND LAGUIDE	branchement	Branchement EU communal
Novembre	19/11/13	MENNECY	3	RUE DE ROUEN	collecteur	Collecteur EU communal
Novembre	19/11/13	MENNECY	19	RUE DES VERDIERS	collecteur	Collecteur EU communal
Novembre	23/11/13	MENNECY	19	RUE DES VERDIERS	branchement	Branchement EU communal
Novembre	27/11/13	MENNECY	1	RUE DES PRUNELLES	branchement	Branchement EU communal
Novembre	28/11/13	CORBEIL ESSONNES	122	RUE DE GOURNAY ,2	collecteur	Collecteur EU communal

Opérations de désobstruction						
Mois	Date	Commune	N°	Rue	Type obstruction	Type réseau
Novembre	29/11/13	CORBEIL ESSONNES	122	RUE DE GOURNAY	collecteur	Collecteur EU communal
Décembre	16/12/13	CORBEIL ESSONNES	*	RUE FELICIEN ROPS	collecteur	Collecteur EU communal
Décembre	16/12/13	MENNECY	32	RUE DES CHENES	collecteur	Collecteur EU communal
Décembre	17/12/13	VERT LE PETIT	4	RUE DU GENERAL LECLERC	collecteur	Collecteur EP communal
Décembre	20/12/13	VERT LE PETIT	48	RUE AMAND LOUIS	branchement	Branchement EU communal
Décembre	31/12/13	ECHARCON	*	RUE JEAN COMTE	collecteur	Collecteur EP communal

Opérations d'entretien des réseaux					
Date	N°	Rue	Commune	Type réparation	Type ouvrage
08/01/2013	35	rue de Paris	Corbeil-Essonnes	enrobé	mise en sécurité
11/01/2013	6	rue Georges Michel	Corbeil-Essonnes	réparation	branchement
11/01/2013	20	boulevard Jean-Jaures	Corbeil-Essonnes	scellement	tampon
11/01/2013	20	boulevard Jean-Jaures	Corbeil-Essonnes	scellement	grille
18/01/2013	10	rue du parc	Menecy	scellement	boîte de branchement
23/01/2013	10	rue Chevalier	Corbeil-Essonnes	remplacement	tampon
23/01/2013	22	rue Chevalier	Corbeil-Essonnes	remplacement	tampon
30/01/2013	22	rue des Alouettes	Corbeil-Essonnes	scellement	tampon
30/01/2013	5	rue de la Montagne du Perray	Corbeil-Essonnes	scellement	tampon
30/01/2013	17	avenue Darbay	Corbeil-Essonnes	scellement	tampon
30/01/2013	6	boulevard de Fontainebleau	Corbeil-Essonnes	remplacement	tampon
04/02/2013	7	quai maurice Riquiez	Corbeil-Essonnes	remplacement	boîte de branchement
04/02/2013	18	rue du Rû	Corbeil-Essonnes	scellement	grille
04/02/2013	10	rue du clos renault	Menecy	scellement	tampon
04/02/2013	1	rue Paul Cezanne	Menecy	scellement	grille
04/02/2013	67	rue du Petit Menecy	Menecy	scellement	grille
05/02/2013	11	rue Bessin	Corbeil-Essonnes	remplacement	boîte de branchement
05/02/2013	30	rue Emile Zola	Corbeil-Essonnes	remplacement	boîte de branchement
05/02/2013	10	rue Bessin	Corbeil-Essonnes	remplacement	boîte de branchement
05/02/2013	16	rue Anna de Noailles Levitt	Menecy	scellement	grille
05/02/2013	18	avenue Darblay	Menecy	scellement	tampon
06/02/2013	8	rue Raymond Rozier	Corbeil-Essonnes	scellement	boîte de branchement
06/02/2013	8	rue Raymond Rozier	Corbeil-Essonnes	scellement	boîte de branchement
08/02/2013	76	rue de Gournay	Corbeil-Essonnes	remplacement	tampon
15/02/2013		avenue Léon Blum	Corbeil-Essonnes	scellement	grille
15/02/2013	4	rue des Sablons	Echarcon	remplacement	boîte de branchement
20/02/2013	7B	avenue de villeroy - face au collège	Menecy	remplacement	grilles
20/02/2013	10	rue de Canoville	Menecy	scellement	tampon
21/02/2013	39	rue Jeanne d'Arc	Corbeil-Essonnes	scellement	boîte de branchement

Opérations d'entretien des réseaux					
Date	N°	Rue	Commune	Type réparation	Type ouvrage
22/02/2013		rue d'Aligre	Corbeil-Essonnes	affaissement autour ouvrage	boîte de branchement
22/02/2013	92	rue des Mures	Menecy	scellement	tampon
25/02/2013		place du Comte Haymon	Corbeil-Essonnes	scellement	grille
26/02/2013	71	avenue Carnot	Corbeil-Essonnes	réfection	tampon
27/02/2013	42	avenue Chantemerle	Corbeil-Essonnes	réparation	branchement
11/03/2013	10	boulevard Georges Michel	Corbeil-Essonnes	scellement	avaloir
14/03/2013	31	rue du Pot d'Etain	Corbeil-Essonnes	remplacement	grille
15/03/2013		rue de Milly/rue des Primevères	Menecy	scellement	tampon
18/03/2013	71	rue du Maréchal de Lattre de Tassigny	Corbeil-Essonnes	scellement	tampon
22/03/2013	26	rue des Patis Levitt	Menecy	réparation	branchement
26/03/2013	15	rue des Villas	Corbeil-Essonnes	remplacement	tampon
26/03/2013	22,24	avenue du Président Allende	Corbeil-Essonnes	remplacement	tampon
27/03/2013	45b	boulevard John Kennedy	Corbeil-Essonnes	ragréage	puisard
28/03/2013		place a comb Afrique nord	Menecy	scellement	avaloir
29/03/2013	7bis	chemin des Lorittes	Corbeil-Essonnes	réfection	bb
08/04/2013		rue Decauville	Corbeil-Essonnes	remplacement	avaloir
08/04/2013		rue Decauville	Corbeil-Essonnes	remplacement	avaloir
08/04/2013	27	rue du Petit Menecy	Menecy	scellement	avaloir
09/04/2013	4	rue de l'Ormeteau	Menecy	neutralisation	boîte de branchement
09/04/2013	7	rue Geoffroy Saint Hilaire	Menecy	réparation	branchement
10/04/2013	10	avenue de la Jeannotte	Menecy	scellement	boîte de branchement
10/04/2013	81	rue Jean Jaures	Menecy	scellement	grille
11/04/2013	7	rue de la pêcherie	Corbeil-Essonnes	remplacement	boîte de branchement
11/04/2013	7	rue de la pêcherie	Corbeil-Essonnes	remplacement	boîte de branchement
12/04/2013	12	avenue de la Jeannotte	Menecy	réfection	tampon
23/04/2013		rue de Decauville angle rue du Gaz	Corbeil-Essonnes	réparation	antenne
26/04/2013	9	rue des Fossés	Corbeil-Essonnes	réparation	branchement
26/04/2013	9	rue des Fossés	Corbeil-Essonnes	remplacement	boîte de branchement
26/04/2013	42bis	rue des Sablons	Echarcon	scellement	grille
26/04/2013	18	rue Jean Comte	Echarcon	remplacement	avaloir
26/04/2013	4	rue Philippe Père	Echarcon	scellement	grille

Opérations d'entretien des réseaux					
Date	N°	Rue	Commune	Type réparation	Type ouvrage
26/04/2013	26	avenue Darblay	Menecy	retrait de racines	tampon
26/04/2013	26	avenue Darblay	Menecy	retrait de racines	tampon
29/04/2013	20	chemin des Chèvres	Menecy	scellement	grille
30/04/2013		parc de Villeroy	Menecy	retrait de racines	tampon
30/04/2013		parc de Villeroy	Menecy	retrait de racines	tampon
30/04/2013		parc de Villeroy	Menecy	retrait de racines	tampon
30/04/2013		parc de Villeroy	Menecy	retrait de racines	tampon
06/05/2013		rue de l'Orme	Fontenay-le-Vicomte	remplacement	avaloir
07/05/2013	12	rue Barthélemy	Corbeil-Essonnes	ragréage	boîte de branchement
07/05/2013	7	rue des Pommiers	Corbeil-Essonnes	remplissage	tampon
07/05/2013	55	rue Fernand Laguide	Corbeil-Essonnes	remplacement	boîte de branchement
10/05/2013		parc de Villeroy	Menecy	retrait de racines	tampon
10/05/2013		parc de Villeroy	Menecy	retrait de racines	tampon
10/05/2013		parc de Villeroy	Menecy	retrait de racines	tampon
10/05/2013		parc de Villeroy	Menecy	retrait de racines	tampon
13/05/2013	23	place Léon Cassé	Corbeil-Essonnes	ragréage	grille
14/05/2013	24	rue Champlouis	Corbeil-Essonnes	remplacement	boîte de branchement
14/05/2013	68-70	rue Feray	Corbeil-Essonnes	réfection	
15/05/2013		rue de Paris	Corbeil-Essonnes	remplacement	tampon
16/05/2013	6	rue des Castors	Corbeil-Essonnes	remplacement	tampon
16/05/2013	41	rue de Paris	Corbeil-Essonnes	création cunette	boîte de branchement
16/05/2013	8	rue Jean Jaures	Menecy	ragréage	boîte de branchement
17/05/2013	12	rue Fauchaison	Menecy	ragréage	grille
23/05/2013	42	rue de Paris	Corbeil-Essonnes	réparation	branchement
30/05/2013	45 bis	boulevard John Kennedy	Corbeil-Essonnes	modification	puisard
31/05/2013	7	place Paul vaillant Couturier	Corbeil-Essonnes	scellement	tampon
10/06/2013	10	rue du banc du Bel Air	Menecy	scellement	boîte de branchement
14/06/2013	45b	boulevard John Kennedy	Corbeil-Essonnes	réfection	puisard

Opérations d'entretien des réseaux					
Date	N°	Rue	Commune	Type réparation	Type ouvrage
14/06/2013		rue de Paris	Corbeil-Essonnes	réfection	boîte de branchement
14/06/2013	41	rue Robert Spinedi	Corbeil-Essonnes	réfection	boîte de branchement
17/06/2013	12	rue Barthélemy	Corbeil-Essonnes	reprise affaissement	boîte de branchement
17/06/2013		avenue de la Jeannotte/Paul	Mennecy	remplacement	grille
19/06/2013	41	rue Robert Spinedi	Corbeil-Essonnes	modification	boîte de branchement
20/06/2013	18	boulevard Henri Dunant	Corbeil-Essonnes	remplacement	tampon
21/06/2013	62	rue St Spire	Corbeil-Essonnes	réparation	boîte de branchement
25/06/2013	54	rue de Gournay	Corbeil-Essonnes	ragréage	boîte de branchement
12/08/2013	18	rue de Dauphine	Corbeil-Essonnes	réparation	boîte de branchement
14/08/2013	124	rue de Gournay	Corbeil-Essonnes	remplacement	boîte de branchement
14/08/2013		quai Jacques Bourgoin	Corbeil-Essonnes	ragréage	avaloir
14/08/2013	50	rue des Essarts	Mennecy	scellement	tampon
19/08/2013	45	rue du Général Leclerc	Vert-Le-Petit	remplacement	tampon
21/08/2013	12	rue de Villeroy	Mennecy	scellement	grille
19/09/2013		rue Jules Vallès	Corbeil-Essonnes	remplacement	tampon
23/09/2013	1	rue Armand Duclos	Corbeil-Essonnes	remplacement	avaloir
25/09/2013		route de st Germain	Corbeil-Essonnes	remplacement	tampon
26/09/2013	22bis	route de Chevannes	Mennecy	remplacement	tampon
23/10/2013	3	rue du Cottage	Corbeil-Essonnes	réparation	boîte de branchement
28/10/2013		boulevard Combes Marnes/ angle Vules Valles	Corbeil-Essonnes	sécurisation	canalisation
28/10/2013	33	rue Eric Tabarly	Mennecy	scellement	tampon
30/10/2013	85	rue de la Dauphine	Corbeil-Essonnes	scellement	avaloir

ANNEXE 4 : BILAN DU SYSTEME DE TRAITEMENT

BILAN ANNUEL

SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE
CORBEIL ESSONNES - SIARCE

ANNEE 2013

A – INFORMATIONS GENERALES

A.1 – Identification et description succincte

Ce rapport présente uniquement les résultats de l'autosurveillance du périmètre du système d'assainissement concerné par le maître d'ouvrage "SIARCE". Une partie du système de collecte est sous la responsabilité d'autres maîtres d'ouvrages.

AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT		CODE SANDRE :	030000191174		
Nom :	CORBEIL ESSONNES - SIARCE				
Taille en EH (= CBPO) :	99 200				
SYSTEME DE COLLECTE		CODE SANDRE :			
Nom :					
Type(s) de réseau :	<input type="checkbox"/> UNITAIRE <input checked="" type="checkbox"/> SEPARATIF 5 % UNITAIRE 95 % SEPARATIF				
Industries raccordées :	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON				
Exploitant :	SOCIETE DES EAUX DE L'ESSONNE				
Personne à contacter :	GUILLAUME DUBOUST / 06 89 80 07 07 GUILLAUME.DUBOUST@LYONNAISE-DES-EAUX.FR				
STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES		CODE SANDRE :	039122802000		
Nom :	CORBEIL ESSONNES - SIARCE				
Lieu d'implantation :	EVRY / 91228 / RUE DES PAVEURS				
Date de mise en eau :	2009				
Maître d'ouvrage :	SIARCE				
Capacité nominale :	Organique KG/JOUR DBO5	DE	Hydraulique M ³ /JOUR	Q pointe M ³ /HEURE	Equivalent HABITANTS
	Temps sec	5 800	15 620		96 000
Temps pluie					
Débit de référence :	15 620 M ³ /J				
Charge entrante (CBPO) : (année 2013)	EN KG/J DBO5 :	5962	EN EH :	99 200	
	File EAU :	TYPE DE TRAITEMENT :	PRETRAITEMENT – FILTRE BIOLOGIQUE – NITRIFICATION – DENITRIFICATION BIOLOGIQUE - DENITRIFICATION PHYSICOCHIMIQUE – DEPHOSPHATATION BIOLOGIQUE – DEPHOSPHATATION PHYSICOCHIMIQUE		
	FILIERES DE TRAITEMENT :				
File BOUE :	TYPE DE TRAITEMENT :	EPAISSISSEMENT – STABILISATION – DESHYDRATATION MECANIQUE -- COMPOSTAGE			
	FILIERES DE TRAITEMENT :				
Exploitant :	SOCIETE DES EAUX DE L'ESSONNE				
Personne à contacter :	MURIELLE AATAR / 01 60 78 98 90 / MURIELLE.AATAR@LYONNAISE-DES-EAUX.FR				
MILIEU RECEPTEUR		CODE SANDRE :	0010		
Nom :	LA SEINE				
Masse d'eau :	LA SEINE				
Type :	EAU DOUCE DE SURFACE				
Débit d'étiage :	64 M ³ /S (QMNA5)				

A.2 – Etudes générales et documents administratifs relatifs au système de collecte

Les données concernant cette section seront disponibles dans le manuel d'autosurveillance correspondant. Le manuel est en cours d'élaboration.

Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux Usées (EU)	Date du zonage Eaux Pluviales (EP)	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
/	/	/	/	/	/

B – BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

B.1 – Les raccordements

B.1.1 – Les raccordements domestiques :

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	(A) Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements**	(B) Population raccordée	Taux de raccordement (B)/(A)
MENNECY	91 386	13 688	Non disponible	4 230	Non disponible	Non disponible
CORBEIL-ESSONNES	91 174	44 921	44 921	8 314	Non disponible	Non disponible
LISSES*	78 050	77	Non disponible	2 569	Non disponible	Non disponible
ORMOY	91 468	1 908	Non disponible	721	Non disponible	Non disponible
SAINTRY-SUR-SEINE*	91 577	4 575	Non disponible	1 888	Non disponible	Non disponible
SAINT-PIERRE-DU-PERRAY*	91 573	1 512	Non disponible	656	Non disponible	Non disponible
SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL*	91 553	1 430	Non disponible	602	Non disponible	Non disponible
VILLABE*	91 659	4 135	Non disponible	1 708	Non disponible	Non disponible
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	91 045	7 497	Non disponible	2 375	Non disponible	Non disponible
FONTENAY-LE-VICOMTE	91 244	1 295	Non disponible	430	Non disponible	Non disponible
VERT-LE-PETIT	91 649	2 713	Non disponible	889	Non disponible	Non disponible
ECHARCON	91 204	820	Non disponible	299	Non disponible	Non disponible
Total		84 571	Non disponible	21 463	Non disponible	Non disponible

* = nombre d'abonnements eau potable dont les effluents sont traités par la STEP du SIARCE x 2,5

** = nombre d'abonnés eau potable de la commune

B.1.2 – Les raccordements non domestiques : liste des établissements.

B.1.2.1 – Les non domestiques assimilés domestiques

Durant l'année 2013, 152 nouveaux diagnostics (visites techniques et conformités) ont été réalisés.

Ces diagnostics donnent lieu à la rédaction de contrats d'abonnements et à la marge, à la rédaction d'arrêtés de déversements.

Liste des entreprises, sur le territoire sous la responsabilité du maître d'ouvrage SIARCE :

Nom de l'entreprise	Enseigne si différent	N° Voirie	Type de voirie	Adresse	Commune	Activité
FRANPRIX		1	Place	Saint Leonard	CORBEIL ESSONNES	magasin alimentaire
KFC RESTAURANT			Route	De Lisses	CORBEIL ESSONNES	restauration traditionnelle
ACCROCHE CŒUR		6	Rue	Marchand	CORBEIL ESSONNES	coiffeur
CARINA PIZZA		36	Rue	De Paris	CORBEIL ESSONNES	restauration
LA HALTE DE LA COTE		106	Boulevard	De Fontainebleau	CORBEIL ESSONNES	restauration traditionnelle
LA CANTINE		36	Rue	De Paris	CORBEIL ESSONNES	restauration
GARAGE DU CENTRE	GARAGE DU CENTRE	4	Impasse	De L'abreuvoir	CORBEIL ESSONNES	entretien réparation véhicules
LE PALAIS DU OUARZAZATE		5	Rue	Marchand	CORBEIL ESSONNES	restaurant
PEUGEOT MTM KYMCO		48	Rue	De Paris	CORBEIL ESSONNES	entretien réparation 2 roues
STYLE AFRO COIFFURE		4	Rue	Marchand	CORBEIL ESSONNES	coiffeur
VIET NAM'S		1	Rue	D'Angoulême	CORBEIL ESSONNES	restauration chinoise
PIZZA VIP		9	Place	Leon Casse	CORBEIL ESSONNES	restauration rapide pizzeria
DEFY MOTARD		48	Avenue	Du 8 Mai 1945	CORBEIL ESSONNES	entretien et vente article moto
ALIMENTATION GENERALE		17	Place	Galignani	CORBEIL ESSONNES	Epicerie
L'EPICURE		05-juil	Rue	Du Grand Pignon	CORBEIL ESSONNES	RESTAURANT

Nom de l'entreprise	Enseigne si différent	N° Voirie	Type de voirie	Adresse	Commune	Activité
BOULANGERIE 3 EPIS		3	Place	Galignani	CORBEIL ESSONNES	BOULANGERIE
PROXISERVE		21	Rue	De La Papeterie	CORBEIL ESSONNES	ALIMENTATION GENERALE
LE FOURNIL DE CORBEIL		47	Rue	De La Papeterie	CORBEIL ESSONNES	BOULANGERIE
ZIAD TELECOM		47	Rue	De La Papeterie	CORBEIL ESSONNES	
BLANC AZUR		65	Rue	De La Papeterie	CORBEIL ESSONNES	BLANCHISSERIE
ADEF RESIDENCES LA MAISON DES CLEMATITES	MAISON DE RETRAITE	44	Rue	De La Dauphine	CORBEIL ESSONNES	Maison de retraite
ALLO PIZZA		39	Rue	Feray	CORBEIL ESSONNES	RESTAURANT
AUBERGE DU JAPON		48	Rue	Feray	CORBEIL ESSONNES	RESTAURANT
TCHIP		13	Rue	Du Puits Masse	MENNECY	COIFFEUR
PRESSING ANNON CORBEIL		64	Avenue	Carnot	CORBEIL ESSONNES	PRESSING
SARL ANDREA		9	Rue	Du Grand Pignon	CORBEIL ESSONNES	COIFFEUR
LA PIAZZA		9	Rue	Du Grand Pignon	CORBEIL ESSONNES	RESTAURANT
JANIAUD ET FILS		2	Avenue	Carnot	CORBEIL ESSONNES	Services des traiteurs
CORBEIL SERVICES AUTO (MONSIEUR JACKY WAGNIES)	PORCHE	20	Rue	Champlouis	CORBEIL ESSONNES	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
LE HOGGAR		1	Rue	Chevaliers St Jean	CORBEIL ESSONNES	Restauration traditionnelle
PAPREC D3E		197	Rue	De La Papeterie	CORBEIL ESSONNES	Démantèlement d'épaves
QUAI 35		35	Quai	De L'apport Paris	CORBEIL ESSONNES	Restauration traditionnelle
JC LE GALLOU		66-68	Route	De Lisses	CORBEIL ESSONNES	garage
GARAGE DE LA PISCINE		34	Allée	Des Ormes	CORBEIL ESSONNES	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
CAFE DU CONSERVATOIRE	CAFE DE L'HOTEL DE VILLE	8	Place	D'essonne	CORBEIL ESSONNES	Restauration traditionnelle
CAP FOURNIER HYUNDAI CORBEIL		17-19	Avenue	Du 8 Mai 1945	CORBEIL ESSONNES	Commerce de voitures et de véhicules automobiles

Nom de l'entreprise	Enseigne si différent	N° Voirie	Type de voirie	Adresse	Commune	Activité
						légers
GARAGE DU LYCEE		21	Avenue	Du 8 Mai 1945	CORBEIL ESSONNES	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
BUFFALO GRILL		3	Avenue	Du 8 Mai 1945	CORBEIL ESSONNES	Restauration traditionnelle
EVRY CORBEIL AUTOMOBILES	CITROEN	35	Avenue	Du 8 Mai 1945	CORBEIL ESSONNES	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
LETRUCANOUS	LE TRUCANOUS	9	Rue	Du Charbon Blanc	CORBEIL ESSONNES	Restauration traditionnelle
FUTUREX		67	Rue	Emile Zola	CORBEIL ESSONNES	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
CAFE DU PALAIS		107	Rue	Feray	CORBEIL ESSONNES	Restauration traditionnelle
DRAGON D'OR		63	Rue	Feray	CORBEIL ESSONNES	Restauration traditionnelle
AUCHAN		24	Boulevard	Georges Michel	CORBEIL ESSONNES	Hypermarchés
PIZZA HOUSE		24	Boulevard	Georges Michel	CORBEIL ESSONNES	Restauration traditionnelle
CHICKEN SPOT		24	Boulevard	Georges Michel	CORBEIL ESSONNES	Restauration rapide
CROQ SANDWICHS		24	Boulevard	Georges Michel	CORBEIL ESSONNES	Restauration rapide
BRASSERIE LE TERMINUS		3	Place	Henri Barbusse	CORBEIL ESSONNES	Restauration traditionnelle
SPEEDY 172		10	Boulevard	Jean Jaures	CORBEIL ESSONNES	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
EUURL L'EXONA	BAR BRASSERIE	2	Boulevard	Jean Jaures	CORBEIL ESSONNES	Restauration traditionnelle

Nom de l'entreprise	Enseigne si différent	N° Voirie	Type de voirie	Adresse	Commune	Activité
ESSONNE-MOTOS YAMAHA		64	Boulevard	Jean Jaures	CORBEIL ESSONNES	Commerce et réparation de motocycles
MOKY SUSHI		78	Boulevard	Jean Jaures	CORBEIL ESSONNES	Restauration traditionnelle
MECANIQUE GENERALE DEPANNAGE M C A		82	Boulevard	Jean Jaures	CORBEIL ESSONNES	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
VILLA D ASIE		92	Boulevard	Jean Jaures	CORBEIL ESSONNES	Restauration traditionnelle
AU PAIN D'EPIS		106	Boulevard	Jean Jaures	CORBEIL ESSONNES	Boulangerie
SUSHI SUSHI - ROYAL SUSHI		106	Boulevard	Jean Jaures	CORBEIL ESSONNES	Superette
BOUDDHA WOK		106	Boulevard	Jean Jaures	CORBEIL ESSONNES	Restauration
SEAT SPR - ADC LACROIX AUTOMOBILES		119	Boulevard	John Kennedy	CORBEIL ESSONNES	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
LE LUSITANOS		132	Boulevard	John Kennedy	CORBEIL ESSONNES	Restauration traditionnelle
AMERICAN CAR CITY	SH FRANCE DISTRIBUTION SAS	197	Boulevard	John Kennedy	CORBEIL ESSONNES	Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé
B2H		208	Boulevard	John Kennedy	CORBEIL ESSONNES	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
SPEEDY - V D B S A		24	Boulevard	John Kennedy	CORBEIL ESSONNES	Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles
LA TABLE D'ALEX		13	Place	Leon Casse	CORBEIL ESSONNES	Restauration traditionnelle
CAFE DE LA PLACE		3	Place	Leon Casse	CORBEIL ESSONNES	Restauration traditionnelle
CITROEN - GARAGE DU		59	Rue	Du Marechal De	CORBEIL ESSONNES	Commerce de voitures et

Nom de l'entreprise	Enseigne si différent	N° Voirie	Type de voirie	Adresse	Commune	Activité
SOUTERRAIN - MECANIQUE				Lattre De Tassigny		de véhicules automobiles légers
LE NAPOLI		60	Rue	Du Marechal De Lattre De Tassigny	CORBEIL ESSONNES	Restauration traditionnelle
LE ROYAL			Avenue	Strathkelvin	CORBEIL ESSONNES	
SAMM AGENCE IMMOBILIERE (Agence immobilière de la mairie)		2	Place	De La Mairie	MENNECY	Agence immobilière
SIGNE VIN		4	Place	De La Mairie	MENNECY	
BOULANGERIE LES TRADITIONS GOURMANDES		3	Rue	De Milly	MENNECY	Boulangerie
CIC - CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL		17	Rue	De La Croix Boisee	MENNECY	Banque
PIZZERIA LUTECE		32	Place	Normandie Niemen	MENNECY	Services des traiteurs
FRANCE PARE-BRISE		54	Boulevard	John Kennedy	CORBEIL ESSONNES	
EUROMASTER		84	Boulevard	De Fontainebleau	CORBEIL ESSONNES	Automobile
GARAGE DE LA DAUPHINE - AXIAL		116	Boulevard	John Kennedy	CORBEIL ESSONNES	
SUPERMARCHE PIECE AUTO		40	Boulevard	De Fontainebleau	CORBEIL ESSONNES	
L'ERMITAGE		137	Boulevard	De Fontainebleau	CORBEIL ESSONNES	
LA TABLE SERVIE		85	Boulevard	John Kennedy	CORBEIL ESSONNES	
SOL E MAR	MELODY	73	Boulevard	John Kennedy	CORBEIL ESSONNES	
AUTO DISTRIBUTION CORBESS		59	Boulevard	John Kennedy	CORBEIL ESSONNES	
CORBEIL VIANDE			Place	Montconseil	CORBEIL ESSONNES	
LA MEDINA		32	Place	Normandie Niemen	MENNECY	RESTAURANT
QUICK CORBEIL		28	Boulevard	Georges Michel	CORBEIL ESSONNES	
PAUL CORBEIL		24	Boulevard	Georges Michel	CORBEIL ESSONNES	
DELICE D'OR		24	Boulevard	Georges Michel	CORBEIL ESSONNES	
EURO PETROLEUM France	station service	18	Boulevard	Jean Jaures	CORBEIL ESSONNES	

Nom de l'entreprise	Enseigne si différent	N° Voirie	Type de voirie	Adresse	Commune	Activité
AUTO MOTO CONTRÔLE	SECURITEST	3	Rue	Jean Cocteau	MENNECY	
AUTOS EXPERTISES CONSEILS		3	Rue	Jean Cocteau	MENNECY	
LA HUCHE A PAINS		60	Rue	Du Marechal De Lattre De Tassigny	CORBEIL ESSONNES	
CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN - SERVICE PSYCHIATRIE		8	Rue	Du Bas Coudray	CORBEIL ESSONNES	
LE GRILL		1	Rue	Georges Sand	MENNECY	Restaurant
A2C PREFA		89	Rue	Emile Zola	CORBEIL ESSONNES	BTP
PASTEL DE NATA		100	Boulevard	John Kennedy	CORBEIL ESSONNES	BOULANGERIE
CROIX ROUGE FRANCAISE		25	Boulevard	John Kennedy	CORBEIL ESSONNES	CROIX ROUGE
MAGGUY COIFFURE		105	Boulevard	John Kennedy	CORBEIL ESSONNES	COIFFEUR
KATAN		93	Boulevard	John Kennedy	CORBEIL ESSONNES	GARAGE AUTO
BELLE ETOILE DE CORBEIL		3	Boulevard	John Kennedy	CORBEIL ESSONNES	
LA FOURNEE DU JOUR		4	Place	D'essonnes	CORBEIL ESSONNES	
CREPERIE DU MOULIN		13	Place	Galignani	CORBEIL ESSONNES	
BAR DES MOULINS		5	Place	Galignani	CORBEIL ESSONNES	
HD COIFFURE		2	Rue	Des Rosiers	CORBEIL ESSONNES	
MJ TROPICAL		7	Place	Leon Casse	CORBEIL ESSONNES	
YOREM		21	Rue	Saint Spire	CORBEIL ESSONNES	
SUPER KHEBAB		12	Rue	Du Trou Patrix	CORBEIL ESSONNES	
L'ENTRACTE		42	Rue	Saint Spire	CORBEIL ESSONNES	
CLASS PIZZA		84	Rue	Saint Spire	CORBEIL ESSONNES	
ART TOIT		47	Rue	Louis Joyeux	CORBEIL ESSONNES	
CAMPANILE			Avenue	Paul Maintenant	CORBEIL ESSONNES	
SUZUKI AMC MOTO		5	Boulevard	Jean Jaures	CORBEIL ESSONNES	Concessionnaire moto
AUX ARMES DE FRANCE		1	Boulevard	Jean Jaures	CORBEIL ESSONNES	restaurant
DES CISEAUX ET DES MOTS		6	Boulevard	Jean Jaures	CORBEIL ESSONNES	
SIMLAB	laboratoire dans AUCHAN	24	Boulevard	Georges Michel	CORBEIL ESSONNES	
STADE NAUTIQUE			Boulevard	Charles De Gaulle	MENNECY	PISCINE

Nom de l'entreprise	Enseigne si différent	N° Voirie	Type de voirie	Adresse	Commune	Activité
GR PHARMA - PHARMACIE GIROD ET ROFFE		38	Rue	De Paris	CORBEIL ESSONNES	
PHARMACIE DE LA VERVILLE		32	Place	Normandie Niemen	MENNECY	
LOU R		32	Place	Normandie Niemen	MENNECY	
BOUCHERIE CHARENTAISE		32	Place	Normandie Niemen	MENNECY	
BOULANGERIE L'ANDALINE		32	Place	Normandie Niemen	MENNECY	
DU COTE BIO		32	Place	Normandie Niemen	MENNECY	
PRESSING ANNON MENNECY		32	Place	Normandie Niemen	MENNECY	
INSTITUT DE BEAUTE CHAMA		32	Place	Normandie Niemen	MENNECY	
L'ABRI COTIER		32	Place	Normandie Niemen	MENNECY	
ATELIER D'AURELIE		32	Place	Normandie Niemen	MENNECY	
IDEAL LAVERIE		6	Rue	D'angouleme	CORBEIL ESSONNES	
KAWASAKI DSF MOTO		5	Boulevard	Jean Jaures	CORBEIL ESSONNES	
CLINIQUE VETERINAIRE DE LA VERVILLE		32	Place	Normandie Niemen	MENNECY	
PIECES AUTOS DULIN			Avenue	Du 8 Mai 1945	CORBEIL ESSONNES	garage
HOTEL B&B		3	Avenue	Du 8 Mai 1945	CORBEIL ESSONNES	
CITROEN - GARAGE DU SOUTERRAIN		59	Rue	Du Marechal De Lattre De Tassigny	CORBEIL ESSONNES	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
CYBER PHONE CENTER		106	Boulevard	Jean Jaures	CORBEIL ESSONNES	restaurant
TOTAL ACCESS - RELAI			Rue	Jean Cocteau	CORBEIL ESSONNES	STATION SERVICE

Nom de l'entreprise	Enseigne si différent	N° Voirie	Type de voirie	Adresse	Commune	Activité
CORBEIL ESSONNE						
MURAT		12	Rue	Georges Sand	MENNECY	METALLURGIE
CHEPTAIN GRAVURE		6	Rue	Georges Sand	MENNECY	GRAVURE ET MARQUAGE
LA PATTE D'OIE		16	Rue	De Paris	MENNECY	restaurant
O GARAGE		4	Rue	Jacques Anquetil	CORBEIL ESSONNES	GARAGE
BOULANGERIE COURTOIS		8	Boulevard	De Fontainebleau	CORBEIL ESSONNES	BOULANGERIE
NUMBER 2		24	Avenue	Paul Maintenant	CORBEIL ESSONNES	RESTAURANT
O' MARCHE FRAIS		106	Boulevard	Jean Jaures	CORBEIL ESSONNES	
BISTROT DU RDV		2	Rue	De Paris	CORBEIL ESSONNES	
BOULANGERIE DU PETIT PONT		3	Avenue	Darblay	CORBEIL ESSONNES	
CHEZ GUITO		35	Rue	De La Papeterie	CORBEIL ESSONNES	RESTAURANT
E CREATION		82	Rue	Feray	CORBEIL ESSONNES	COIFFEUR
EURL THANAA		82	Rue	Feray	CORBEIL ESSONNES	LAVERIE
LE PRIVILEGE		82	Rue	Feray	CORBEIL ESSONNES	BOUCHERIE
LE C MAGICA		46	Allée	Aristide Briand	CORBEIL ESSONNES	
LA PETITE PAUSE		2	Rue	Gustave Eiffel	CORBEIL ESSONNES	RESTAURANT
GAIA TP		67	Rue	Emile Zola	CORBEIL ESSONNES	TRAVAUX PUBLIC
PEJ SERVICES		4	Rue	Gustave Eiffel	CORBEIL ESSONNES	GARAGE AUTO
FORCLUM		14	Rue	Gustave Eiffel	CORBEIL ESSONNES	ELECTRICITE
FIGURA SOLUTIONS		8	Rue	Gustave Eiffel	CORBEIL ESSONNES	INFORMATIQUE INDUSTRIELLE
TOUT FAIRE MATERIAUX		28	Rue	Emile Zola	CORBEIL ESSONNES	MATERIAUX
TOLERIE MECANIQUE DE L'ESSONNE		61	Rue	Emile Zola	CORBEIL ESSONNES	TOLERIE
A VOS PAPILLES		47	Boulevard	Charles De Gaulle	MENNECY	Restauration
AIDERA ESSONNE (bât droite)		05-juil	Rue	Lavoisier	MENNECY	hébergement médical
AIDERA ESSONNE (bât gauche)		12	Rue	Lavoisier	MENNECY	hébergement médical
BOUCHER CHARCUTIER ROUSSEAU		1	Rue	Du General Pierre	MENNECY	boucherie
BRUEL AND KJAER France		46	Rue	Du Champoreux	MENNECY	Mesures physiques
CENTRE DE SECOURS	SDIS		Rue	Victor Grignard	MENNECY	Centre de secours

Nom de l'entreprise	Enseigne si différent	N° Voirie	Type de voirie	Adresse	Commune	Activité
(caserne)						
CITROEN Toutes Opérations Mécaniques	CITROEN	7	Rue	Victor Grignard	MENNECY	entretien réparation véhicules
DEIFI		32	Rue	De Tournenfil	MENNECY	métallurgie
ECOLE MATERNELLE CLOS RENAULT		44	Rue	Des Clos Renault	MENNECY	enseignement pre-primaire
ECOLE PRIMAIRE DE L'ORMETEAU		9	Rue	De L'ormeteau	MENNECY	enseignement primaire
EMENDO		32	Rue	De Tournenfil	MENNECY	imprimerie
ESAT JARDIN DE L'AQUEDUC	LES PAPILLONS BLANCS	15	Rue	Paul Cezanne	MENNECY	blanchisserie
FREEWOK (Lumière d'Asie)		130	Rue	Lavoisier	MENNECY	restauration traditionnelle
GARAGE DIDIER CROUILLEBOIS		7	Rue	Faraday	MENNECY	garage automobile
GROUPE SCOLAIRE DE LA JEANNOTTE	MATERNELLE	19	Avenue	De La Jeannotte	MENNECY	enseignement primaire
GROUPE SCOLAIRE DE LA JEANNOTTE	PRIMAIRE	19	Avenue	De La Jeannotte	MENNECY	enseignement primaire
GTPI		32	Rue	De Tournenfil	MENNECY	Plomberie, chauffage
HYPROMAT LAVAGE - ELEPHANT BLEU			Boulevard	Charles De Gaulle	MENNECY	lavage véhicule
INTERMARCHE			Rue	Georges Sand	MENNECY	Grande Distribution
LE PALAIS DU CASHMIR		47	Boulevard	Charles De Gaulle	MENNECY	Restauration
L'ETOILE KABYLE		47	Boulevard	Charles De Gaulle	MENNECY	Restauration
L'OLIVERAIE	SARL CEGO	47	Boulevard	Charles De Gaulle	MENNECY	Restauration
LTCL (chalet de MenneCY)	LE CHALET DE MENNECY	47	Boulevard	Charles De Gaulle	MENNECY	Restauration
MC DONALD'S MENNECY			Boulevard	Charles De Gaulle	MENNECY	restauration
MENNECY AUTO BILAN (MAB)		32	Rue	De Tournenfil	MENNECY	contrôle technique automobile

Nom de l'entreprise	Enseigne si différent	N° Voirie	Type de voirie	Adresse	Commune	Activité
MENNECY VIANDES		16	Boulevard	Charles De Gaulle	MENNECY	commerce de détail viande
MOZAIQUE PIZZA	VIA PIZZA	16	Boulevard	Charles De Gaulle	MENNECY	restauration traditionnelle
NEO CONCEPT (lié à INTERMARCHE)			Rue	Georges Sand	MENNECY	Grande Distribution
POINT S - CVS AUTO (anciennement MAD)		18	Boulevard	Charles De Gaulle	MENNECY	entretien automobile
RESTAURANT ISTAMBUL		6	Place	De La Mairie	MENNECY	restauration type turque
RESTO ROGINA		47	Boulevard	Charles De Gaulle	MENNECY	Restauration
ROYAL CANIN FRANCE		19	Rue	Faraday	MENNECY	commerce de gros interentreprises alimentaire spécialisée
SARL CELY JOES	LA MORGIA	13	Rue	Faraday	MENNECY	restauration
SEATI SERVICES		32	Rue	De Tournenfil	MENNECY	entreprise d'électricité
SG SECURITE		32	Rue	De Tournenfil	MENNECY	entreprise de surveillance
SOCIETE CARTIER PERE ET FILS	GARAGE RENAULT	9	Rue	Victor Grignard	MENNECY	entretien réparation véhicules
TLMC - POINT P		3	Rue	Victor Grignard	MENNECY	Matériaux de construction
TRANSPORT REUILLON		23	Rue	Lavoisier	MENNECY	lavage poids lourds
WHEELABRATOR GROUP		28	Rue	De Tournenfil	MENNECY	fabrication matériels industriels
YOUNG TECH		32	Rue	De Tournenfil	MENNECY	robinetterie
AUX ACACIAS		26	Rue	De La Pecherie	CORBEIL ESSONNES	restauration traditionnelle
CHICKEN HOUSE		3 bis	Rue	Du 14 Juillet	CORBEIL ESSONNES	restauration type rapide
CITY FLEUR			Place	Saint Leonard	CORBEIL ESSONNES	fleuriste
COIFF & CO			Place	Saint Leonard	CORBEIL ESSONNES	coiffeur
GARAGE CANAL DISTRIBUTION		5	Rue	Du Barillet	CORBEIL ESSONNES	garage automobile
LA KASBAH DU MAROC		3	Rue	Ferdinand Buisson	CORBEIL ESSONNES	restauration

Nom de l'entreprise	Enseigne si différent	N° Voirie	Type de voirie	Adresse	Commune	Activité
						traditionnelle
LA SCENE			Place	Saint Leonard	CORBEIL ESSONNES	restaurant
LE BELLEVUE		1	Rue	Ferdinand Buisson	CORBEIL ESSONNES	restaurant
LE FOURNIL SAINT LEONARD		12	Place	Saint Leonard	CORBEIL ESSONNES	boulangerie
LE GAULOIS	MONSIEUR HENRI BOCOS	3	Rue	Du 14 Juillet	CORBEIL ESSONNES	restauration traditionnelle
LE PALAIS D'OR 2		6	Rue	De La Pecherie	CORBEIL ESSONNES	restaurant
MIN ONGLERIE FASHION		2	Rue	De La Pecherie	CORBEIL ESSONNES	onglerie
MARC ET DANIEL STEPHAN COIFFURE			Place	Saint Leonard	CORBEIL ESSONNES	coiffeur
VENEZIA (la gondole de venise)	LA GONDOLE DE VENISE	1	Place	Saint Leonard	CORBEIL ESSONNES	restauration traditionnelle
GADE		8	Place	Du 8 Mai 1945	MENNECY	garage (casé)
LA CHAUMIERE ROMAINE		2	Avenue	Darblay	MENNECY	Restauration
NETTO		17	Rue	Faraday	MENNECY	Grande Distribution
RESTAURANT OKIWU		5	Rue	Faraday	MENNECY	Restaurant
PASSION AUTOMOBILE FIAT ALFA ROMEO		4	Rue	De Paris	CORBEIL ESSONNES	concessionnaire
ANTALYA		12	Rue	De Paris	CORBEIL ESSONNES	restauration rapide TURQUE
AU PAIN DE L'ESSONNE		31	Rue	De Paris	CORBEIL ESSONNES	boulangerie
FONDATION SERGE DASSAULT		80	Rue	De La Dauphine	CORBEIL ESSONNES	restauration divers
CHEZ KONYALI		6	Rue	De Paris	CORBEIL ESSONNES	restauration rapide TURQUE
CHEZ NAFF COSMETIQUE		46	Rue	De Paris	CORBEIL ESSONNES	coiffure
CLEAN CITY		21	Rue	De Paris	CORBEIL ESSONNES	pressing
NF COIFFURE - COIFFEUR & BARBIER mode et tradition		32	Rue	De Paris	CORBEIL ESSONNES	coiffeur
CORBEIL AUTO BILAN 91		17	Boulevard	De Fontainebleau	CORBEIL ESSONNES	contrôle véhicules
BOUCHERIE DANGOISSE		19	Rue	De Paris	CORBEIL ESSONNES	boucherie
DOMINO'S PIZZA		9	Rue	De Paris	CORBEIL ESSONNES	restauration rapide

Nom de l'entreprise	Enseigne si différent	N° Voirie	Type de voirie	Adresse	Commune	Activité
						pizzeria
EQUIP 4X4 2000		28	Rue	Henri Cherriere	CORBEIL ESSONNES	entretien réparation véhicules
ESSONNE SERVICES AUTOMOBILES VOLKSWAGEN		35	Boulevard	De Fontainebleau	CORBEIL ESSONNES	commerce de détail véhicules
EURO PARC		7	Rue	De Paris	CORBEIL ESSONNES	fleuriste
LIYUAN ASIATIQUE		75	Boulevard	De Fontainebleau	CORBEIL ESSONNES	restauration traditionnelle
INSTITUT LE VAL MANDE (IME)		4	Boulevard	De Fontainebleau	CORBEIL ESSONNES	hébergement médical
JAC'PESAGE		52	Boulevard	De Fontainebleau	CORBEIL ESSONNES	entretien réparation industriels
LA GERBE D'OR		11	Rue	De Paris	CORBEIL ESSONNES	boulangerie
LAVERIE LIBRE SERVICE		18	Rue	Marchand	CORBEIL ESSONNES	laverie
LES ONGLES DE REVES		10	Rue	Marchand	CORBEIL ESSONNES	pose ongle
L'EVEIL DES SENS		8	Rue	De Paris	CORBEIL ESSONNES	confiserie
L'OCEAN BLEU		10	Rue	D'angouleme	CORBEIL ESSONNES	restauration antillaise
MAGALI'S COIFFURE		5	Place	Leon Casse	CORBEIL ESSONNES	coiffeur
MEVLANA		33	Rue	De Paris	CORBEIL ESSONNES	restauration type rapide GREC
PFG Pompes Funèbres Générales		10	Boulevard	De Fontainebleau	CORBEIL ESSONNES	funéraire
PANDA GOURMET		10	Rue	De Paris	CORBEIL ESSONNES	restaurant
BOULANGERIE BASSIGNANI		6	Rue	De Paris	CORBEIL ESSONNES	boulangerie
STAF AUTO		27	Boulevard	De Fontainebleau	CORBEIL ESSONNES	commerce de détail véhicules
AUTOVISION			Avenue	Paul Maintenant	CORBEIL ESSONNES	contrôle technique automobile
AUXILIAIRE D'EQUIPEMENT		54	Avenue	Du 8 Mai 1945	CORBEIL ESSONNES	entretien véhicule
CARTER CASH		1	Rue	Jacques Anquetil	CORBEIL ESSONNES	entretien réparation véhicules
CHINA TRONE			Avenue	Paul Maintenant	CORBEIL ESSONNES	restaurant

Nom de l'entreprise	Enseigne si différent	N° Voirie	Type de voirie	Adresse	Commune	Activité
CLEAN CAR WASH		2	Rue	Jacques Anquetil	CORBEIL ESSONNES	entretien réparation véhicules
CULTURE VELO		12	Rue	Jacques Anquetil	CORBEIL ESSONNES	entretien réparation vélo
LYCEE POLYVALENT ROBERT DOISNEAU		95	Boulevard	Jean Jaures	CORBEIL ESSONNES	enseignement secondaire
MC DONALD'S CORBEIL			Avenue	Paul Maintenant	CORBEIL ESSONNES	restauration
MIDAS - CORBEIL			Avenue	Paul Maintenant	CORBEIL ESSONNES	entretien automobile
NISSAN		56	Avenue	Du 8 Mai 1945	CORBEIL ESSONNES	concessionnaire
AVIS (ATLAS SAS)		56	Avenue	Du 8 Mai 1945	CORBEIL ESSONNES	concessionnaire
PEUGEOT (COMMERCE)		15	Rue	Jacques Anquetil	CORBEIL ESSONNES	Automobile
PEUGEOT RAPIDE		12	Rue	Jacques Anquetil	CORBEIL ESSONNES	garage automobile
PLANETE MOTARD		5	Rue	Jacques Anquetil	CORBEIL ESSONNES	entretien moto
RENAULT		46	Avenue	Du 8 Mai 1945	CORBEIL ESSONNES	concessionnaire
SUZUKI		4	Rue	Jacques Anquetil	CORBEIL ESSONNES	entretien réparation moto
TOTAL (station service Renault)		46	Avenue	Du 8 Mai 1945	CORBEIL ESSONNES	station service
AIRE DE LAVAGE RENAULT		46	Avenue	Du 8 Mai 1945	CORBEIL ESSONNES	lavage auto
TOYOTA AUTOMOBILES DE CORBEIL ESSONNES (neuf et occasion)		7	Rue	Jacques Anquetil	CORBEIL ESSONNES	Automobile
VOLAILLE DE L'ESSONNE		8	Avenue	Paul Maintenant	CORBEIL ESSONNES	boucherie
DERICHEBOURG		26	Rue	Emile Zola	CORBEIL ESSONNES	
SEGAULT		46	Rue	De La Fontaine	MENNECY	fabrication robinetterie utilisation nucléaire
OKYANOS	SARL MAVI	41	Rue	De Paris	CORBEIL ESSONNES	Restauration rapide type Turque
LA BELLE EPOQUE (RENDEZ-VOUS DES AMIS)		24	Place	Du Comte Haymon	CORBEIL ESSONNES	Restaurant
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation		9	Rue	La Fayette	CORBEIL ESSONNES	PRISON

Nom de l'entreprise	Enseigne si différent	N° Voirie	Type de voirie	Adresse	Commune	Activité
SARL PACHA		5	Rue	De Notre Dame	CORBEIL ESSONNES	RESTAURANT
PATISSERIE SEBASTIEN		5	Rue	De Notre Dame	CORBEIL ESSONNES	RESTAURANT
LES ATELIER DU BOIS		8	Rue	Saint Spire	CORBEIL ESSONNES	MAGASIN
IMMOBILIERE DU PARC		18	Place	Du Comte Haymon	CORBEIL ESSONNES	AGENCE IMMO
LE SALENGRO		20	Place	Du Comte Haymon	CORBEIL ESSONNES	RESTAURANT
BULL		22	Place	Du Comte Haymon	CORBEIL ESSONNES	RESTAURANT
CLINIQUE VETERINAIRE SAINT LEONARD		1	Place	Saint Leonard	CORBEIL ESSONNES	
PHARMACIE ST LEONARD		2	Rue	Du Buisson	CORBEIL ESSONNES	
CAFE DE LA GARE		5	Place	Henri Barbusse	CORBEIL ESSONNES	
VIENNOISERIE L'ORIENT		82	Rue	Feray	CORBEIL ESSONNES	
FIRST COPY		5	Rue	Du Grand Pignon	CORBEIL ESSONNES	IMPRIMERIE
HELENE COIFFURE		17	Rue	Aux Tisseurs	CORBEIL ESSONNES	COIFFEUR
COLLEGE ST SPIRE		7	Rue	De La Quarantaine	CORBEIL ESSONNES	GRUPE SCOLAIRE
CLINIQUE VETERINAIRE SEP		71	Rue	Saint Spire	CORBEIL ESSONNES	CLINIQUE VETERINAIRE
CYCLE ST SPIRE		92	Rue	Saint Spire	CORBEIL ESSONNES	REPARATION VELO
LE LOULOU BAR		73	Rue	De La Papeterie	CORBEIL ESSONNES	RESTAURANT
COIFFURE FERNAND		77	Rue	De La Papeterie	CORBEIL ESSONNES	COIFFEUR
LE DJURDJURA		81	Rue	De La Papeterie	CORBEIL ESSONNES	HOTEL RESTAURANT
PHARMACIE DE LA PAPETERIE		83	Rue	De La Papeterie	CORBEIL ESSONNES	PHARMACIE
LA TAVERNE		83	Rue	De La Papeterie	CORBEIL ESSONNES	BRASSERIE
LABORATOIRE LRAM		65	Rue	Feray	CORBEIL ESSONNES	LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALE
SCI SOLEN	Ex : SOFRA IDF	47	Rue	Feray	CORBEIL ESSONNES	MACONNERIE
ANGE COIFFURE		7	Rue	De La Croix Boisee	MENNECY	COIFFEUR
CMS 91 HONDA		20	Boulevard	Jean Jaures	CORBEIL ESSONNES	GARAGE

Nom de l'entreprise	Enseigne si différent	N° Voirie	Type de voirie	Adresse	Commune	Activité
CLINIQUE AUTO		18	Rue	Jeanne D'arc	CORBEIL ESSONNES	GARAGE
GREG ANTOINE		40	Rue	Feray	CORBEIL ESSONNES	COIFFEUR
BOUCHERIE DUTERTRE		38	Rue	Feray	CORBEIL ESSONNES	BOUCHERIE
ESPACE COIFFURE		34	Avenue	Carnot	CORBEIL ESSONNES	COIFFEUR
LE NICOTINE	BAR TABAC	27	Rue	Feray	CORBEIL ESSONNES	RESTAURANT
SO COIFFURE		40	Rue	Oberkampf	CORBEIL ESSONNES	COIFFEUR
BOULANGERIE CHARPENTIER		40	Rue	Feray	CORBEIL ESSONNES	BOULANGERIE
SARL KARLYNE COIFFURE		6	Place	De La Mairie	MENNECY	COIFFEUR
MIDAS - MENNECY			Rue	Jean Cocteau	MENNECY	GARAGE
HORIZON LOISIR MBK		26	Rue	Milly	MENNECY	
PHARMACIE DE LA MAIRIE		3	Rue	De La Croix Boissee	MENNECY	Pharmacie
L'ALAMANDA		15	Rue	Milly	MENNECY	RESTAURANT
STATION SERVICE BP			Avenue	Charles De Gaulle	MENNECY	POMPISTE
PHARMACIE PERRICHES ET SAYANOFF		27	Rue	Feray	CORBEIL ESSONNES	Pharmacie
ESSONNE POIDS LOURDS			Avenue	Du 8 Mai 1945	CORBEIL-ESSONNES	
CENTRE HOSPITALIER DE CORBEIL			Boulevard	Henri Dunant	CORBEIL-ESSONNES	
MOULINS SOUFFLET			Place	Galignani	CORBEIL-ESSONNES	
AGRO INGREDIENTS TECHNOLOGY AIT			Quai	De L'apport Paris	CORBEIL-ESSONNES	
LAITERIE DES BAS VIGNONS			Quai	Jacques Bourgoïn	CORBEIL-ESSONNES	
TOUPRET INDUSTRIE			Rue	De La Poterie	CORBEIL-ESSONNES	
TOUPRET INDUSTRIE			Route	De Lisses	CORBEIL-ESSONNES	
DECAUVILLE SA			Rue	Decauville	CORBEIL-ESSONNES	
ETABLISSEMENT GIRON			Rue	Decauville	CORBEIL-ESSONNES	
LIFTING CARS			Rue	Decauville	CORBEIL-ESSONNES	
ONYX			Rue	Emile Zola	CORBEIL-ESSONNES	
FUTUREX			Rue	Emile Zola	CORBEIL-ESSONNES	
LES COMPAGNONS			Rue	Emile Zola	CORBEIL-ESSONNES	

Nom de l'entreprise	Enseigne si différent	N° Voirie	Type de voirie	Adresse	Commune	Activité
METALLIERS BREUZARD						
NORBERT DENTRESSANGLE LOGISTICS			Rue	Emile Zola	CORBEIL-ESSONNES	Logistique, transport
CORBEIL PREDAL			Rue	Emile Zola	CORBEIL-ESSONNES	
LAFORET LOGISTIQUE			Rue	Emile Zola	CORBEIL-ESSONNES	
GRUAU PARIS SA			Rue	Fernand Raynaud	CORBEIL-ESSONNES	
CISABAC			Rue	Rue Gustave Eiffel	CORBEIL-ESSONNES	
HEURTEL			Rue	Jacques Anquetil	CORBEIL-ESSONNES	

B.1.2.2 – Les non domestiques

8 entreprises sont soumises à un arrêté et une convention spéciale de déversements.

Nom de l'entreprise	Enseigne si différent	N° Voirie	Type de voirie	Adresse	Commune	Activité	Date de signature arrêté
ALISER	LOUVRE LINGE LOCATION	106	Rue	Des Rossy Hauts	ORMOY	Blanchisserie	04/12/2012 (convention)
SMF		4	Rue	Du Saule Saint Jacques	ORMOY	traitement des déchets	04/12/2012 (convention)
HELIO		4	Boulevard	Crété	CORBEIL-ESSONNES	Imprimerie	1995 (convention)
ALTIS		224	Boulevard	John Kennedy	CORBEIL-ESSONNES	Electronique	2002 (convention)
USINE Philippe DE LA CLERGERIE			Rue	Louis Baudoin	CORBEIL-ESSONNES	Usine d'eau potable	05/06/2012 (convention)
HOPITAL DU SUD FRANCILIEN	CHSF				CORBEIL-ESSONNES	Hôpital	05/06/2012 (convention)
SNCF						Centre de lavage des rames	2009 (convention)
DELIFRUIT		9-13	Rue	Lavoisier	CORBEIL-ESSONNES	Fabrication de produits alimentaires	En cours (projet convention)

B.3 – Le contrôle et la surveillance du système de collecte

Différents contrôles sont réalisés sur le système de collecte qui sont notamment les enquêtes de conformités, ainsi que les inspections des réseaux.

Inspection de réseaux :

Les inspections de réseaux d'assainissement se font par Inspection télévisée (ITV) et parfois par inspection vidéo-périscopique (IVP).

➤ Les inspections ITV consistent à observer in situ l'intérieur des collecteurs non visitables, à l'aide d'une camera motorisée qui avance le long des collecteurs. Les objectifs et les châssis des cameras peuvent être adaptés en fonction du diamètre du collecteur inspecté. La lecture de l'ITV et l'enregistrement des anomalies se fait au fur et à mesure de l'avancée de l'inspection. Les anomalies structurelles sont caractérisées selon le système de codification imposé par la norme NF EN 13508-2. A la suite de chaque inspection, un rapport illustré est établi. L'analyse de ce rapport peut ensuite permettre d'identifier les travaux à mettre en œuvre pour remédier aux anomalies constatées.

Les inspections télévisées sont toujours précédées d'un curage préparatoire à l'ITV.

➤ Il est également possible de réaliser des inspections par vidéo-périscope, ponctuellement ou dans le cadre d'une démarche patrimoniale plus globale.

Le principe de l'inspection au vidéo-périscope (IVP) repose sur une visualisation partielle des canalisations, depuis un regard de visite. Cette méthode permet d'obtenir rapidement une vision globale de l'état des collecteurs sur 10 à 20 m au-delà du regard, avec certaines limites (l'inspection n'est pas précédée d'un curage, et ne permet pas de détecter l'ensemble des types d'anomalies). L'appareil est constitué d'une caméra périscopique, munie d'un dispositif d'éclairage et d'un zoom, que l'on peut positionner rapidement, sans curage préalable, dans tous les regards de visite conventionnels d'assainissement.

Voici un tableau présentant le linéaire de réseaux inspecté sur 2013 :

Linéaire ITV sur EU ou UN (ml)	Linéaire ITV sur EP (ml)	Linéaire ITV total (ml)	Linéaire inspecté par vidéo-périscope (ml)
7122	8297	15419	0

Enquêtes de conformités :

Les enquêtes de conformité des branchements sont réalisées avant tout pour vérifier la séparativité des eaux et le respect des prescriptions des règlements d'assainissement en vigueur. Les contrôles sont réalisés par injection de colorant (fluorescéine) dans les équipements pour établir leur raccordement. Dans le cas des équipements d'eaux pluviales (gouttières, grilles...), des techniques acoustiques peuvent aussi être mises en œuvre.

Chaque contrôle fait l'objet d'un rapport qui liste les équipements testés et les éventuelles anomalies, ainsi que le délai imposé par la Collectivité pour la mise en conformité des installations.

Voici un tableau de présentation des enquêtes réalisées en 2013 :

Enquêtes conformes	Enquêtes non conformes	Total enquêtes réalisées en 2013
546	295	848

B.4 – L'entretien du système de collecte

B.4.1 – Récapitulatif des opérations d'entretien :

L'entretien des réseaux est effectué notamment par des curages préventifs et des désobstructions.

Les opérations de curage préventif des réseaux d'assainissement sont réalisées sur la base d'un programme annuel déterminé par la Collectivité et le Délégué sur la base des relevés d'encrassement et des interventions (préventives et curatives) précédentes.

En complément les interventions curatives, permettent de rétablir l'écoulement des eaux quand celui-ci est interrompu ou perturbé. Ces interventions sont effectuées de jour ou de nuit, en semaine ou week-end si nécessaire.

Voici un tableau présentant les diverses opérations d'entretien effectués en 2013 sur le réseau :

Linéaire réseau EU curé en préventif (ml)	Linéaire réseau EP curé en préventif (ml)	Linéaire réseau unitaire curé en préventif (ml)	Linéaire total curé en préventif (ml)	Nombre de curage de bouches et avaloirs	Nombre de désobstructions
8320	1249	0	9569	4714	124

B.4.2 – Quantités et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Sous-produits évacués	Quantité brute en masse ou volume (tonnes)	Destination(s) Nom et répartition	
Refus de dégrillage	Quantité par nature de sous-produits non disponible	/	/
Sables	Quantité par nature de sous-produits non disponible	/	/
Huiles / Graisses	Quantité par nature de sous-produits non disponible	/	/
Matières de curage	Quantité par nature de sous-produits non disponible	/	/
Total des matières extraites des réseaux	67,6	Unité de traitement des matières de curage d'Evry	En totalité

B.5 – Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

B.5.1 – Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Des données sont disponibles auprès du Maître d'Ouvrage

B.5.2 – Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Il n'y a pas de points de rejets concernés par un suivi des volumes et charges déversés.

B.5.3 – Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte

Des données sont disponibles auprès du Maître d'Ouvrage

B.6 – Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance

Les données sont disponibles auprès du Maître d'Ouvrage

B.7– Conclusion du bilan annuel sur le système de collecte

Pas d'événement particulier en 2013 sur ce système de collecte.

C – BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

Les eaux déversées et by-passées sont comptabilisées simultanément. La majorité du volume venant de déversements en tête, nous parlerons ci-dessous de volume et pollution déversés.

C.1 – Bilan sur les volumes d'eau

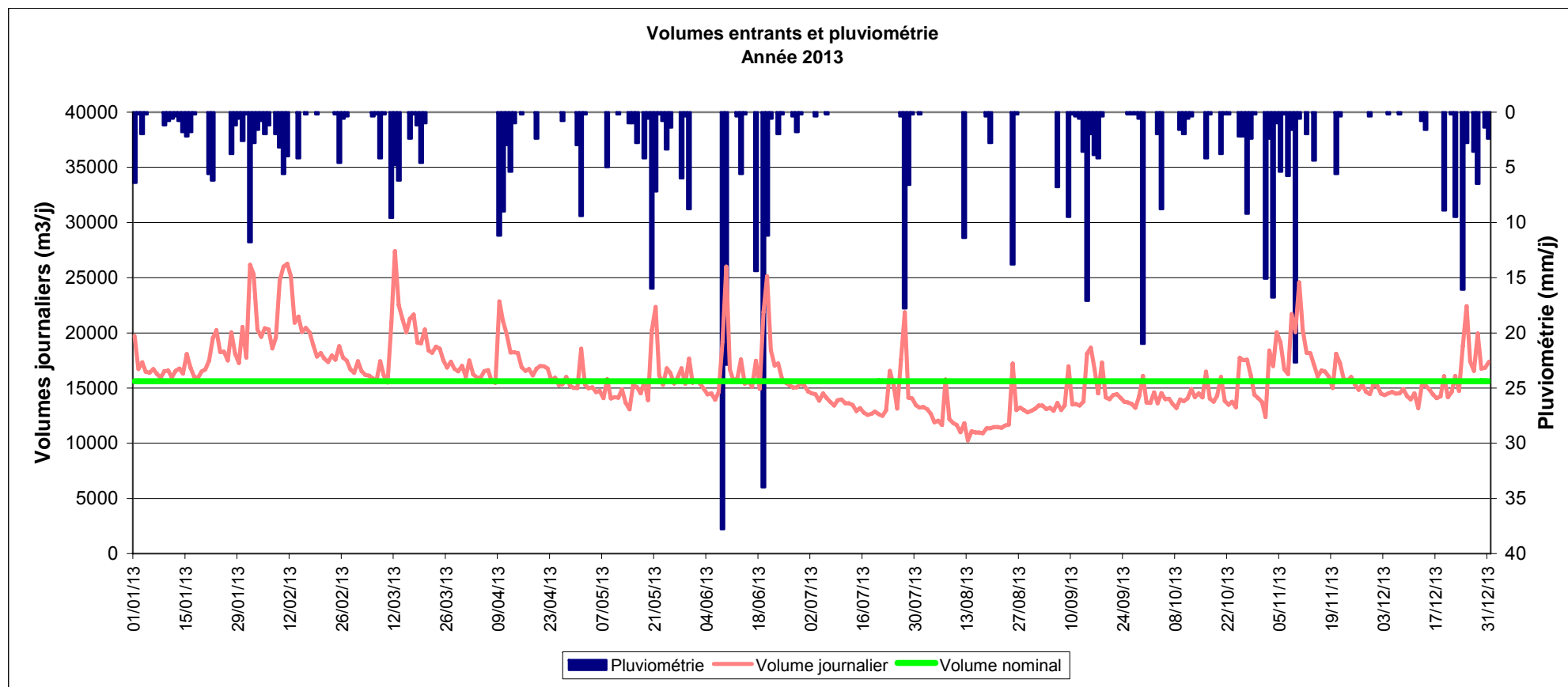
C.1.1 – Volume entrant dans le système de traitement

- Suivi annuel du volume journalier entrant dans la station et de la pluviométrie reçue : voir graphe C.1.1
- Données statistiques :

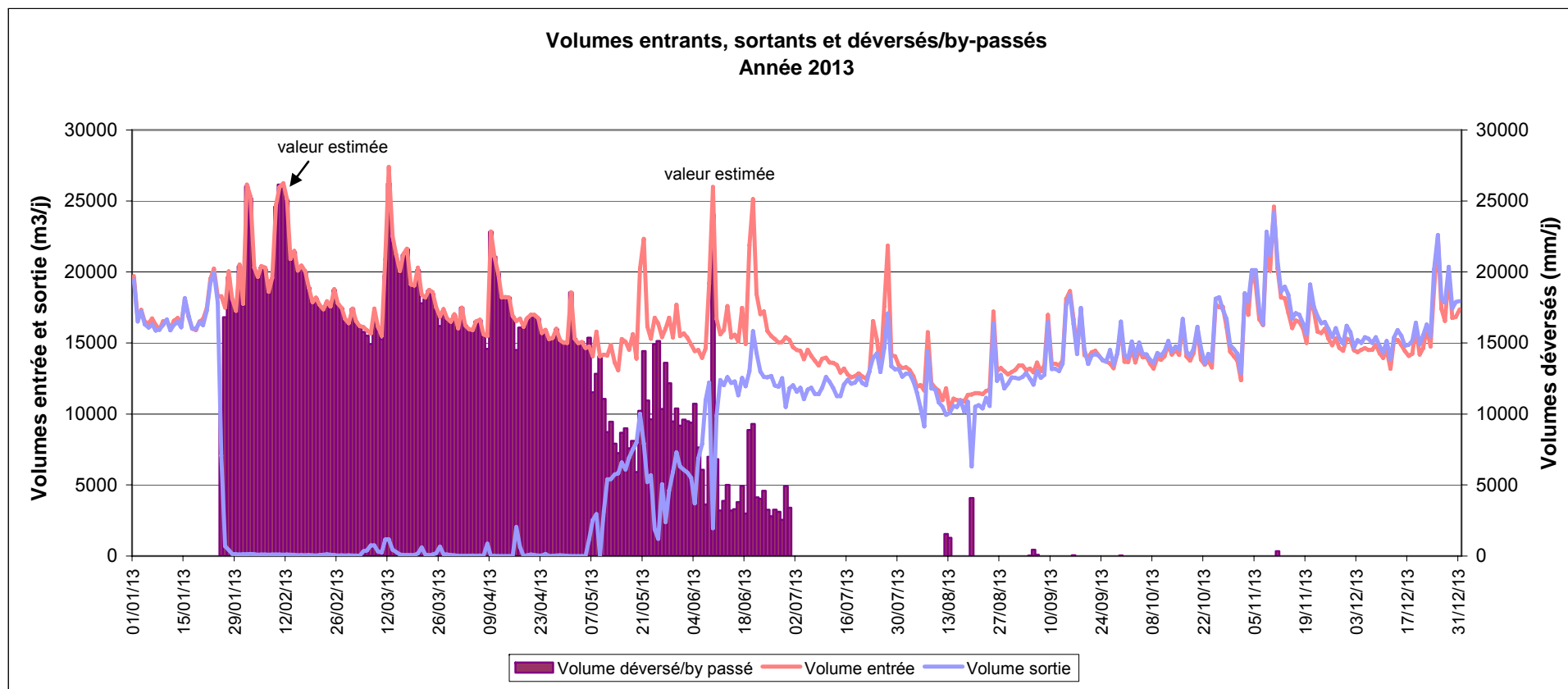
	2010	2011	2012	2013
Volume nominal (m ³ /j)	15 620	15 620	15 620	15 620
Volume moyen annuel (m ³ /j)	13 546	13 527	14 310	16 067
Volume minimal annuel (m ³ /j)	198	10 021	10 190	10 259
Volume maximal annuel (m ³ /j)	22 429	24 851	28 926	27 406
Volume médian annuel (m ³ /j)	13 410	12 878	13 915	15 678
Volume centile 95 annuel (m ³ /j)	17 937	17 025	18 074	21 443
Nombre de jours de dépassement du volume nominal (nb j / an)	52	44	67	184
Pluviométrie annuelle (mm)	548	544	610	660

C.1.2 – Volumes entrant et sortant de la station de traitement des eaux usées

- Suivi annuel des volumes journaliers entrant, sortant et déversés: voir graphe C.1.2



Graphe C.1.1: Volume entrant dans la STEP et pluviométrie



Graphe C.1.2: Volumes entrants, sortants et déversés

Le scénario SANDRE en vigueur ne fait pas de distinction entre les déversements (A2) et les by-pass (A5). Une modification du scénario sera nécessaire pour introduire cette distinction.

De même, en 2013, une part importante des effluents déversés/by-passés a été détournée en traitement vers la station d'épuration d'Evry. Un tableau récapitulatif des différentes périodes

figure

en

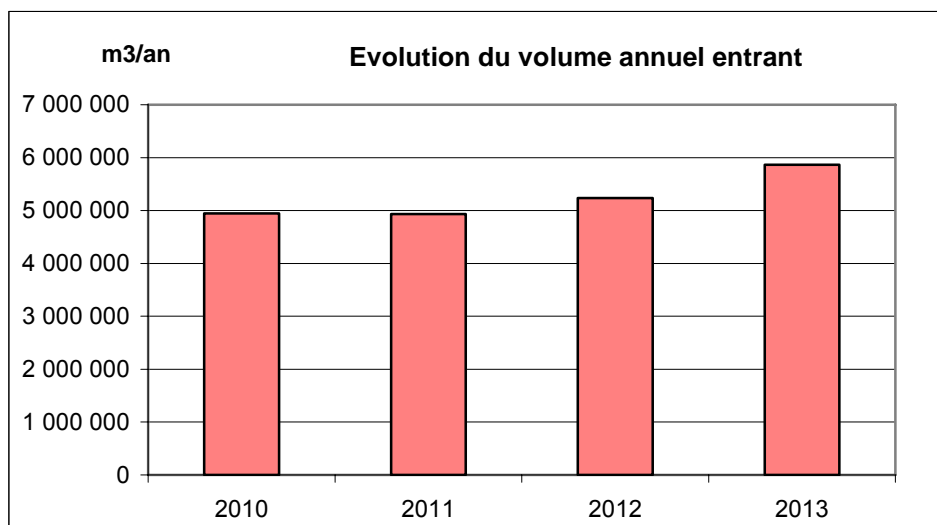
C.1.3.

C.1.3 – Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

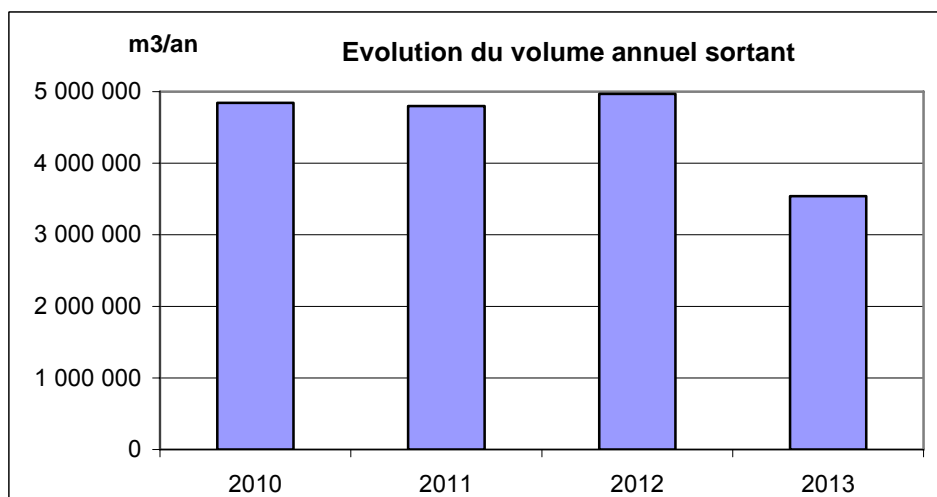
- Evolution des volumes totaux annuels

	2010	2011	2012	2013
Volume total entrant (m3)	4 944 296	4 937 288	5 237 354	5 864 134
Volume total sortant (m3)	4 843 367	4 797 806	4 968 229	3 541 663
Volume total déversé / by-passé (m3)	86 062	10 937	21 091	2 307 572
Pluviométrie annuelle (mm)	548	544	610	660
Nombre de jours de déversement	306	176	96	212

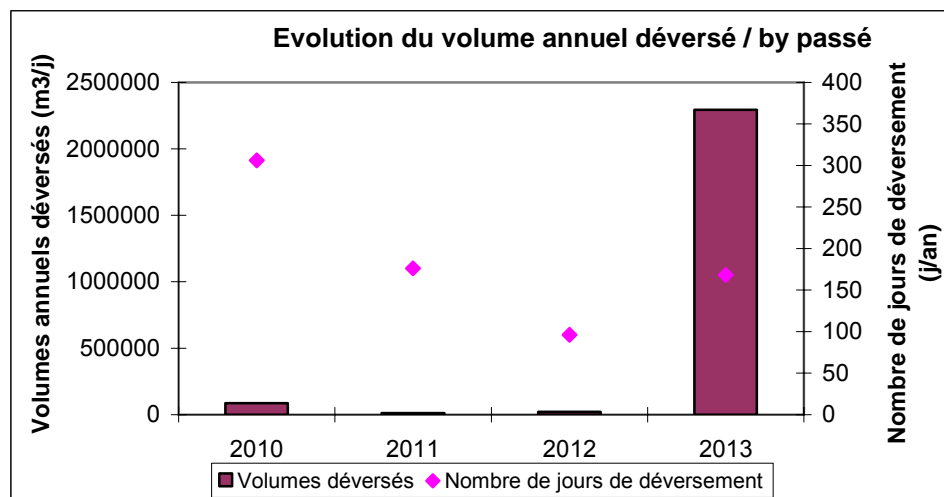
- Evolution du volume total annuel entrant



- Evolution du volume total annuel sortant



- Evolution du volume total annuel déversé / by-passé



Le nombre de jours de déversement et le volume by-passé conséquent à l'incident majeur du 25 janvier 2013 sont importants en 2013, cependant une grande partie des volumes ont été traités par la Station d'épuration de la CA d'Evry.

	Traitement normal	Traitement dégradé	Step EVRY	By-pass en Seine
Du 01/01 AU 25/01	412 607			
Du 25/01 AU 05/05	17 056		1 234 565	597 842
Du 06/05 AU 05/06		158 753	324 835	
Du 06/06 AU 30/06		293 014		132 113
Du 01/07 AU 19/08		592 962	6 912	
Du 19/08 AU 31/12	2 067 271			10 332
TOTAL	2 496 934	1 044 729	1 566 312	740 287
	43%	18%	27%	13%

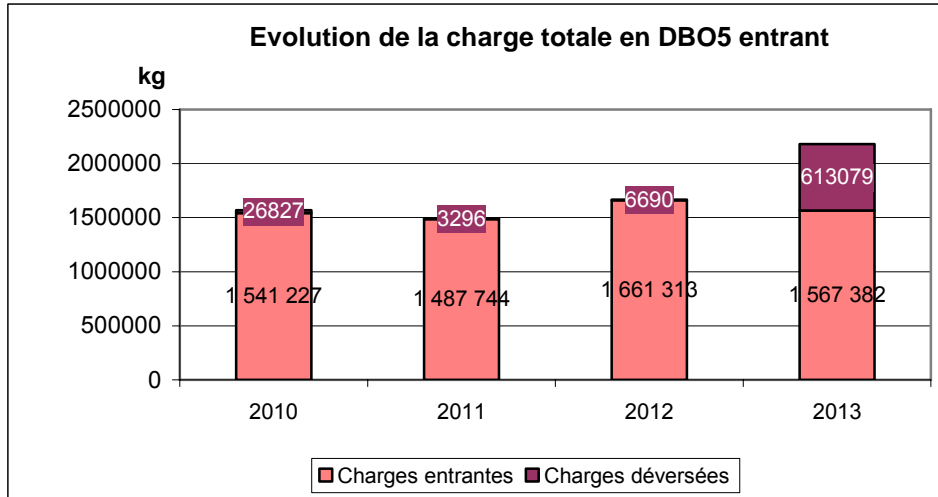
Tableau synthétique par période.

Traitement dégradé : circuit hydraulique correspondant à la phase 2 de la période d'extension/réhabilitation de 2009 (prétraitement-bassin post-nitrification-flottateur-biofor). Les ouvrages de dénitrification et de filtration tertiaire n'étaient pas en service.

C.2 – Bilan sur la pollution traitée et rejetée

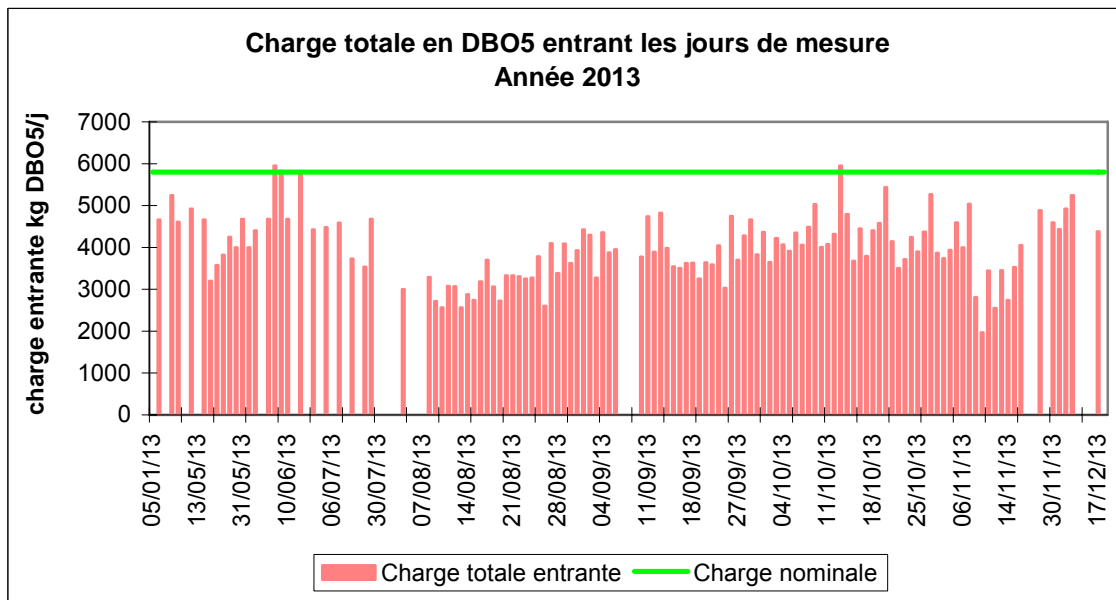
C.2.1 – Evolutions des charges entrantes totales annuelles :

- Evolution de la charge entrante totale annuelle



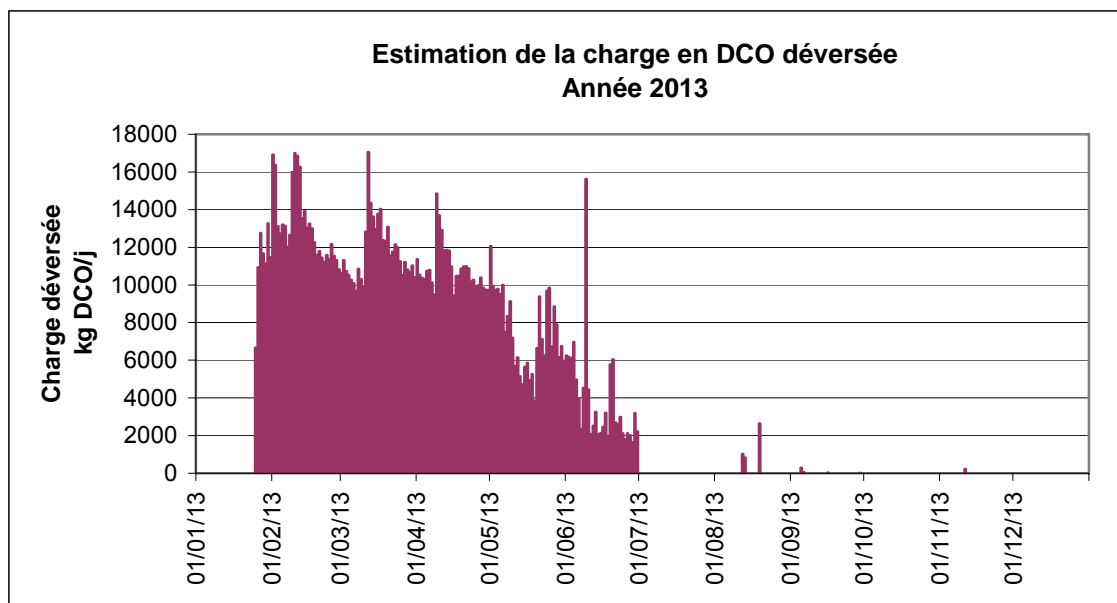
C.2.2 – La pollution entrant dans le système de traitement :

- Charge entrante totale les jours de mesure

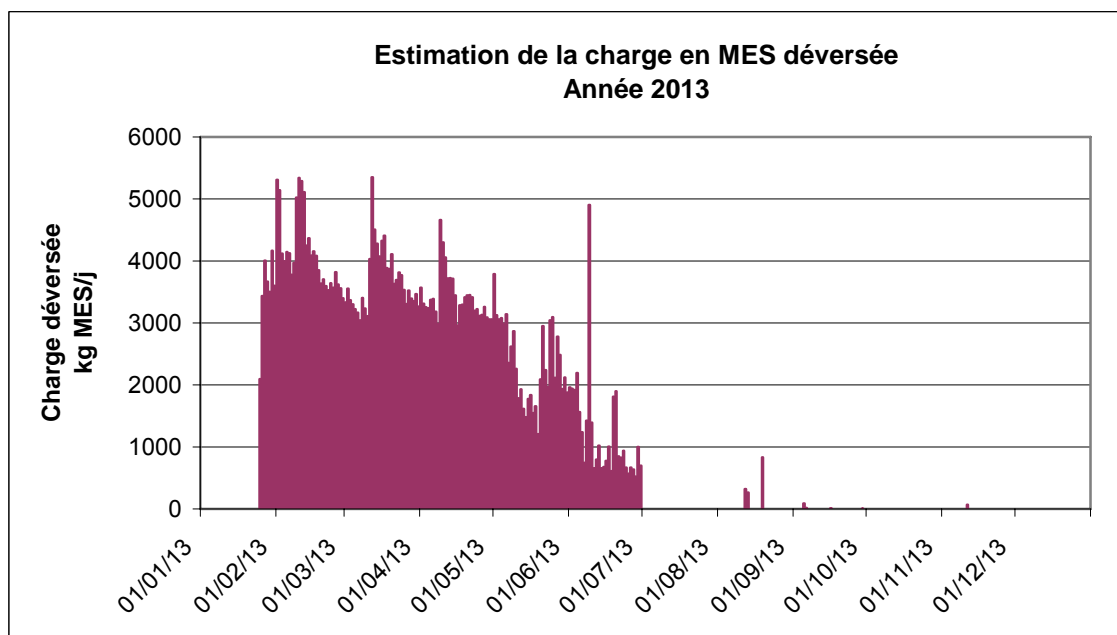


C.2.3 – La pollution déversée en tête de station :

- Estimation de la charge en DCO déversée

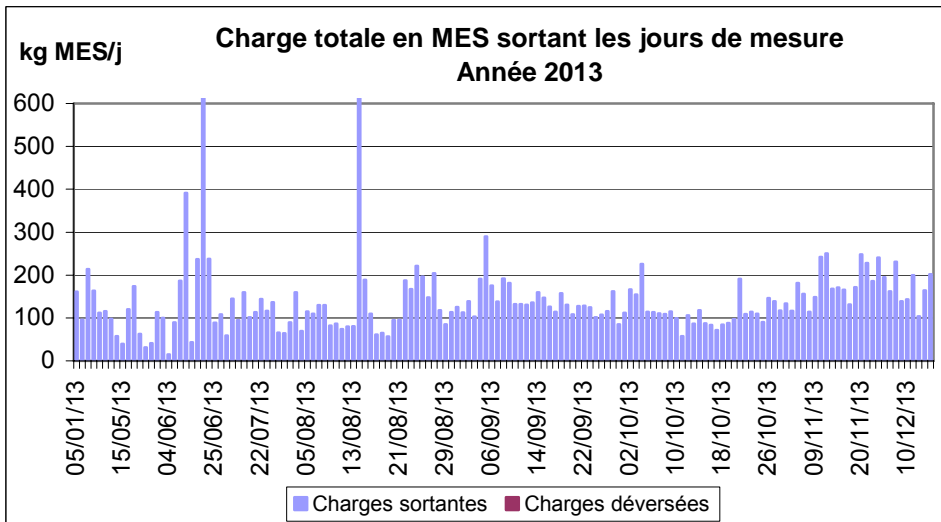
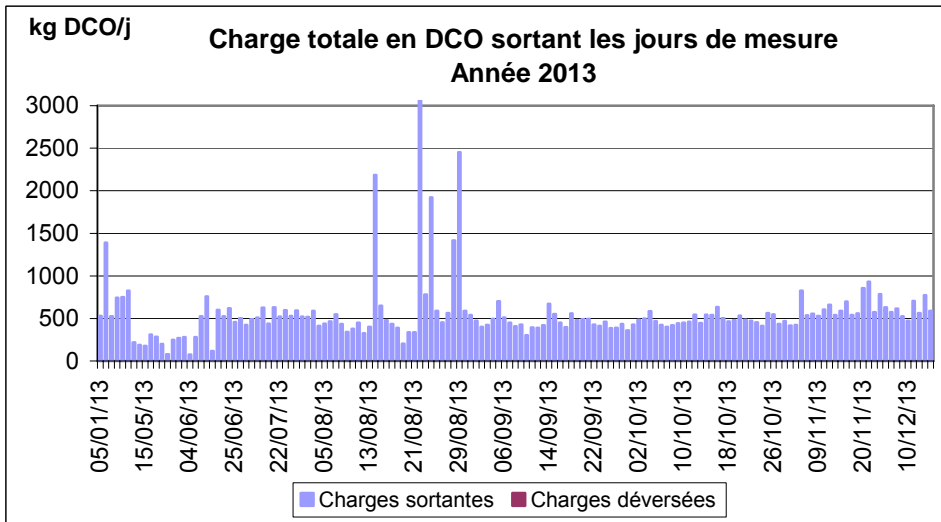
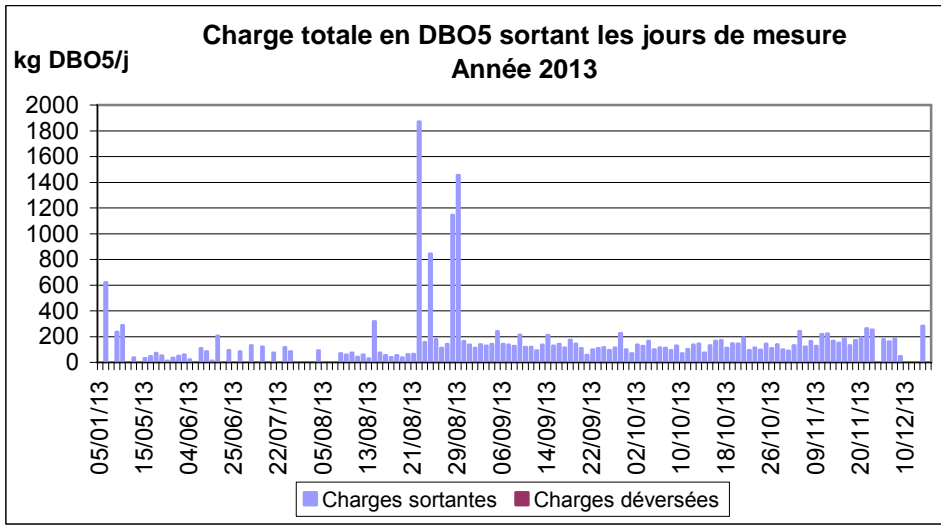


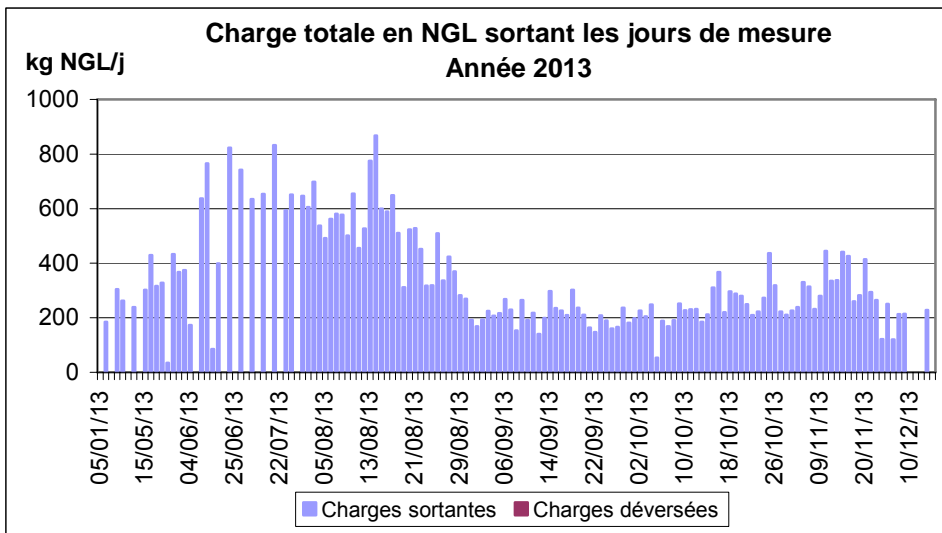
- Estimation de la charge en MES déversée



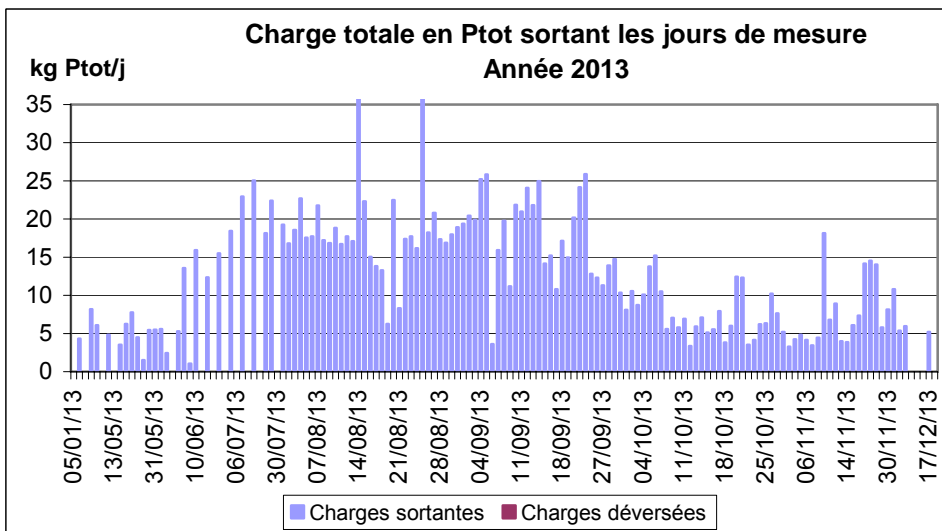
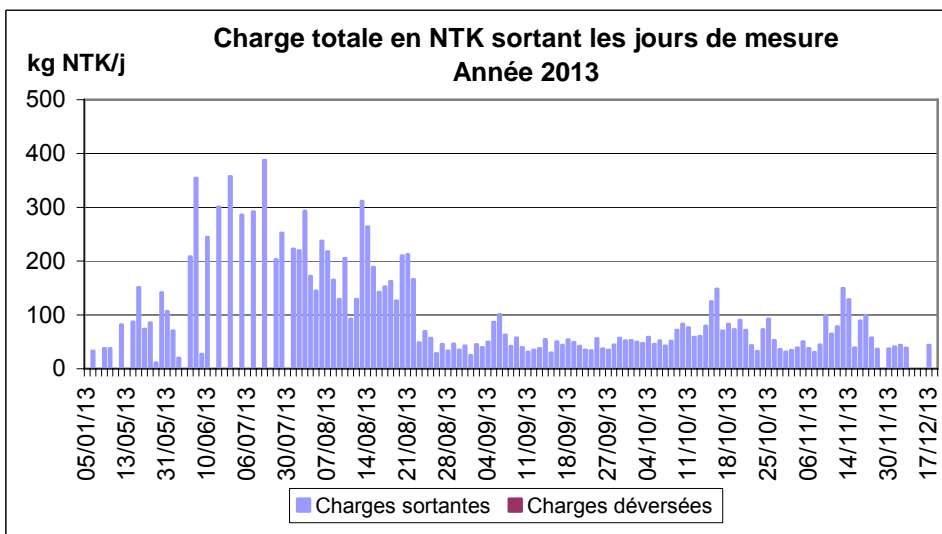
C.2.4 – La pollution sortant du système de traitement :

- Charges totales sortant du système les jours de mesure

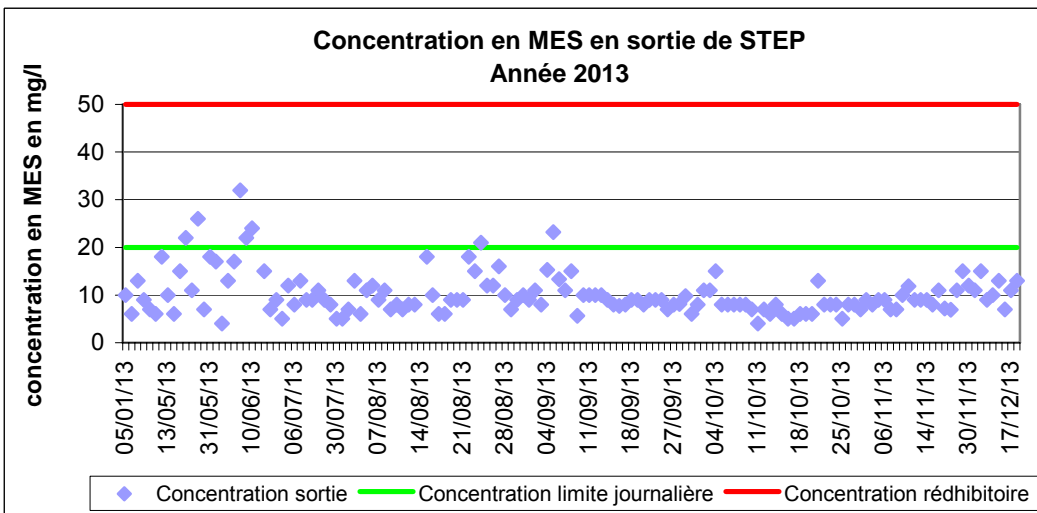
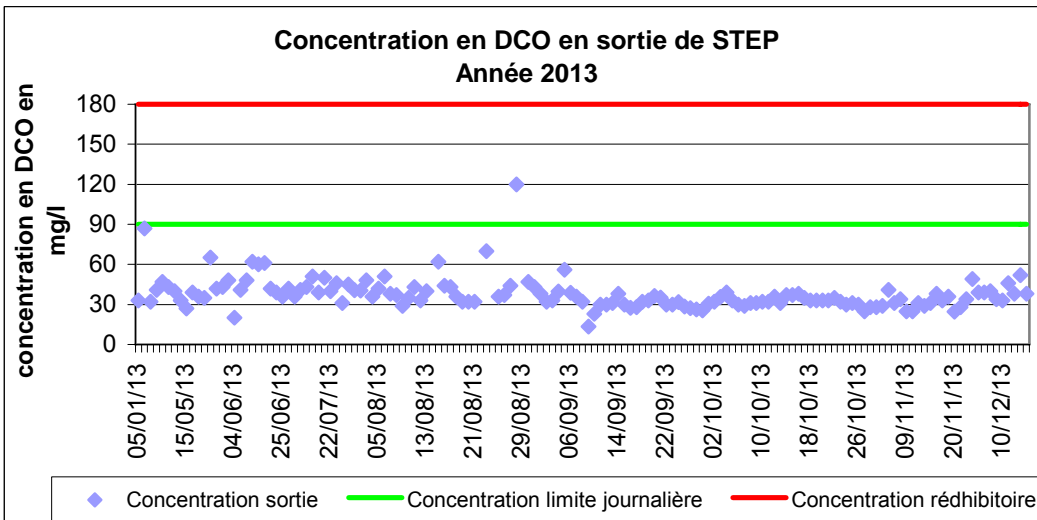
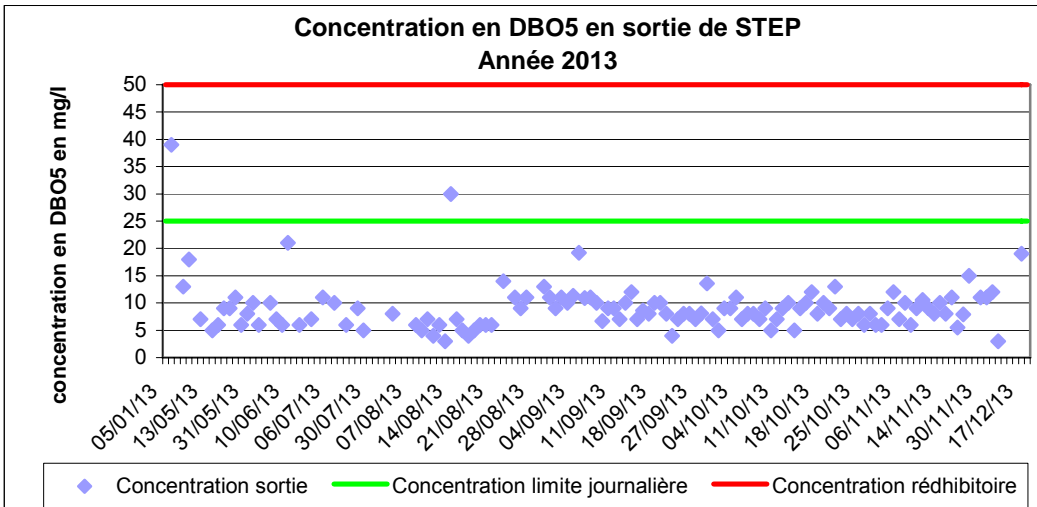


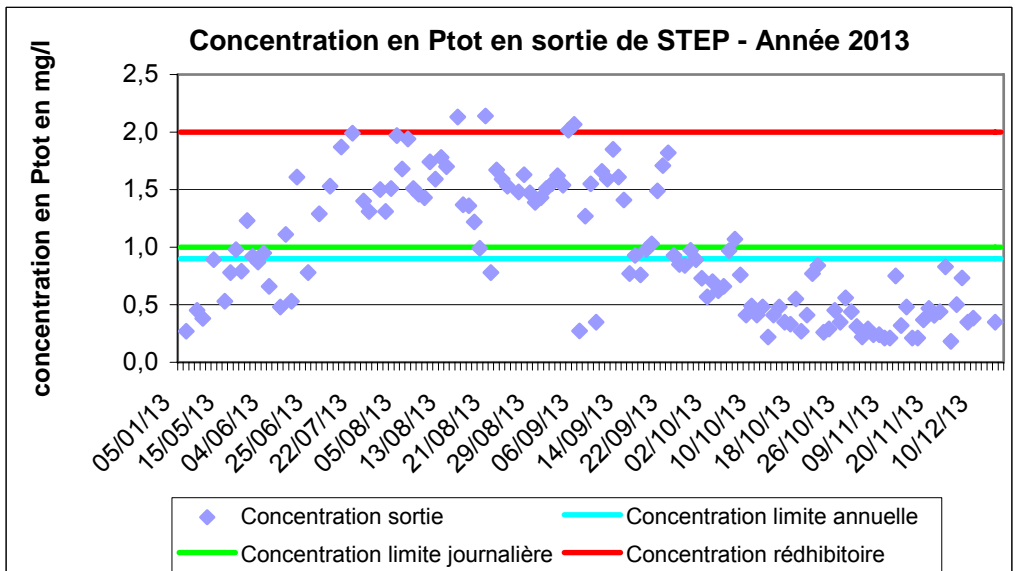
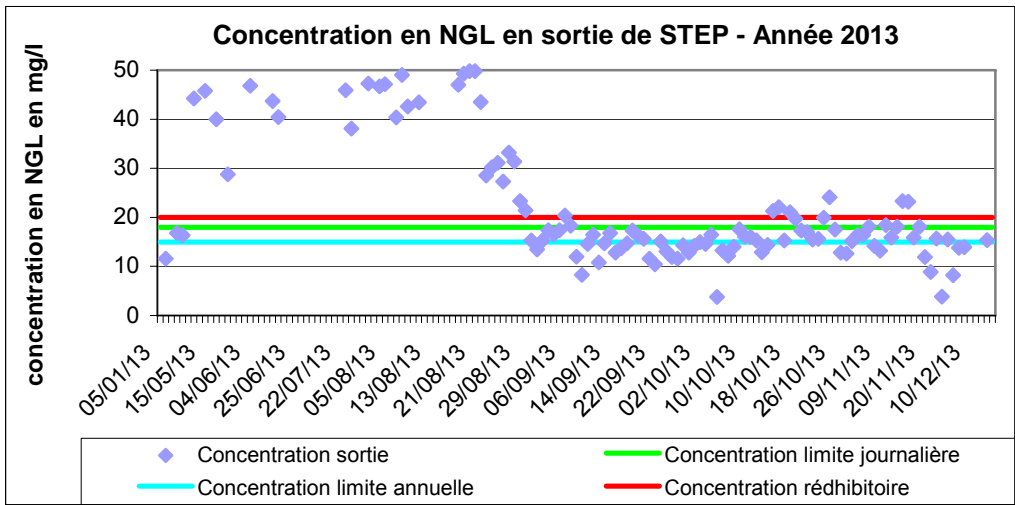
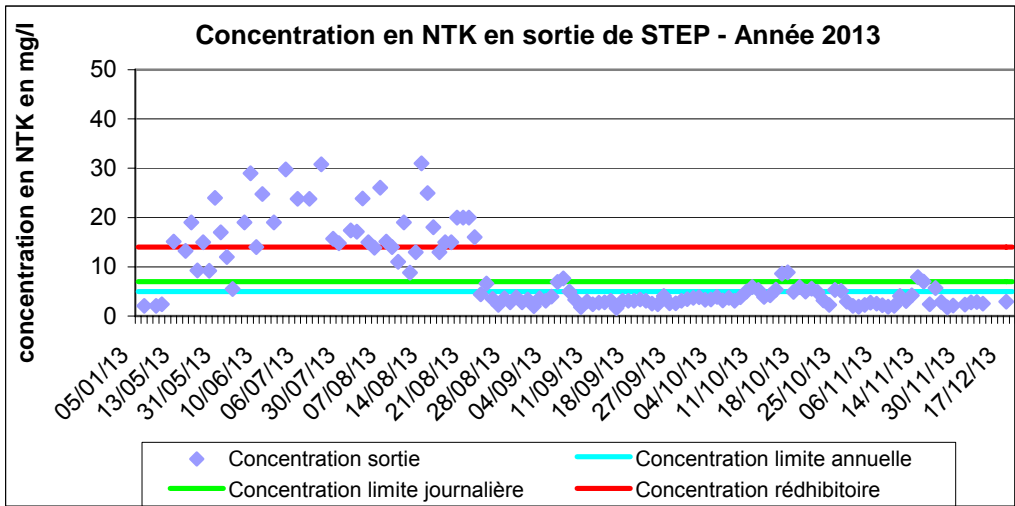


De mai à aout 2013, les Biofor ont permis une nitrification poussée, mais le traitement de dénitrification était arrêté.



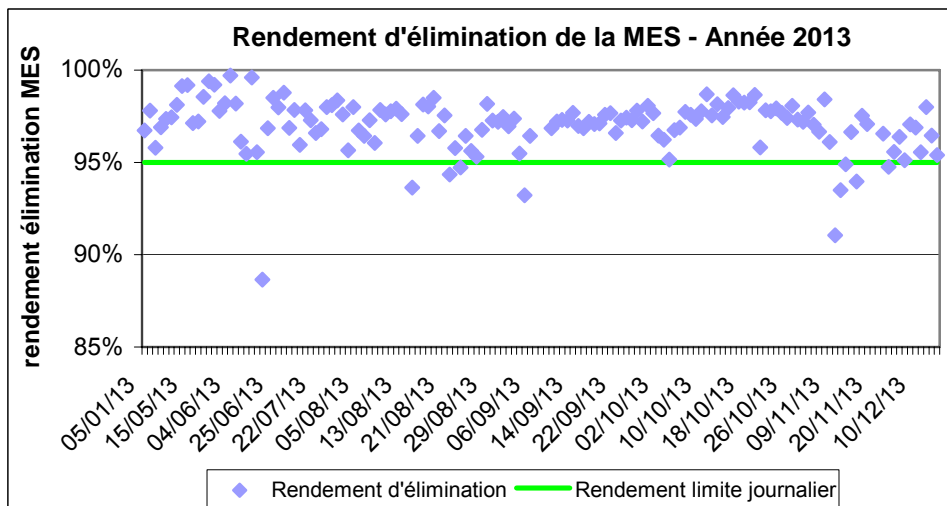
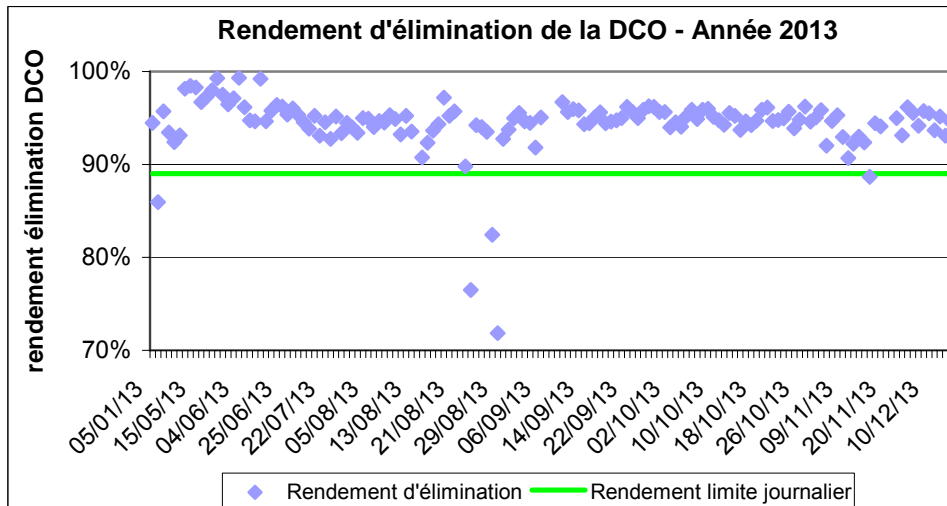
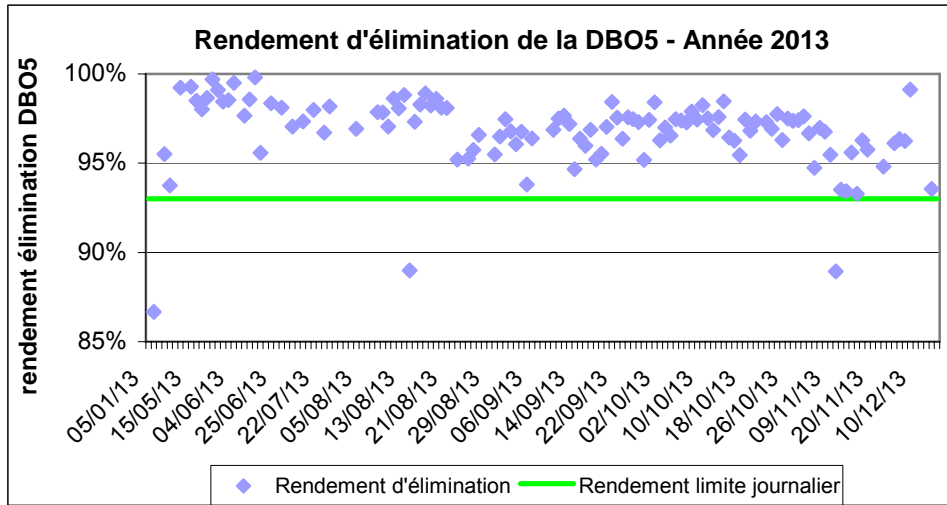
- Concentrations en sortie de système les jours de mesure, calculs avec les points A4 et A5 (limites définies selon l'arrêté préfectoral de rejet).

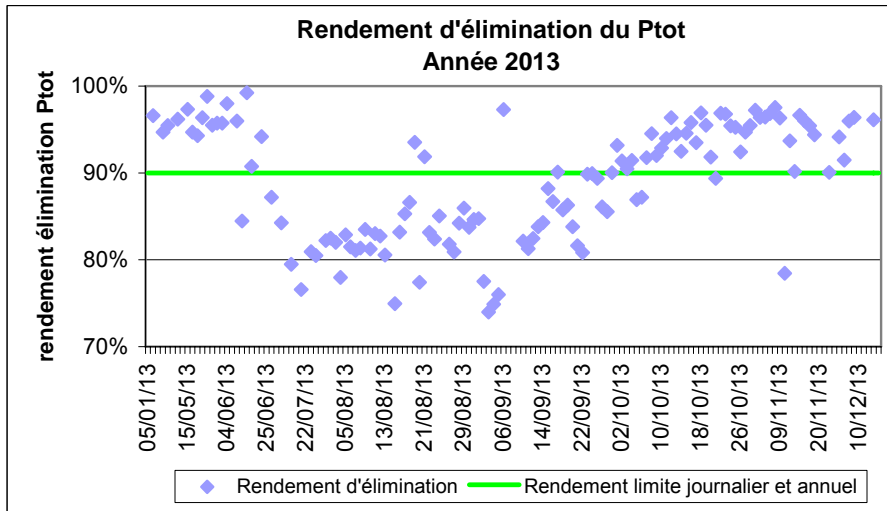
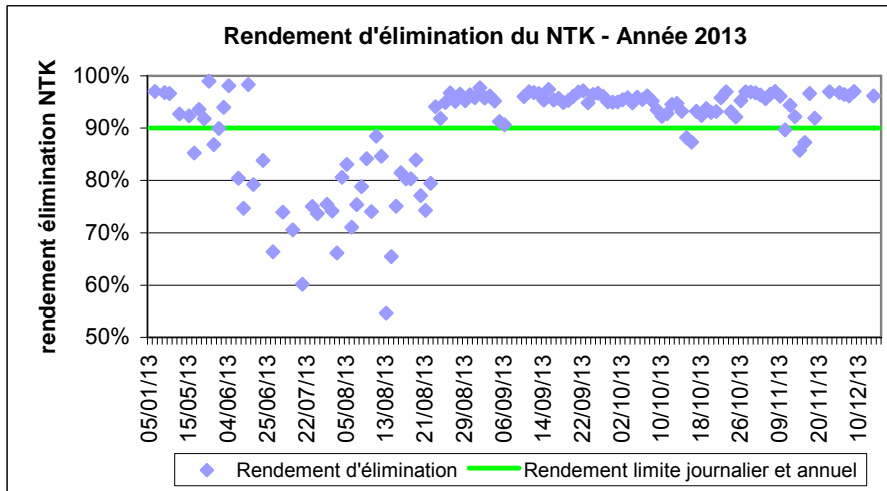
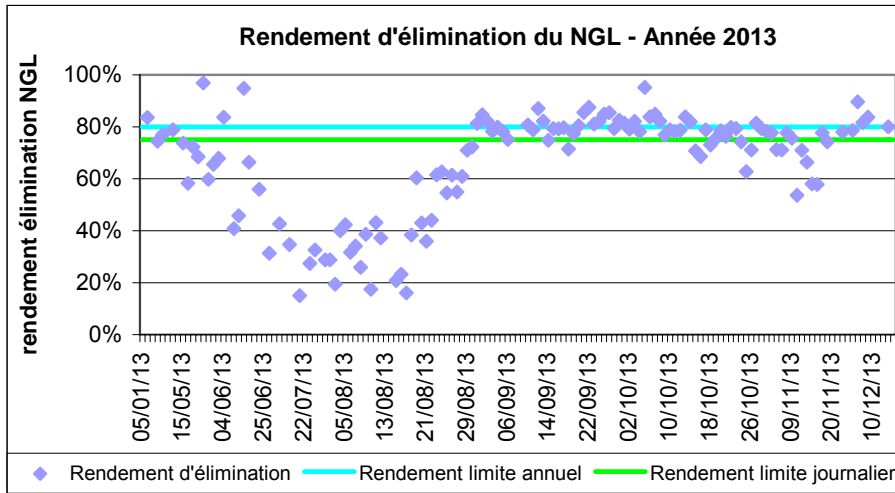




C.2.5 – Le calcul des rendements :

- Rendements d'élimination les jours de mesure, calculs avec les points A3, A4 et A5





C.3 – Bilan sur les boues, les autres sous-produits et les apports extérieurs

C.3.1 – Les boues :

Quantités annuelles de boues produites et évacuées

Boues	Quantité annuelle brute (T)	Quantité annuelle de matière sèche (T de MS)
Boues produites (S4)		1218
Boues évacuées (S6.1)	0	0
Boues évacuées (S6.2)	0	0
Boues évacuées (S6.3)	1841	710

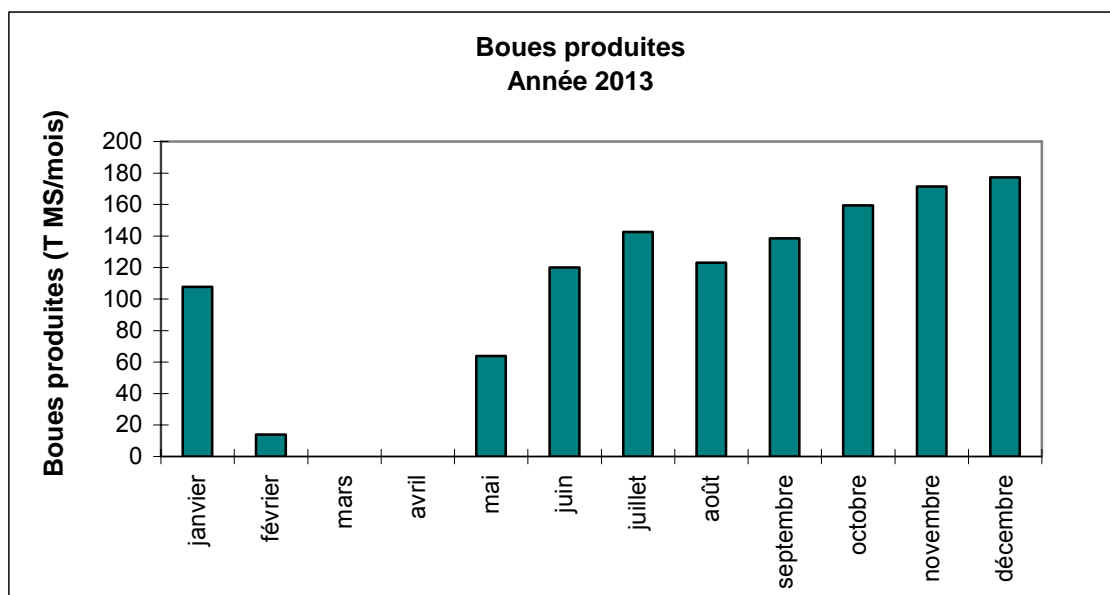
Les boues produites en S4 correspondent aux MS des boues flottées.

S6.1 : Boues évacuées après traitement (sortie filtre presse)

S6.2 : Boues évacuées après traitement (sortie centrifugeuses)

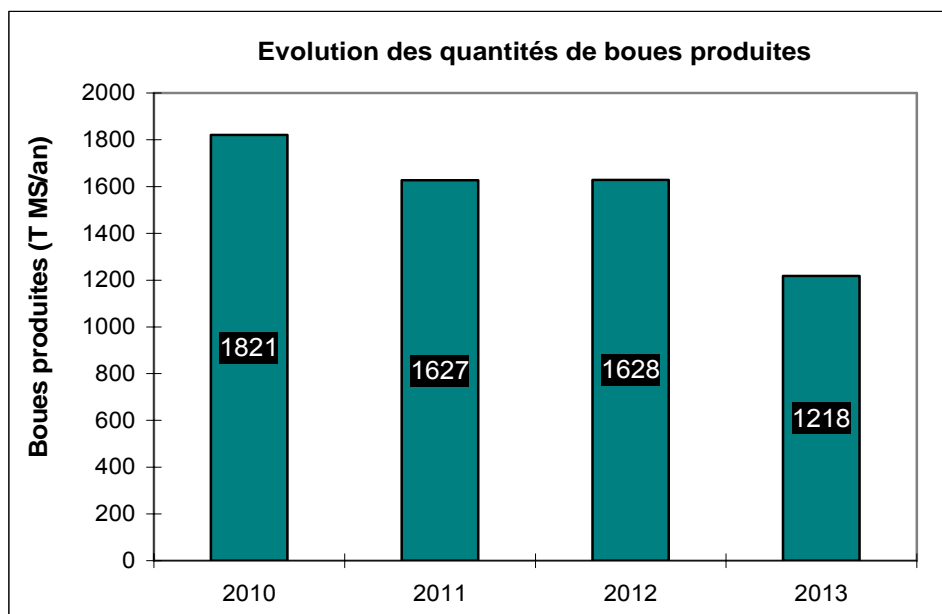
S6.3 : Boues évacuées après traitement (compost produit), à partir des données sortie centrifugeuses.

- Répartition de la quantité annuelle de boues produites



- Suite à l'incident du 25/01/2013, le traitement des boues a été arrêté de février à mai 2013.

Evolution de la quantité annuelle de boues produites



Destination des boues évacuées au cours de l'année en tonnes de matière sèche

Destinations (liste SANDRE)	Tonnes de MS	% MS totale	Observations
Épandage agricole	0	0%	
Compostage produit	710	100%	à partir des données sortie centrifugeuses

La totalité des boues produites est traitée par la filière compostage directement sur le site de la station. 1841 tonnes de compost ont été produites et vendues (compost normé).

C.3.2 – Les autres sous-produits :

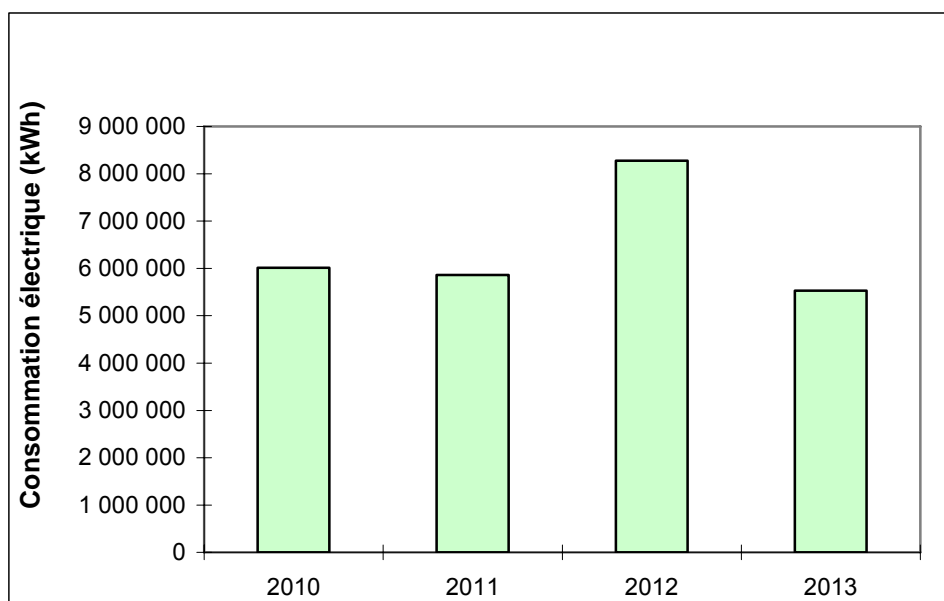
- Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute (T)	Destination(s) (Parmi la liste Sandre du tableau des boues) <i>En cas de destinations multiples, indiquer la répartition</i>
Sables (S10)	64	2 - Valorisation industrielle
Produit de dégrillage (S11)	96	S- Décharge (Vert le Grand)

C.4 – Bilan de la consommation d'énergie et de réactifs

C.4.1 – Evolution des quantités d'énergie consommées:

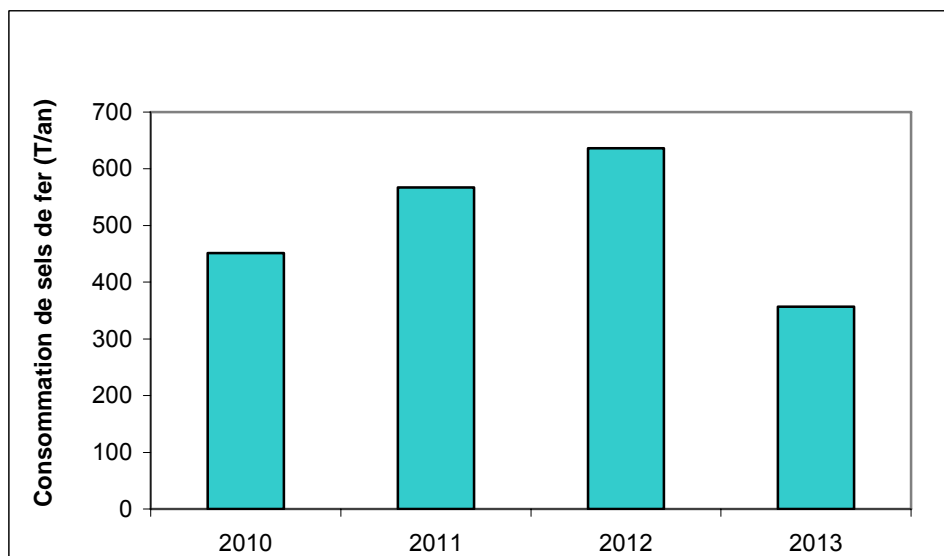
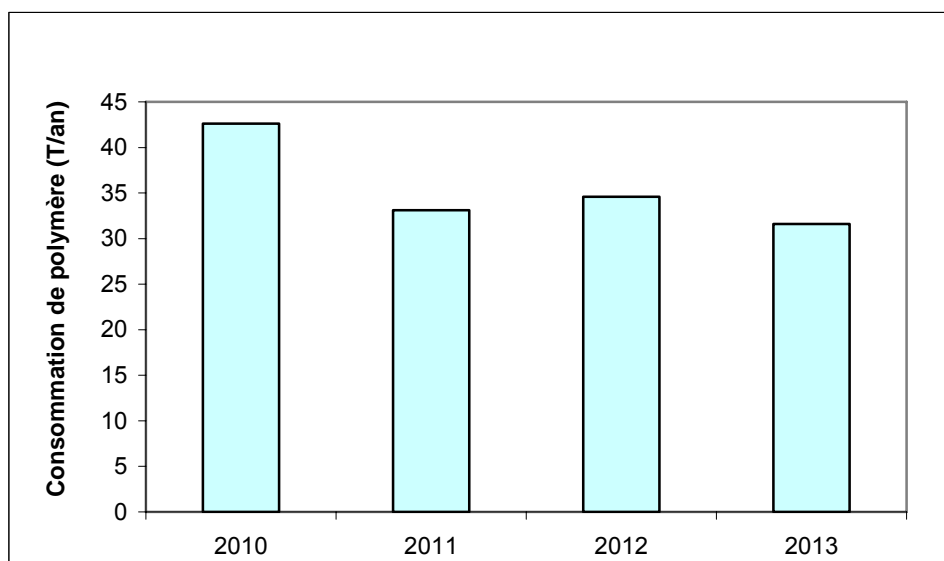
Energie	2010	2011	2012	2013
Consommation électrique (kWh)	6 013 755	5 857 269	8 275 304	5 531 920

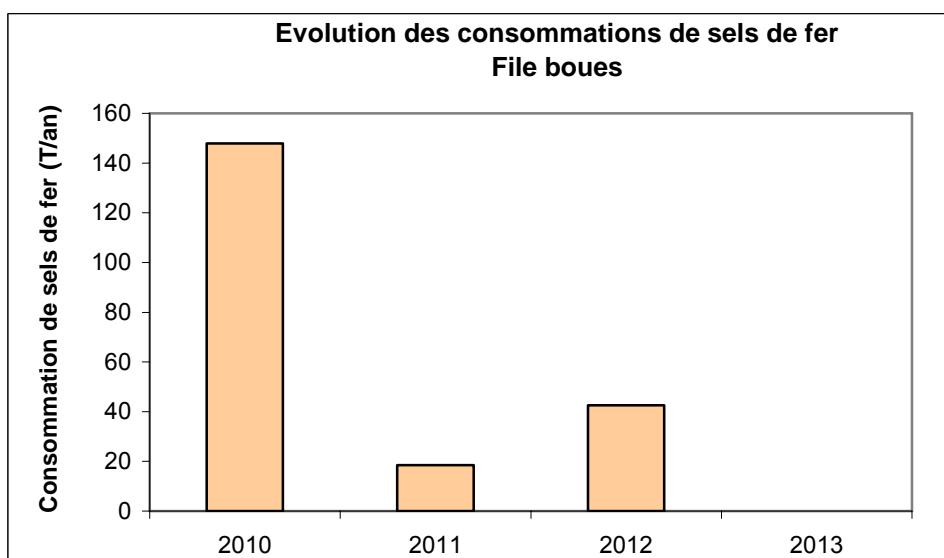
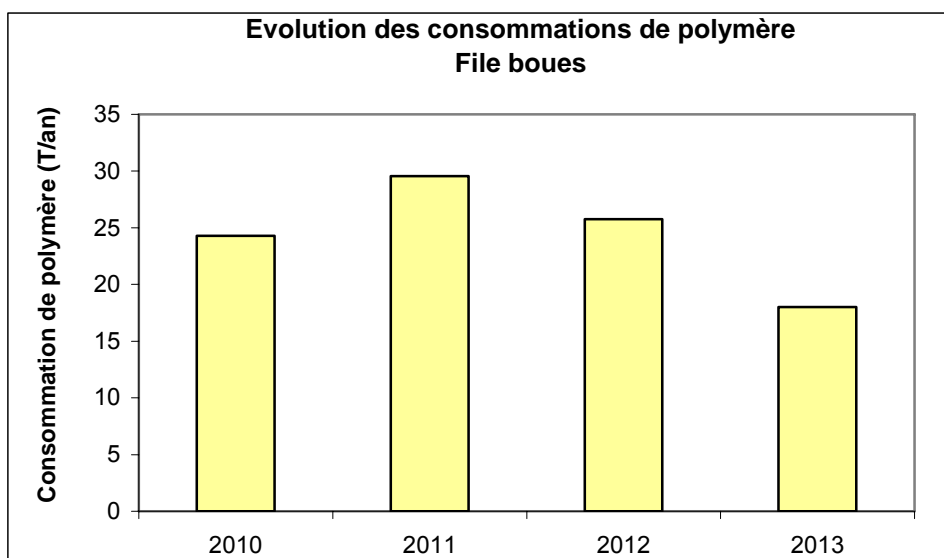


Les cellules de comptage ont été renouvelées fin 2011. ERDF a mis en évidence à cette occasion un sous-comptage des anciens modules dû à un mauvais raccordement filaire. En 2013, la station a été partiellement arrêtée de février à avril.

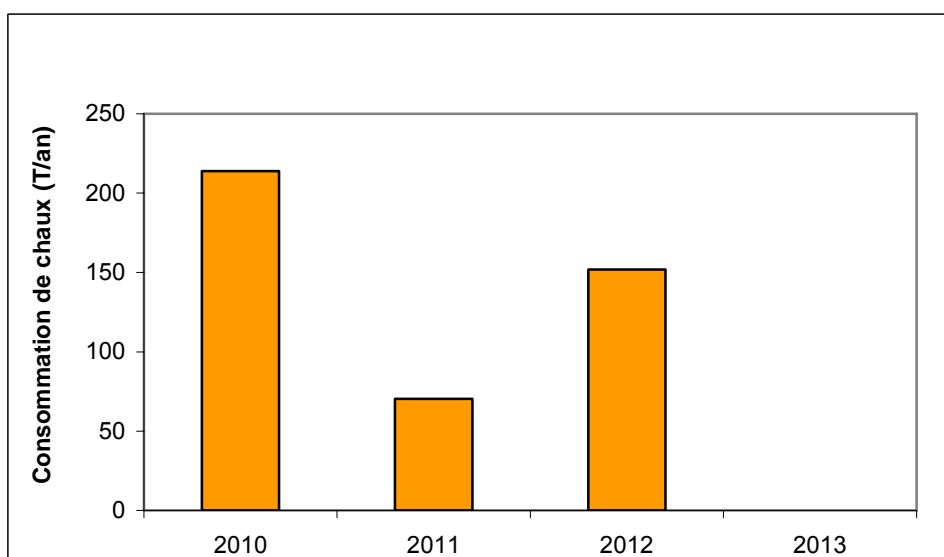
C.4.2 – Evolution des quantités de réactifs consommées:

Réactifs utilisés		Quantité annuelle de produit commercial (T)			
		2010	2011	2012	2013
File eau	Polymère	43	33	35	32
	Sels de fer	452	567	638	357
File boue	Polymère	24	30	26	18
	Sels de Fer	148	19	43	0
	Chaux	214	70	152	0





L'injection de sels de fer est utilisée lors du fonctionnement du filtre-presse. En 2013, pas d'utilisation de cette filière durant la période juillet-août.



L'utilisation de chaux éteinte est utilisée lors du fonctionnement du filtre-presse. En 2013, pas d'utilisation de cette filière durant la période juillet-août.

C.4.2 – Evolution des consommations d'eau potable

	2010	2011	2012	2013
Consommation d'eau potable (m³)	pas de donnée exploitable	31048	23595	17565

C.5 – Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

C.5.1 – Liste des faits marquants sur le système de traitement :

N°	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement (arrêt programmé, opération de maintenance, incident ...)	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
1	25/01/13	06/06/13	4 mois	oui	Affaissement de la grille circulaire du bassin d'anoxie. Perte des bio-médias (type K1) vers l'ouvrage de traitement du carbone.	Arrêt de l'installation en aval des dessableurs/déshuileurs et by-pass partiel en Seine.	Ouverture de la vanne de traitement et comptage vers la CA d'Evry.
2	07/05/13	19/08/13	4 mois	oui	Traitement dégradé correspondant à la phase 2 de la période d'extension/réhabilitation de 2009 (prétraitement-bassin post-nitrification-flottateur-biofor).	Arrêt des ouvrages de dénitrification et de filtration tertiaire.	
3	19/06/13	20/06/13	1	oui	Défaut de la fermeture automatique de la vanne d'écrêtage.	By-pass du rejet en Seine. 5 143 m3 by-passés et 13 028 m3 traités.	Formation du personnel sur les réglages des fins de course des vannes automatiques
4	09/10/13	16/10/13	7	oui	Défaut du surpresseur post-nitrification n°3.	Augmentation du NTK (difficulté de brassage).	Rapatriement en urgence du surpresseur n°1 parti en révision.
5	15/10/13	25/10/13	10	oui	Dysfonctionnement de l'injection du méthanol permettant le traitement de l'azote.	4 analyses en NGL dépassant le seuil réhibitoire, dont 2 avec un volume traité inférieur au débit de référence.	Surveillance accrue de l'injection du méthanol.
6	01/11/13	15/11/13	15	oui	Bouchages des orifices aval des modules lamellaires des flottateurs.	Pas d'impact sur le milieu. Débordement de boues diluées vers le digesteur.	Insuffisance chronique des dégrilleurs fins en entrée de la step.

Au cours de l'année 2013, il y a eu 1 version de planning d'autosurveillance (aucune replanification de bilans suite à des pannes, des bouchages de préleveurs, ...)

C.5.2 – Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement :

Rappel de l'évènement		Volumes et charges rejetés du fait de l'évènement (1)							Observations / Commentaires
N°	Type d'évènement	Volume estimé (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)	NK (kg)	NGL (kg)	PT (kg)	
1	Incident du 25/01/13	597 842	187 679	388 585	159 786	42 369	42 369	4 743	Du 25/01 au 05/05/2013
2	Incident du 25/01/13	0	0	0	0	0	0	0	Du 06/05 au 05/06/2013
3	Incident du 25/01/13	132 113	41 474	85 871	35 310	9 363	9 363	1 048	Du 06/06 au 30/06/2013
4	Incident du 25/01/13	0	0	0	0	0	0	0	Du 01/07 au 19/08/2013
5	Autres by-pass	965	303	627	258	68	68	8	A partir du 19/08/2013
Total		730 920	229 456	475 083	195 354	51 800	51 800	5 798	

(1) Charges supplémentaires rejetées du fait de l'évènement. Mode de calcul :

Charge totale rejetée en Seine au cours de l'évènement (déversoir en tête + by-pass)

C.6 – Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4) et des by-pass (A5).
- Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007. **(2)** : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation **(*)**, dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 22/06/2007.

		DBO5		DCO		MeS		NG		NTK		Pt	
Débit journalier de référence (m3/j)		15 620		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)		5 662		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	52		104		104		52		52		52	
	Nombre de mesures réalisées	126		149		149		133		132		133	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	95%	12,64	93%	42,36	96%	10,22	64%	25,57	89%	7,69	87%	1,02
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	87		105		106		92		92		93	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	95%	13,29	94%	44,13	97%	10,44	65%	27,98	89%	8,34	87%	1,1
	Valeur rédhibitoire (1)		50		180		50		20		14		2
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire	4		4		1		45		26		5	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	93%	25	89%	90	95%	20	75%	18	90%	7	90%	1
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	10		12		12		10		10		11	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	5		5		3		47		33		46	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle							80%	15	90%	5	90%	0,9
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		NON		NON		NON		NON		NON		NON	
Conformité global selon l'exploitant (O/N) :		NON											

Paramètre	Flux Moy. en Entrée	Conc. Moy. en Sortie	Flux Moy. en Sortie	Rdt. Moy.	Nombre d'analyses ...						Conformité
					à réaliser	réalisées	retenues	en dépass.	Dépass. tolérés	Rédhib.	
DBO5	3965	12,6	165	95%	52	126	125	1	10	4	NON
DCO	9667	42,3	547	93%	104	149	149	1	12	4	NON
MeS	4672	10,2	132	96%	104	149	148	2	12	1	NON
NG	1054	25,5	336	64%	52	133	117	2	10	45	NON
NTK	1052	7,69	99,9	89%	52	132	125	7	10	26	NON
Pt	117	1,02	13,5	87%	52	133	128	41	11	5	NON

Paramètre	Chg Ref	<=Qref et >=Temper. Ref et Pas EVO					>=Qref ou <=Temper. Ref ou EVO				
		Nombre d'analyses ...			Conc. Moy. en Sortie	Rdt. Moy.	Nombre d'analyses ...			Conc. Moy. en Sortie	Rdt. Moy.
		réalisées	en dépass.	rédhib.			réalisées	en dépass.	rédhib.		
DBO5	5800	87	5	4	13,2	95%	34	1	0	10,4	96%
DCO	13000	105	5	4	44,1	94%	39	0	0	35,9	94%
MeS	7550	106	3	1	10,4	97%	38	1	1	10,7	96%
NG	1300	92	47	45	27,9	65%	35	16	13	21,2	70%
NTK	1300	92	33	26	8,34	89%	35	7	5	5,6	92%
Pt	220	93	46	5	1,1	87%	34	5	1	0,69	91%

C.7 – Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance

Récapitulatif des opérations de maintenance et de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance :

Le suivi des équipements servant à l'autosurveillance a été redéfini au cours de l'année 2011. Les contrôles qui sont effectués sont les suivants :

Contrôle	Exigence	Fréquence
Préleveurs		
température	T°C = 4°C / EMT = 2°C	à chaque prélèvement
répétabilité (3 fois)	EMT = 10%	à chaque prélèvement
asservissement	EMT = 10%	à chaque prélèvement
vitesse d'aspiration	vitesse min = 0,5m/s Vitesse max = 1,0m/s	1 fois par trimestre
Débitmètre canal ouvert sonde ultrasons		
recalage du 0	dès qu'il n'est pas à 0	1 fois par trimestre
hauteur d'eau (2 points)	EMT = 4mm	1 fois par trimestre
température de l'air	EMT = 2°C	1 fois par trimestre
courbe	EMT = 10% du débit	1 fois par trimestre
totalisateur	EMT = 5% du débit	1 fois par an
transmission données	EMT = 5% du débit	1 fois par an
Débitmètre électromagnétique		
renouvellement tous les 7 ans		

Les analyses d'autosurveillance sont réalisées en interne.

Des analyses comparatives sont réalisées mensuellement dans un laboratoire certifié COFRAC.

Résultats des opérations de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance :

A chaque prélèvement d'autosurveillance, l'exploitant remplit un fiche intitulée « protocole de validation des prélèvements 24h » ; cette fiche permet de consigner les contrôles réalisés sur le préleveur et de valider ou non le prélèvement réalisé.

La vitesse d'aspiration des préleveurs et les résultats des contrôles sur les débitmètres ultrasons sont enregistrés dans des fiches de contrôle conservées sur site.

C.8 – Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Analyse sur le fonctionnement du système de traitement d'une part et sur son dispositif d'autosurveillance d'autre part :

Points forts.

- Le traitement des boues par unité de compostage permet d'obtenir un produit normé.
- Optimisation de la consommation en réactifs (polymère) sur le poste centrifugation.

Points sensibles.

- La capacité annoncée de l'unité de compostage (9000 T/an) est surévaluée au vu de l'activité actuelle de préparation des mélanges.
- La dégradation prématurée du génie civil s'est amplifiée en amont du dessableur/déshuileur. Des reprises du Génie Civil sont programmées en 2014 par le constructeur de la station d'épuration.
- Dégradation très importante du génie-civil des prétraitements, en aval du dessableur-déshuileur. Des reprises du Génie Civil sont programmées en 2014 par le constructeur de la station d'épuration.
- La gestion de l'hydraulique syncopée liée aux refoulements des postes Aristide Briand et Emile Zola entraîne des déversements dus aux caractéristiques de fonctionnement des dégrilleurs fins. La gestion coordonnée des postes en amont du PR Aristide Briand est en cours d'optimisation.
- Du fait de leur conception, le seuil de coupure des dégrilleurs fins n'est pas homogène. Le constructeur de la station a proposé une solution alternative de prétraitement par la mise en place de tamiseurs en lieu et place des dégrilleurs fins.

Dysfonctionnements.

- **Affaissement de la grille circulaire du bassin d'anoxie ayant entraîné la perte des bio-médias (type K1) vers l'ouvrage de traitement du carbone le 25/01/13. Le prétraitement seul a fonctionné 3 mois. Le traitement du carbone et la nitrification ont été mis en route début mai. Le 20/08/13, la totalité du traitement a été mis en service. La situation est redevenue normale début octobre 2013. Durant cette période, près des ¾ des effluents by-passés ont été traités sur la station d'épuration d'Evry.**
- La station n'est pas en mesure aujourd'hui de traiter de façon optimale un débit supérieur à 1200m³/h, du fait du dimensionnement de la station d'épuration. Elle peut accepter une charge hydraulique comprise entre 1600 et 1700 m³/h. Au-delà, la step by-passe par déversement au dessus de la vanne d'écrêtage.

Programme d'amélioration.

- Surveillance accrue de la structure physique de la grille circulaire du bassin d'anoxie et des mesures de niveau amont et aval de l'ouvrage depuis octobre 2013.
- Contrôle de l'injection de méthanol en entrée de post-dénitrification en 2014.
- Mise en place de 2 skids de charbon actif en amont du moteur de cogénération à l'étude en 2014 pour un nouveau traitement du biogaz.
- L'audit de l'Agence de l'Eau Seine Normandie de novembre 2010 sur le contrôle de l'autosurveillance n'avait pas validé la mesure de débit de by-pass au niveau de la bêche d'extension. Une étude réalisée par le SIARCE en 2013 proposera la mise en place de mesure de débit de by-pass total normalisée.

C.9 – Bilan annuel des déversements

Code SANDRE agglomération : 030000191174

Nom agglomération : Corbeil-Essonnes

Code SANDRE station : 039122802000

Nom station : Corbeil-Essonnes

Année : 2013

		Nom du point de rejet	Volume annuel déversé (m ³ /an)	Nombre de jours calendaires de déversement	Charge annuelle déversée (kg DBO ₅ /j)
SYSTÈME DE COLLECTE	Déversoir A1	non concerné			
	TOTAL A1		0		0
STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES	Déversoir A2	non concerné			
	TOTAL A2		0		0
	By-pass A5	Seine	730 920	128	535
	By-pass A5	Step Evry	1 566 312	134	1 147
	TOTAL A5		2 297 232	168	1 682
	Rejets A4	Seine	3 541 663		0
TOTAL A4		3 541 663		0	
			Volume annuel reçu (m ³ /an)		Charge annuelle reçue (kg DBO ₅ /j)
STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES	Entrée A3		5 864 399		4 294
	TOTAL A3		5 864 399		4 294

Bilan système d'assainissement

Ratio	Volumes by-passés par les DO	0,00%	Flux by-passés par les DO	0,00%
-------	------------------------------	-------	---------------------------	-------